

autres, aux prix, Charges et Conditions
qu'il jugera a propos.

Le tout humblement soumis.

(Signé) Alexandre Michaud, Maire.
Propose résolu unanimement
que ce rapport soit adopté, et
est mis en cause qu'on ne.

Lecture du rapport annuel
de Mr Ch. A. Reeves, inspecteur
des bâtiments, déposé aux archives.

Propose par Mr C. Bélanger &
unanimement résolu que le
Secrétaire soit chargé de nou-
veaux de notifier la Compa-
gnie du Gaz que la pression
des gaz dans la ville n'est pas
suffisante.

Propose par Mr O. Dupresne

Secundo par Mr R. N. Bennett

unanimement résolu que
le Secrétaire soit chargé de no-
tifier la Montreal Street Railway

Co d'avoir à mettre son service
de tramways en opération

sur la rue Sherbrooke sans dé-
lai, ce service devant avoir été
mis en opération depuis déjà
longtemps.

Propose par Mr C. Bélanger unan-

imement résolu que le Secré-
taire notifie la Montreal Street
Railway Co que son avis sur le
pneumatisé est en très mau-

vais état, que les réparations
ou raccommodage des rails

ont été faites avec de petits bouts
de rails d'acier inpropres à la ci-
rculation des tramways.

Lecture d'un projet de contrat entre
la Ville de Montreal et la "The
King Paper Box Co. Limited"

Propose par Mr Oscar Dupresne
Secundo par Mr Robert Fraser et
unanimement résolu que ce pro-

jet de contrat soit accepté tel que
lui & que Mr Le Maire soit autorisé à
le signer pour & au nom de la Ville.

Propose résolu unanimement que
les comptes suivants soient approu-
vés & payés. Savoir: J. Amble, Vague 11.92

Canadien Reber & H. 32 Montreal
Water Power Co 15.74 9.52 Richard & Co
169 J. Jos. Dubois 5.61 2.45 Blanchet

1785 L. E. Natanson 2.75 L. Provost
77 73 Waddington Boult 11.64 La

Cie Giguère-Mayrand 90.10 J. Rou-
chard 13.89 W. Chabillon & Co 144.84

International Gully Co 910.09
Propose par Mr O. Dupresne unan-

imement résolu que le Surin-
tendant Du Sault soit noti-
fié de ne pas recevoir plus que

180 papiers de chaque semaine
siamaise; Garth & Co Interna-
tional Gully Co jusqu'à au
del ordre.

Propose résolu unanimement
que le billon de la Montreal Light
Heat & Power Co de 845.16 échéant le

10 courant soit renouvelé pour un

un mois & que Mr le Maire & le Secrétaire Trésoier soient autorisés de signer un billet en sens contraire.

Propose & résolu unanimement que le billet de 4109¹¹ Estéban de la Cascadieu & celui de 1971¹² de la Municipalité soient achetés le même jour soit renouveau les trois mois & que Mr le Maire & le Secrétaire Trésoier soient autorisés de signer un billet en le renouvellement.

Lecture d'une lettre de la Camp. qui de Stéphon Bell demandant de places des lignes de téléphone sous terre dans la rue St Catherine depuis la rue Petit jusqu'à la rue St Paul & la rue Neuve d'un officier municipal.

Propose résolu que permission soit accordée à cette Camp. de places ses fils sous terre dans cette partie de la rue St Catherine à la condition expresse que le Surintendant de la Cascadie Mr DuSault soit chargé de surveiller les travaux & qu'il soit autorisé une fois le travail de réception de la tranchée fait, de remettre aux frais de la Camp. qui la rue Belle qui elle était auparavant tel que le ren-

plissage avec du macadam & bitume ment par rouleau à vapeur de ce macadam & que la dite Camp. qui fournira à la Ville pour tous les travaux de ce genre qu'elle a faits & qu'elle fera dans le cas de cette Ville, un plan de ces travaux indiquant leur destination, leur profondeur, leur dimension, leur distance,

Propose résolu unanimement que Mr C. Bélange soit autorisé de faire faire par Mr O. Lapointe 1000 au pair de quatre cents de l'heure certaines réparations au logement du sous chef Carrière à la Station N° 2.

Propose par Mr C. Bélange unanimement résolu que le chef Marchand soit autorisé de s'outiller suffisamment pour empêcher l'aine de quise les chiens licenciés passant dans les rues. Et l'assemblée est ajournée.

~~Mr. Levesque~~ P.R. J. Bennett Maire
Assemblée, 14 Avril 1909.
Assemblée régulière.
Présents: P.R. J. Bennett, Oscar Dufrane, Ch. Bélange, Robert Franc, Honoré Ricard & J. A. Debien. Connuelles
En l'absence de Mr le Maire, Mr le Pro-Maire P.R. J. Bennett occupe le fauteuil du Maire & préside cette assemblée.

à la charité.

Proposé par Mr ~~...~~ occasion de
premier d'anniversaire des
deux qui une somme de cinq cents
(500.00) soit votée & payée à Mr ~~...~~
à ce effet.

Lecture d'une lettre de la Ci de St-
Léonard Beau pour faire rembourser de
ses fils sans terre, déposée aux ar-
chives.

L'étude du dossier des services
publics dans lesuelles est renvoyée
au Conseil ou Comité.

Proposé résolu unanimement
quels comptes suivants soient
approuvés & payés. C. A. Lamotte
3⁰⁰ J. A. Caron 26⁰⁰ 30⁰⁰ C. T. Trudeau 37⁰⁰
J. M. Gagnon 50⁰⁰ Librairie Beau che-
min 17⁰⁰ H. B. Desrochers 81⁰⁰ Geo
Bawdon 6⁰⁰ Canadian Journal
Eclair 1⁰⁰ Lyburner Ltd 45⁰⁰
Canadian Typewriter 64⁰⁰ Alph
Lippin 38⁰⁰

Proposé par Mr O. Dupuis résolu
unanimement résolu que le billet
promis orne au marchand de dix mille
piastres sur la Banque Hochelaga
ga. ichu le 8 courant soit renou-
velé pour un autre mois à comp-
te de la date de son échéance &
que Mr M. ~~...~~ le secrétaire de
Beau soient autorisés de signer
un billet en renouvellement.

Et l'assemblée est adjournée
à la date du 21. H. G. & Richard
Maire.

Maisonnerie, 28 avril 1909
Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex. Michaud
& M. M. Bilanger, Robert Franx, P. R. S.
Perrault & J. H. Debin, Conseillers.

Lecture & approbation des minutes
de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre de M. M. Lusk & Bro.
offrant des arbres d'ornements pour les
rues de cette ville, renvoyée au Conseil en
Comité.

Lecture d'une application de M. L. Du
pachet comme Comptable, renvoyée au
Comité ou Conseil.

Lecture d'une requête des Constables pour
augmentation de salaire, renvoyée au
Comité des Finances.

Lecture d'une lettre de M. N. Doyle demandant
l'autorisation de commercer la pare de ma
cadrans de la rue Lafontaine près de la
rue Ste-Anne, renvoyée au Comité
des Chemins &

Lecture d'une requête de Mr Pierre Roy
demandant la permission de
construire une marquise en face de
sa propriété, renvoyée au Conseil
ou Comité.

Lecture d'une lettre de la Canadian Spool
Cotton demandant l'alignement de
la rue Notre Dame en face de sa pro-
priété, renvoyée au Conseil ou Comité.

Lecture d'une lettre de Mr Léon Trem-
blay au sujet de la construction
de hangars sur sa propriété
& d'une requête de plusieurs

propriétaires n'apparaissant à l'érection
d'un manoir à scie sur la propriété
de dit M. Lévesque et un blay

Propari résolu unanimement que
l'Inspecteur des bôtières de cette ville
receive instructions de faire rapport
au Conseil à sa prochaine assemblée
sur ce sujet.

Lecture d'une demande de M. M.
Dufault & Fied pour fourniture de
linens pour le service, renvoyé au Co-
mité des Chemins.

Lecture d'une requête de M. Amessiau
Carthage demandant l'entente des
pôles d'évaluation de cette ville le mot
"machineries" en regard de l'évalua-
tion d'une portion de la propriété
situant à 5000⁰⁰.

Propari résolu unanimement
que cette demande soit accordée
à quel Secrétaire des évaluations
soit autorisé de signer le mot de
dit rôle d'évaluation.

Lecture d'une lettre de M. H. M.
Chenault demandant d'augmenter
les honoraires des constables, et
dépêché aux archives, le rapport
du Comité de police d'été qui va
être soumis au Conseil ce soir y pour
voyant.

Lecture d'une lettre de M. M. J. Robel
Portin & Co, se mauvais Etat de leurs
renvoyé au Comité d'Eau-Sainte.

Lecture des certificats des élei-
teurs pour licence d'hôtel en

M. Amessiau Carthage
M. Chenault
M. Robel Portin & Co

fonces de M. M. D. Rivest, Co. Dejean-
dy, D. Caipin, W. Wilson & L. A. Guillet
Propari résolu unanimement que
le certificat de M. M. Rivest Dejean
dy, Caipin & Wilson soient confirmés
à quel Secrétaire des évaluations
soit autorisé de les signer
à quel qu'égard à celui de M. L. A. Guillet
il soit renvoyé au Conseil en Comité, et que
le Conseil après l'épuisement de l'ordre
du jour de ce jour soit ajourné pour
prendre ce certificat en considéra-
tion

Lecture des certificats des électeurs
suivants pour licence de bistrots
enjoyants dans un magasin en fausse
de M. M. D. David, L. Fontaine
P. Paudrette, Jas. Dubois, J. La
pothelle.

Propari résolu unanimement que
ces certificats soient confirmés
à quel M. le Maire & le Secrétaire
soient autorisés de les signer.

Lecture d'un procès de Jarth & Co
notifiant la Ville d'avoir à accep-
ter la livraison de papier ordonné
ordonné, dépêché aux archives.

Lecture d'une pétition de M. Louis
Préfontaine offrant ses services sur le
lot n° 18 pour y placer les services
publics à certaines conditions. Ren-
voyé au Conseil en Comité.

Lecture des rapports suivants.

Rapport du Conseil en Comité
Mairmeurt, 14 Avril 1909. Au

M. Rivest Dejean dy, Caipin & Wilson
M. Rivest Dejean dy, Caipin & Wilson
M. Rivest Dejean dy, Caipin & Wilson

Satisfaction du chef de police d'autoriser
 le chef de police à acheter cinq lits com-
 plets pour les nouveaux constables. D'ac-
 corder à M. H. N. Martine le contrat pour
 28 Casquettes pour les pompiers au prix
 de \$2.50. D'autoriser le Chef à s'acheter un
 pardessus en Caoutchouc et cinq coats
 pour les nouveaux constables, aussi une
 voiture expresse pour recueillir les chiens
 errants. Sur proposition de M. C. Belanger
 unanimement résolu de voter une somme
 de \$25.⁰⁰ au fonds de secours des pompiers
 de la City de Montréal en reconnaissance
 des services rendus lors de l'incendie à
 la Manufacture Pichet. Sur proposition
 de M. J. A. Debiou unanimement résolu, de
 porter le salaire du chef à \$25.00 par semaine.
 Le tout humblement soumis Robt Fraser Pres.
 Proposé et résolu unanimement que
 le rapport ci dessus soit adopté et
 il est résolu en conséquence.
 Lecture de deux rapports du
 Chef Marchessault des 18 & 25 Avril
 causant sur l'observation du Di-
 manche, déposés aux archives.
 Proposé par M. P. R. S. Bennett
 Secondé par M. Ch. Belanger & unani-
 mement résolu que le contrat
 de l'arrosage des rues soit accordé
 pour le saison Courante à 100 \$.
 Les anglais suivant ses anciennes
 rien au même prix que celui
 de l'an dernier. Ce Contrat devra
 être résolu à la satisfaction du
 Président du Comité d'Éau & Santé

Conseil municipal de Montréal
 Séance du 15 Mars 1869
 Page 63
 209
 210
 211
 212
 213
 214
 215
 216
 217
 218
 219
 220
 221
 222
 223
 224
 225
 226
 227
 228
 229
 230
 231
 232
 233
 234
 235
 236
 237
 238
 239
 240
 241
 242
 243
 244
 245
 246
 247
 248
 249
 250
 251
 252
 253
 254
 255
 256
 257
 258
 259
 260
 261
 262
 263
 264
 265
 266
 267
 268
 269
 270
 271
 272
 273
 274
 275
 276
 277
 278
 279
 280
 281
 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297
 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328
 329
 330
 331
 332
 333
 334
 335
 336
 337
 338
 339
 340
 341
 342
 343
 344
 345
 346
 347
 348
 349
 350
 351
 352
 353
 354
 355
 356
 357
 358
 359
 360
 361
 362
 363
 364
 365
 366
 367
 368
 369
 370
 371
 372
 373
 374
 375
 376
 377
 378
 379
 380
 381
 382
 383
 384
 385
 386
 387
 388
 389
 390
 391
 392
 393
 394
 395
 396
 397
 398
 399
 400
 401
 402
 403
 404
 405
 406
 407
 408
 409
 410
 411
 412
 413
 414
 415
 416
 417
 418
 419
 420
 421
 422
 423
 424
 425
 426
 427
 428
 429
 430
 431
 432
 433
 434
 435
 436
 437
 438
 439
 440
 441
 442
 443
 444
 445
 446
 447
 448
 449
 450
 451
 452
 453
 454
 455
 456
 457
 458
 459
 460
 461
 462
 463
 464
 465
 466
 467
 468
 469
 470
 471
 472
 473
 474
 475
 476
 477
 478
 479
 480
 481
 482
 483
 484
 485
 486
 487
 488
 489
 490
 491
 492
 493
 494
 495
 496
 497
 498
 499
 500
 501
 502
 503
 504
 505
 506
 507
 508
 509
 510
 511
 512
 513
 514
 515
 516
 517
 518
 519
 520
 521
 522
 523
 524
 525
 526
 527
 528
 529
 530
 531
 532
 533
 534
 535
 536
 537
 538
 539
 540
 541
 542
 543
 544
 545
 546
 547
 548
 549
 550
 551
 552
 553
 554
 555
 556
 557
 558
 559
 560
 561
 562
 563
 564
 565
 566
 567
 568
 569
 570
 571
 572
 573
 574
 575
 576
 577
 578
 579
 580
 581
 582
 583
 584
 585
 586
 587
 588
 589
 590
 591
 592
 593
 594
 595
 596
 597
 598
 599
 600
 601
 602
 603
 604
 605
 606
 607
 608
 609
 610
 611
 612
 613
 614
 615
 616
 617
 618
 619
 620
 621
 622
 623
 624
 625
 626
 627
 628
 629
 630
 631
 632
 633
 634
 635
 636
 637
 638
 639
 640
 641
 642
 643
 644
 645
 646
 647
 648
 649
 650
 651
 652
 653
 654
 655
 656
 657
 658
 659
 660
 661
 662
 663
 664
 665
 666
 667
 668
 669
 670
 671
 672
 673
 674
 675
 676
 677
 678
 679
 680
 681
 682
 683
 684
 685
 686
 687
 688
 689
 690
 691
 692
 693
 694
 695
 696
 697
 698
 699
 700
 701
 702
 703
 704
 705
 706
 707
 708
 709
 710
 711
 712
 713
 714
 715
 716
 717
 718
 719
 720
 721
 722
 723
 724
 725
 726
 727
 728
 729
 730
 731
 732
 733
 734
 735
 736
 737
 738
 739
 740
 741
 742
 743
 744
 745
 746
 747
 748
 749
 750
 751
 752
 753
 754
 755
 756
 757
 758
 759
 760
 761
 762
 763
 764
 765
 766
 767
 768
 769
 770
 771
 772
 773
 774
 775
 776
 777
 778
 779
 780
 781
 782
 783
 784
 785
 786
 787
 788
 789
 790
 791
 792
 793
 794
 795
 796
 797
 798
 799
 800
 801
 802
 803
 804
 805
 806
 807
 808
 809
 810
 811
 812
 813
 814
 815
 816
 817
 818
 819
 820
 821
 822
 823
 824
 825
 826
 827
 828
 829
 830
 831
 832
 833
 834
 835
 836
 837
 838
 839
 840
 841
 842
 843
 844
 845
 846
 847
 848
 849
 850
 851
 852
 853
 854
 855
 856
 857
 858
 859
 860
 861
 862
 863
 864
 865
 866
 867
 868
 869
 870
 871
 872
 873
 874
 875
 876
 877
 878
 879
 880
 881
 882
 883
 884
 885
 886
 887
 888
 889
 890
 891
 892
 893
 894
 895
 896
 897
 898
 899
 900
 901
 902
 903
 904
 905
 906
 907
 908
 909
 910
 911
 912
 913
 914
 915
 916
 917
 918
 919
 920
 921
 922
 923
 924
 925
 926
 927
 928
 929
 930
 931
 932
 933
 934
 935
 936
 937
 938
 939
 940
 941
 942
 943
 944
 945
 946
 947
 948
 949
 950
 951
 952
 953
 954
 955
 956
 957
 958
 959
 960
 961
 962
 963
 964
 965
 966
 967
 968
 969
 970
 971
 972
 973
 974
 975
 976
 977
 978
 979
 980
 981
 982
 983
 984
 985
 986
 987
 988
 989
 990
 991
 992
 993
 994
 995
 996
 997
 998
 999
 1000

peut sa juridiction.
 Proposé et résolu unanimement
 que M. le Président d'Éau & Santé
 soit autorisé de payer, successivement
 le jugera à propos, l'eau aux familles
 pauvres de cette municipalité.
 M. le Maire fait rapport au Conseil
 que les amendements à la charte
 de la Ville ont été définitivement adoptés
 & ensuite sanctionnés par le Lieutenant
 Gouverneur & sont faisables à la
 Ville & aideront énormément à l'amé-
 lioration & à la prospérité de la Ville.
 Lecture d'une réponse de la Montreal
 Street Railway Coy & se passe de défauts
 de la voie sur Ontario, déposée aux ar-
 chives.
 Lecture d'un rapport de M. J. Emile
 Vanier sur le sujet de la construction
 du canal Rigault dans la rue
 de l'avenue Trévis, renvoyé à l'ave-
 nir légal.
 Lecture d'une sommation de M. M. C. P.
 Trudeau pour réparations à l'échelle
 de la station N^o 1.
 Le paiement des coupons d'intérêt
 échus dans le cas de M. G. & J. J. J.
 prochain est renvoyé au Président
 du Comité des Finances avec autorisa-
 tion d'y va.
 Proposé et résolu que les comptes sui-
 vants soient approuvés & payés: L. J. J.
 Morin, cause Piquin & Labrie 18.69 Montreal
 Street Railway Coy & S. J. J. A. Lapointe
 50.25 / 447.40 / Lapin & Lavergne 108.70 / A. Lapointe

Conseil municipal de Montréal
 Séance du 15 Mars 1869
 Page 63
 209
 210
 211
 212
 213
 214
 215
 216
 217
 218
 219
 220
 221
 222
 223
 224
 225
 226
 227
 228
 229
 230
 231
 232
 233
 234
 235
 236
 237
 238
 239
 240
 241
 242
 243
 244
 245
 246
 247
 248
 249
 250
 251
 252
 253
 254
 255
 256
 257
 258
 259
 260
 261
 262
 263
 264
 265
 266
 267
 268
 269
 270
 271
 272
 273
 274
 275
 276
 277
 278
 279
 280
 281
 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297
 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328
 329
 330
 331
 332
 333
 334
 335
 336
 337
 338
 339
 340
 341
 342
 343
 344
 345
 346
 347
 348
 349
 350
 351
 352
 353
 354
 355
 356
 357
 358
 359
 360
 361
 362
 363
 364
 365
 366
 367
 368
 369
 370
 371
 372
 373
 374
 375
 376
 377
 378
 379
 380
 381
 382
 383
 384
 385
 386
 387
 388
 389
 390
 391
 392
 393
 394
 395
 396
 397
 398
 399
 400
 401
 402
 403
 404
 405
 406
 407
 408
 409
 410
 411
 412
 413
 414
 415
 416
 417
 418
 419
 420
 421
 422
 423
 424
 425
 426
 427
 428
 429
 430
 431
 432
 433
 434
 435
 436
 437
 438
 439
 440
 441
 442
 443
 444
 445
 446
 447
 448
 449
 450
 451
 452
 453
 454
 455
 456
 457
 458
 459
 460
 461
 462
 463
 464
 465
 466
 467
 468
 469
 470
 471
 472
 473
 474
 475
 476
 477
 478
 479
 480
 481
 482
 483
 484
 485
 486
 487
 488
 489
 490
 491
 492
 493
 494
 495
 496
 497
 498
 499
 500
 501
 502
 503
 504
 505
 506
 507
 508
 509
 510
 511
 512
 513
 514
 515
 516
 517
 518
 519
 520
 521
 522
 523
 524
 525
 526
 527
 528
 529
 530
 531
 532
 533
 534
 535
 536
 537
 538
 539
 540
 541
 542
 543
 544
 545
 546
 547
 548
 549
 550
 551
 552
 553
 554
 555
 556
 557
 558
 559
 560
 561
 562
 563
 564
 565
 566
 567
 568
 569
 570
 571
 572
 573
 574
 575
 576
 577
 578
 579
 580
 581
 582
 583
 584
 585
 586
 587
 588
 589
 590
 591
 592
 593
 594
 595
 596
 597
 598
 599
 600
 601
 602
 603
 604
 605
 606
 607
 608
 609
 610
 611
 612
 613
 614
 615
 616
 617
 618
 619
 620
 621
 622
 623
 624
 625
 626
 627
 628
 629
 630
 631
 632
 633
 634
 635
 636
 637
 638
 639
 640
 641
 642
 643
 644
 645
 646
 647
 648
 649
 650
 651
 652
 653
 654
 655
 656
 657
 658
 659
 660
 661
 662
 663
 664
 665
 666
 667
 668
 669
 670
 671
 672
 673
 674
 675
 676
 677
 678
 679
 680
 681
 682
 683
 684
 685
 686
 687
 688
 689
 690
 691
 692
 693
 694
 695
 696
 697
 698
 699
 700
 701
 702
 703
 704
 705
 706
 707
 708
 709
 710
 711
 712
 713
 714
 715
 716
 717
 718
 719
 720
 721
 722
 723
 724
 725
 726
 727
 728
 729
 730
 731
 732
 733
 734
 735
 736
 737
 738
 739
 740
 741
 742
 743
 744
 745
 746
 747
 748
 749
 750
 751
 752
 753
 754
 755
 756
 757
 758
 759
 760
 761
 762
 763
 764
 765
 766
 767
 768
 769
 770
 771
 772
 773
 774
 775
 776
 777
 778
 779
 780
 781
 782
 783
 784
 785
 786
 787
 788
 789
 790
 791
 792
 793
 794
 795

1359 Commercial Stationery Co. 50
 Warden King & Saul Ltd 0. 53rd George Street
 1. 14. 00th Richard 35. 85th Montreal Ma
 ser & Power Co. 16. 7th Diamond Point
 Glauco 0. 10th C. S. Charlebois 71. 10th Lamou
 teigne Ltd 1. 7th J. A. Baron 1. 09th Cana
 dian Firestone Co. 67. 8th West Hall
 1. 11th Municipal Contracting Co. 94. 9th

L'assemblée entendue suspendue
 pour entendre les représentants
 présents dans l'affaire du trans-
 port de la licence Nault & Co. fait
 dit.

Après quelques instants de suspension
 pour l'assemblée reprend pour cause
 avec le même nombre de même
 deux présents.

Proposé par M. J. A. Debiin
 Secondé par M. R. Travers

Sur du cas
 seulement de M. Paul F. Turgeon,
 Curateur à la faillite Gagnier & Nault,
 de celui de M. J. A. Lachapelle l'impro-
 priétaire de la licence d'hôtel Gagnier
 & Nault, la résolution du Con-
 seil en comité approuvée par le Con-
 seil suivant son rapport en date
 du 14 avril 1909, accordant le trans-
 port de la licence de Gagnier & Nault
 au Curateur Turgeon soit accor-
 dé & que cette licence soit ce trans-
 port de la licence soit accordé à
 M. Louis A. Guillet suivant
 son application devant le Con-
 seil pour l'année expirant le 30 courant

L'assemblée entendue suspendue pour entendre les représentants présents dans l'affaire du transport de la licence Nault & Co. fait dit.

attendu la démission de M. Bessillon
 le procureur des personnes composantes,
 a l'effet que l'intervention de M. de Du-
 Colbe a été renvoyée par jugement du
 8 avril 1909; que ~~par suite de la~~ som-
 me de deux cents piastres faite par de-
 perie par le Curateur Turgeon lui soit
 remise; que M. L. Aguillet soit tenu de
 redresser une nouvelle licence
 pour l'année 1909 commençant le
 premier Mai & Turgeon le caüt
 ordinaire à l'heure passé la somme
 de cent piastres.

Proposé niolu unanimement que
 la somme de cent piastres de par
 M. J. A. Lachapelle pour salaires
 d'écrits de mai prochain lui soit
 remise, M. Guillet devant payer les
 même le caüt de cette licence qui
 est la même.

Proposé niolu unanimement
 que cette assemblée soit ajournée
 à l'heure de trois heures prochaines
 au lieu d'heure ordinaire de ses
 réunions.

Et l'assemblée est ajournée
 Et admettant à troisième jour de Mai mil
 neuf cent neuf l'assemblée reprend son
 cours avec les membres suivants présents
 M. le Maire Alexandre Michaud, Oscar
 Dupuis, C. Bilanges, Robert Travers,
 P. R. S. Bennett & J. A. Debiin, Curateurs.
 L'usage d'une lettre du Chef Marchand
 demandant certains articles pour son rap-
 port.

L'assemblée entendue suspendue pour entendre les représentants présents dans l'affaire du transport de la licence Nault & Co. fait dit.

Propose par M. Robert Frase.
Second par M. P.R. Bennett, unanimement résolu que le chef soit autorisé d'acheter les articles mentionnés dans la lettre.

Lecture d'une lettre du Club Nautique de Maisonneuve demandant l'usage du Risque du Port Veau.

Propose résolu unanimement que l'usage de cette que soit accordé au dit Club aux mêmes conditions que celles de l'an dernier.

Lecture d'une lettre de Shest John Straw Works Ltd, demandant au Conseil, s'il se soit disposé à lui accorder une bonne si cette Campagne installait son usine dans les limites de la Ville de Maisonneuve.

Propose résolu unanimement que le Secrétaire soit chargé de répondre à cette Campagne que le Conseil lui accordera une exemption de taxes annuelles ordinaires pour une période de dix ans & que cette exemption de taxes ajoutée aux immenses avantages pour les manufacturiers de situés dans Maisonneuve devrait être suffisante pour l'induire ici.

Propose par M. C. Bélanger unanimement résolu que le règlement n° 79 de dernière en vigueur & que tous règlements ou résolutions incompatibles avec ce dit règlement soient abrogés & révoqués.

Lecture d'un rapport de l'inspecteur des bêtes sur les constructions faites

par M. Léon Tremblay.

Propose résolu unanimement que les autres Reues reçoivent instructions de faire respecter le règlement des bêtes.

Propose résolu unanimement que le Secrétaire soit chargé de mettre en demeure par lettre délicate la Campagne Montcalm Water Power & d'avoir sans retard de la signification à propos de remettre telle quelle était auparavant la rue Desjardins près de la rue Lafontaine qu'elle a baillé en y passant des bêtes de eau. & qu'il se fait par elle de ce fait dans le délai susdit, qu'elle soit notifié que la Ville pour son Secrétaire pour réparer la rue à ses frais & dépenses & lui en réclamera le coût par tous moyens que de droit.

Lecture d'une soumission de M. C. D. de deux paires de voitures à la valet de l'échelle.

Propose par M. Robert Frase unanimement résolu que cette soumission soit reçue & que le Contrat lui soit accordé au prix de \$ 248⁰⁰ suivant sa soumission sous la surveillance du chef de police.

Propose par M. P.R. Bennett
Second par M. Robert Frase unanimement résolu que le Comité de police s'en soit autorisé d'acheter deux nouveaux chevaux pour le département de police.

Lecture des comptes suivants Geo. D. qui don 3⁰⁰ The Canadian Rubber Co 22⁰⁰ Port Lunig 13⁰⁰ & Lachon 3⁰⁰ Librairie Beau-

Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500

Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500

Proprié par Mr Oscar Dupresne,
Secrétaire Mr R. Franck, sur lequel le
Comité de Mr Monin a été payé
adopté.

Mr J. A. Dechen se déclare directeur
Proprié par Mr Oscar Dupresne
Secrétaire par Mr R. Franck.

Que Mr le
Maire de la Seigneurie de St-Jacques de la
ville de Montréal saint-Jacques
par les présentes autorisées l'emprunt

Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500

de 200,000.⁰⁰ sur le territoire de la
ville de Montréal de la Seigneurie de St-Jacques
de la ville de Montréal saint-Jacques
par les présentes autorisées l'emprunt

de 200,000.⁰⁰ sur le territoire de la
ville de Montréal de la Seigneurie de St-Jacques
de la ville de Montréal saint-Jacques
par les présentes autorisées l'emprunt

Proprié créant un emprunt
que le Secrétaire de la Seigneurie soit
autorisé à payer à même cette
somme les billets qui doivent être
émis de même de même et aussi
les coupons d'intérêt sur le dit
emprunt de la Seigneurie qui doivent être
payés de même de même de même
de même de même de même

Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500
Le 1500

Proprié résolu que pour l'année 1909
de 200,000.⁰⁰ sur le territoire de la
ville de Montréal de la Seigneurie de St-Jacques
de la ville de Montréal saint-Jacques
par les présentes autorisées l'emprunt

Proprié résolu que l'Assemblée
de la Seigneurie de St-Jacques de la
ville de Montréal saint-Jacques
par les présentes autorisées l'emprunt

Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500

Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500

Assemblée générale de la Seigneurie de St-Jacques
de la ville de Montréal saint-Jacques
par les présentes autorisées l'emprunt

Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500

Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500
Le 1500 Le 1500 Le 1500

Mairiumund, 8 Mai 1909
Assemblée (ajournement de celle du 5 mai
passé.)

Présent M. Robert Graves.
Faute de quorum, l'assemblée n'a pu
luc.

~~M. le Maire~~ ~~M. le Secrétaire~~
M. le Maire

Mairiumund, 26 Mai 1909

Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alex Michaud
& M. les Conseillers O. Duperré

Chs. Filangez
Robert Graves
P.R.S. Bennett &
J. A. Debien.

Lecture et approbation des minutes
de la dernière assemblée.

On prend en considération l'ordre du
jour du 2 Mai Courant.

Lecture au certificat des électeurs pour
licences d'hôtel en faveur de M. M.
P. J. Laloux & C. B. Lévesque

Proposé par M. J. A. Debien,
Secundi par M. P. R. S. Bennett,

que
ces deux certificats soient confirmés
& que M. le Maire et le Secrétaire dési-
gnés soient autorisés de les signer
Adopté unanimement

Lecture de certificats des électeurs
pour licences de magasins en fa-
veur de M. M. H. Ricard, L. Moutplaisir,
H. Dupin, Mary. Moran. (D'origine)

certificats des électeurs

Eme. Mounsey, Stan. Ricard
Proposé par M. J. A. Debien
Secundi par M. P. R. S. Bennett & unomi-
nemment décidé que ces certificats soient
confirmés & que M. le Maire et le Secrétaire
désignés soient autorisés de les signer
Lecture d'une lettre de M. J. P. Desjar-
dins demandant que sa licence d'entre-
preneur soit considérée comme payée
pour l'an dernier & l'année courante.

Accorde.
Lecture d'une lettre de M. D. Campeau deman-
dant l'autorisation de poser deux nouvelles
baies d'alarmes au coin des rues Notre-
Dame & Bennett & Orléans & Ernest.

Accorde.
Lecture d'une lettre de M. J. Dussault deman-
dant de faire enlever les rails de la Campa-
gnie des Charrs Urbains sur la rue Duta-
pis entre les rues Leblanc & St. Da-
vid pour construire un canal d'égout
à cet endroit

Proposé & résolu unanimement que le
Secrétaire soit autorisé d'ordonner
à la Compagnie d'enlever ces rails.

Lecture d'une lettre de M. M. Mos-
sy concernant la construction de
gouttoirs en ciment renvoyée au
Conseil ou Comité.

Lecture d'une requête de divers proprié-
taires se plaignant de la cascade
de M. M. Paullianne sur la rue.

Il est décidé que le département
de la voirie s'occupe de cette affaire.
Lecture d'une action de la part de M. M.

certificats des électeurs

Plan, se au d'ent a en vantage sur
vayri al anisur legal.

Lecture d'une lettre de rapport
hebdomadaire du chef Marches-
saunt. Repose aux archives.

Propose etreolu unaniment que les
Comptes suivants soient payes apres
visification & approbation par les
chefs de departement, savoir: Dufault
& Aud. 60⁰⁰ 78⁰⁰ 178⁹¹ A Lapointe 54⁰⁰
J. J. Alouche 1⁴⁰ C. A. Lamotte
7⁴⁵ J. Dubois 4⁵⁷ Montreal Junipette
J. J. 108⁴¹ J. A. A. Duprene officier
81²⁵ L. Lumsday 103⁸⁰ Millon
Frais 7⁰⁰ Sam. Fishes 73⁵⁰ J. J. J. J.
Wilson & Co 12⁰⁷ J. J. Dubois 4⁰⁴ N.
Jacobs 700⁰⁹.

On prend en consideration l'ordre du
jour du 12 mai courant.

Lecture du certificat des electeurs
pour le cure de baissous inivantes
dans un magasin en fausse de not
Jas. Montpetit.

Propose etreolu unaniment que
cette licence soit confirmee & que Mr
le Maire & le Secretaire Trisorier soient
autorises de la signer.

Lecture d'une lettre de M. J. De
Sault & Cie pour fourniture de pierres
renvoyee au Comite des chemins.

Lecture d'une lettre de la maison
neuve Advancin & C. renvoyee au Cou-
seil ou Comite.

Lecture d'une lettre de la maison
pour 1000⁰⁰ renvoyee au Conseil ou Comite.

Lecture d'une lettre de M. Mendogon
demandant l'exécution de certains tra-
vaux permanents sur sa propriété,
renvoyee au Conseil ou Comite.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchessault, depose aux
archives.

Propose etreolu que des fournitures
soient demandees a tous les marchands
de charbon de cette ville ayant paye
leur licence pour la fourniture &
liaison de charbon de la ville pendant
l'annee courante.

Lecture d'une reponse de la Montreal
Street Railway Co re placement de
des poteaux au centre de la rue,
renvoyee au Conseil ou Comite.

Propose etreolu unaniment
que les Comptes suivants soient
approuves & payes apres visification
& approbation par les chefs de de-
partement, savoir: J. Blanchette
0⁷⁰ La Presse 47⁵⁰ Le Paton 40⁰⁷ L. L. L.
de S. E. L. des Marchands 33⁵⁰ Bell
Telephon 1⁰⁰ Amelache 97⁵⁰ Lamou-
tagne 1²⁵ J. J. L. 84⁰⁷ A. Lapointe
78³⁵ J. J. Belanger 35¹⁵ Sam. Fishes
54⁰⁷ Th. Beaudette 649⁶⁰ & A. Beaudette
649⁰⁹.

On prend en consideration l'ordre du
jour du 19 mai courant.

Lecture d'un certificat des electeurs
pour le cure de baissous inivantes
dans un magasin, en fausse de

de Delle Vint Normandeau.
Proposé résolu que ce certificat soit
confirmé & que Mr le Maire et le
Secrétaire soient autorisés de le
signer.

Lecture d'une requête des proprié-
taires des rues Bausbormiers & Lo-
fontaine, au sujet de la répara-
tion d'une partie de la rue Lafon-
taine de Bausbormiers à la Cité
de Maisnières, renvoyé au comité
des chemins.

Lecture d'une requête de Duvoye Mes-
sieu, demandant la permission de
passer d'affaires, Accordé.

Lecture d'une lettre de Mr Ogan
let demandant de ne payer que
5⁰⁰ pour le commerce de tabac
dans les boutiques de barbier, Ac-
cordé.

Lecture d'une lettre de Mr Municipal
Contracting Co demandant que
l'ingénieur de la Ville lui donne
des niveaux pour l'exécution
de son travail.

Comme ces niveaux ont été
donnés depuis, la lettre est
déposée aux archives.

Lecture d'une mise en demeure
de la part de M. M. E. Meunier & C^o
se demandant par un
l'Eau d'une bonne fontaine,
renvoyé à l'avisé légal.

Lecture d'une lettre de Mr J^o
Lazarus Pan ces au sujet de

dommages causés par des canaux
d'égoût qui se sont bouchés, renvoyé
à l'avisé légal.

Lecture d'une lettre de Mr A. P. P. P.
renvoyé à l'inspecteur
des bûches.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef des charcutiers, déposé aux
archives.

Proposé résolu unanimement que
le contrat de 2000 lignes signé par le
Secrétaire avec le journal Le Patriote
soit approuvé & ratifié; que deux li-
cences de chiens soient accordées
gratuitement au chef Marchessault
pour les besoins du département.

La considération de l'offre de Mr J^o
Morgan pour ses rues & sous-voies est
renvoyée au Conseil en comi-
té.

Proposé par Mr Oscar Duprene
& unanimement résolu que
cette assemblée soit suspendue
pour permettre au Conseil
d'entendre Mr J. Emile Varier.

Cette assemblée est suspendue.
Après quelques instants de
suspension, l'assemblée reprend
son cours avec tous les mêmes
membres présents excepté toutefois
Mr J. A. Dubois qui s'est retiré.

On prend en considération l'ordre
du jour du 26. Mr coursant.

Lecture de certificats des Electeurs
pour licences de baignoirs eni-

travaux dans un magasin ufa
veur de M. M. Ad. Desilets & Geo. Laga
nig.

Propose résolu unanimement
que ces certificats soient coupi-
nés & que M. le Maire & le Secrétaire
Messieurs soient autorisés de les
signer.

Lecture d'une pétition des soci-
tés St Jean Baptiste de M. M. M. M.
& de St. Augustin demandant l'oc-
casi de fonds pour la celebra-
tion de cette fête au mois de Juin
prochain.

Propose résolu unanimement
que les sociétés soient priées de
payer des représentations percon-
tes le Conseil à son assemblée
de mercredi prochain.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchand.
Réparé aux archives.

Propose par M. Oscar Dupresne
& unanimement résolu que
M. le Maire & le Secrétaire Mes-
sieurs soient autorisés de signer
sur ordre de la Banque d'Ho-
chelaga, pour Mai prochain
un billet pour le montant
de vingt huit mille huit
cent quarante huit piastres
Huitante quinze cents (28487.75)
en paiement des coupons d'intérêt
échuant le 1^{er} mai courant & le
15 Juin prochain.

cademan
de
AA
mly

Propose par M. Oscar Dupresne
Amendé par M. Robert Francis, unanimement
résolu que, au dire de l'article
9 Édouard VIII loi de ville intitulé loi
16 Juin 1909 page 148/9
amendant la chartre de la ville de Mon-
tréale, la ville emprunte une som-
me n'excédant pas deux cent mille
piastres (200000.00) sur base au dében-
turo de la ville sans payer les billets qu'elle
a donnés & qui représenteront sa dette flot-
tante;

Que cette somme soit représentée par deux
cents bars de la dite ville de mille piastres
chacun au l'équivalent en francs, Louis ster-
ling ou dollars, payables au porteur & por-
tant la date du 1^{er} mai 1909 & produisant
intérêt au taux de quatre & demi pour
cent (4 1/2 %) par an, lequel intérêt sera
lui-même représenté par des coupons
attachés aux dits bars & payables au por-
teur;

Que ces dits bars soient & seront rem-
boursables, dans quarante ans de leur
émission, à leur valeur actuelle en
or à la Banque d'Hochelega à Montréal,
ou à tout autre endroit qui sera in-
diqué dans le corps de chacun des dits
bars & le dit intérêt sur iceux sera
payable semi-annuellement le
premier & le dix novembre &
le premier mai chaque année
au même endroit;

Qu'il soit par les présentes créé pour
le rachat des dits bars un fonds d'amort-
issement de un pour cent dans la

la piastre, sur le total du dit emprunt à être prélevé annuellement suivant la loi;

Que le Conseil de Ville de Maisonneuve sait et par la présente résolution autorise à prélever annuellement sur toutes les recettes générales de cette Ville, une somme suffisante pour payer le susdit intérêt et fonds d'amortissement ci dessus mentionnés, savoir: onze mille piastres (\$11 000.00)

La Ville de Maisonneuve pour parfaire le présent emprunt soit en une seule somme ou en plusieurs sommes, & même à des époques différentes

La Ville de Maisonneuve obtient une prime sur cet emprunt cette prime pourra être employée au paiement des intérêts & au fonds d'amortissement & à cette fin, fournira partie des fonds généraux de la corporation.

Monsieur le Maire & le Secrétaire Trésorier de la Ville de Maisonneuve sont autorisés à faire imprimer ou lithographier les dits débentures, à les signer, pour & au nom de la Ville, à faire imprimer ou lithographier leurs signatures sur les coupons attachés aux dits baus & à y apposer le sceau de la Ville

de Maisonneuve.

Attendu que par l'article 149 (Edouard VII) de la loi intitulée "Loi amendant la Charte de la Ville de Maisonneuve, le Conseil est autorisé à emprunter sur le crédit de la Ville de Maisonneuve pendant les trois années qui suivront l'entrée en vigueur de la dite loi, une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres (500,000.00) par année, lesquelles sommes doivent être exclusivement appliquées à l'exécution des travaux permanents mentionnés dans l'état préparé par M^r Emile Vanier et annexé à la dite loi comme Cidule D.

Il est proposé par M^r Oscar Dupresne Secaire par M^r Robert Frères & unanimement résolu:

Amendé par résolution du 16 Juin 1909 page 194/9

Que la Ville de Maisonneuve soit et est par la présente autorisée à emprunter sans l'autorité de la dite loi susdites débentures, une somme de cinq cent mille piastres (500,000.00) laquelle somme devra être exclusivement appliquée à l'exécution partielle des travaux permanents mentionnés dans le dit état ou cidule D;

Que cette somme soit représentée par cinq cents baus de la dite Ville de mille piastres

Chacun au l'équivalent en francs, lous sterling ou dollars payables au porteur portant la date du 1^{er} mai 1909 et produisant intérêt au taux de quatre et demi pour cent (4 1/2 %) par an, lequel intérêt sera lui-même représenté par des coupons attachés aux dits bons et payables au porteur.

Que ces dits bons soient et seront remboursables dans quarante ans de leur émission, à leur valeur actuelle, en or à la Banque d'Hochelega, à Montréal, ou à tout autre endroit qui sera indiqué dans le corps de chacun des dits bons, et le dit intérêt sur icuy sera payable semi-annuellement le deux novembre et le premier mai de chaque année, au même endroit.

Qu'il soit par les présentes créé pour le rachat des dits bons, un fonds d'amortissement de un pour cent dans la piastre sur le total du dit emprunt, à être prélevé annuellement suivant la loi.

Que le Conseil de Ville de Maisonneuve soit et est par le présent autorisé à prélever annuellement sur toutes les recettes générales de cette ville une somme suffisante pour payer le sus-dit intérêt et le fonds

Emprunt \$ 500,000.00

d'amortissement ci-dessus mentionné, savoir: vingt-sept mille cinq cents piastres (\$27,500.00)

La ville de Maisonneuve pourra faire le présent emprunt soit en une seule somme ou en plusieurs sommes et même à des époques différentes.

Si la Ville de Maisonneuve obtient une prime sur cet emprunt, cette prime pourra être employée au paiement des intérêts et du dit fonds d'amortissement et, à cette fin, formera partie des fonds généraux de la Corporation.

Le Maire et le Secrétaire-Treasorier de la Ville de Maisonneuve sont autorisés à faire imprimer ou lithographier les dites debentures, à les signer pour et au nom de la ville et à y apposer le sceau de la dite ville.

Propriété exclusive inamoviment que les cauxtes suivants soient payés après vérification par le probatoire des chefs de dépense
 309⁰⁰ Lyndburn Ltd
 309⁰⁰ Laurentian Springs 2100⁰⁰
 Garth & Co 78⁰⁰ 74⁰⁰ 78⁰⁰ 78⁰⁰ 78⁰⁰
 J. A. Caron 17⁰⁰ 135⁰⁰ 9⁰⁰ Dufault &
 Reed 17⁰⁰ 700⁰⁰ A. L. L. 700⁰⁰ H. Major
 1³⁵ Ward & King & Co Ltd 15⁰⁰

Emprunt \$ 500,000.00

U. Varius 103. ^N 379. ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵
 Montreal Street Works Co. 17. ⁷⁵ ⁷⁵
 radian Rand & Co. 70. ⁷⁵ ⁷⁵
 Tris 1. ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵
 Muloch 13. ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵
 Works Ltd 1. ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵
 Belange 7. ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵
 & Palues Co. pour l'eau de
 l'Hospice de la Providence
 par 68. ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵ ⁷⁵

Propriétaires Belange
 Secunda par Mr. Baker, & unu
 niment voulu qu'il soit
 donné instructions ala Cam
 pagne des chas Urbains de
 Montreal de construire
 savoir sur la rue Pie IX
 au nord de la rue Sherbro
 ke suivant le niveau éta
 bli par l'ingénieur de la
 ville. La Campagne est en
 Campagne autorisée à
 faire au lieu & place & au frais
 de la ville tel que ouve
 par l'article 8 du règlement
 N° 110, le nivellement necesai
 re pour construire savoir
 suivant tel niveau, jusqu'aux
 limites nord de la ville; la Cam
 pagne est également autorisée
 à ériger au centre de la rue
 les poteaux en fer pour sup
 porter ses fils conducteurs.
 La ville déclassé son inten
 tion de niveler & macadamiser

approuvé en conseil
 le 15 Mars 1888
 le Maire de la Ville de Montréal
 J. A. D.

sur cette rue durant cette saison.
 Propriétaires Belange,
 Secunda par Mr. P. R. St. Pierre
 & unaniment voulu qu'il
 soit donné instructions ala
 campagne des chas Urbains de
 Montreal de construire
 savoir sur la rue Pie IX
 au nord de la rue Sherbro
 ke suivant le niveau éta
 bli par l'ingénieur de la
 ville. La Campagne est en
 Campagne autorisée à
 faire au lieu & place & au frais
 de la ville tel que ouve
 par l'article 8 du règlement
 N° 110, le nivellement necesai
 re pour construire savoir
 suivant tel niveau, jusqu'aux
 limites nord de la ville; la Cam
 pagne est également autorisée
 à ériger au centre de la rue
 les poteaux en fer pour sup
 porter ses fils conducteurs.
 La ville déclassé son inten
 tion de niveler & macadamiser

Egants; rue Ontario de Petaville
 & Mr. David.
 Rue Permett de Ernest aux limites
 " Pie IX de Sherbrooke aux limites
 " Petaville parachever jusqu'à la
 rue Royce.

Nivellement:-
 rue Desjardins de Ernest & Royce
 " Pie IX de Sherbrooke aux limites nord
 " Permett d'Adam aux limites nord
 " 7^{me} Avenue de Adam à boopiers au
 nord d'Ontario
 " Aird d'Ontario à boopiers au nord
 d'Ontario
 " La fontaine de Petaville aux li
 mites est.
 " Orléans d'Ernest aux limites nord.

Macadam:-
 rue Orléans d'Ernest à boopiers au nord de
 la rue Sherbrooke
 " La fontaine de Petaville aux
 limites est.
 " La fontaine & Adam, de Sherbro
 ke aux limites ouest
 " Permett de St. Catherine à On
 tario
 " Aird d'Ontario à boopiers au
 nord

Note: les travaux à exécuter durant la saison 1888

1^{re} Demande. S'agant aboupris au
 nord d'Ontario
 Propose par Mr Bilauze
 Secaude par Mr R. Frase
 unanimement résolu que le susin-
 tendant des chemins soit auto-
 risé de s'enquérir du coût du
 loyer d'un railleur à vapeur,
 2^{de} d'acheter la briques, le sable,
 le ciment & divers fournitu-
 res au département de la voirie
 aux meilleures conditions possi-
 bles.
 Propose par Mr Bilauze
 Secaude par Mr R. Frase
 unanimement résolu que le
 propriétaire de la rue Beau-
 duc de la rue Saint-Basile jusqu'aux
 limites de cette voie & l'avenue
 Saint-Jacques dans les mêmes limites
 soient notifiés d'avoir à faire
 faire les travaux nécessaires immé-
 diatement
 Propose par Mr Bilauze
 Secaude par Mr P. R. J. Bennett
 unanimement résolu que
 le salaire du susintendant
 Mr Dusault soit porté à la
 somme de \$1850.⁰⁰ par année
 à compter de cette somme.
 Propose par Mr Bilauze
 Secaude par Mr P. R. J. Bennett
 unanimement résolu que le
 susintendant soit autorisé
 à faire faire au travers

maintenant postant au il le jugera
 nécessaire.
 Propose par Mr R. Frase
 Secaude par Mr O. Duplessis
 unanimement résolu que le salaire
 du Recorder Mr Seivias soit
 porté à la somme de \$800.⁰⁰ par année
 à compter de mai prochain,
 que celui des auditeurs soit augmen-
 té de cent piastres chacun par
 l'année 1908 & payé -
 Propose par Mr R. Frase
 unanimement résolu que Mr le Président
 du Comité des Finances soit autorisé
 de s'enquérir de faits qui pourraient
 rapporter la dette des débiteurs qui
 n'ont pas encore de décider s'il y a lieu
 Propose par Mr R. Frase
 Secaude par Mr P. R. J. Bennett
 unanimement résolu que cette as-
 semblée soit ajournée à la
 di-prochain pour recevoir
 l'opinion de Mr le notaire sur
 le compte de Mr l'ancien.
 Et l'assemblée est ajournée.
 Alexandre Richard, Maire.
 2^e Secrétaire
 A l'unanimité 2 Juin 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire Alex. Richard
 et M. les Conseillers O. Duplessis
 Ch. Bilauze
 Robert Frase &
 P. R. J. Bennett

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.
Lecture d'un certificat des Échevins pour licence de boissons enivrantes dans un magasin en face de St. Anne au
Gelina Benoit Epouse de M^r Ahs. Chagnette.

Proposé résolu unanimement que ce certificat soit confirmé et que M^r le Maire et le Secrétaire Thérien soient autorisés de le signer.

Lecture d'une lettre de D^r J. A. Guéroux demandant la remise de sa licence de modiste. Acost de.

Lecture d'une lettre de M^r et D^e J. B. A. Turinbal demandant d'être mis au même salaire qu'en 1906 renvoyée au Conseil en Comité.

Proposé résolu unanimement qu'une licence de 50.00 soit accordée à la Syrienne Martha Sacke pour son charnde au bulande.

Lecture d'une application de M^r C. Thérien, connu constable, renvoyée au Comité de police spec.

Proposé par M^r C. Bilanger secondé par M^r P. J. Bennett et unanimement résolu que cette assemblée soit suspendue pour quelques instants pour permettre

permettre au Conseil de rencontrer une nombreuse délégation des Sociétés St. Jean Baptiste, Sébastien de Maisonneuve et de Veauville.

Après quelques instants de suspension, l'assemblée reprend son cours avec les mêmes membres présents.

Lecture du rapport hebdomadaire du chef nos chers aux, déposé aux archives.

Lecture du rapport suivant Rapport du Conseil en Comité Maisonneuve 26 mai 1909.

Au Conseil de Ville de Maisonneuve
Messieurs,

Les soussignés,

A. Michaud, maire,

C. Dufresne,

C. Bilanger,

R. Fraser,

J. A. Debien et

P. J. Bennett, mem-

bres présents du Conseil en Comité de cette Ville ont l'honneur de vous faire rapport qu'à leur assemblée de ce jour il a été résolu ce qui suit, savoir :

Certains plombiers de Maisonneuve se plaignant de la concurrence que viennent leur faire les plombiers étrangers qui ne paient pas de licence,

d'imposer une taxe de \$10.00 sur chaque plombier étranger travaillant dans les limites de la ville.

Sur proposition de M. Belanger, de ne charger à M. Massicotte, pharmacien, que la proportion du temps durant lequel il a exploité son commerce, c'est à dire du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 1909.

D'autoriser M. Debien de voir à faire réparer la couverture de l'Hôtel de Ville et dans le cas où cette couverture devrait être refaite à neuf, d'en faire rapport au Conseil.

De référer à M. Morin le compte de M. J.E. Vanier pour étude et rapport au Conseil pour lundi prochain si possible.

Le tout humblement soumis.

Signé Alexandre Michard, Maire.

Proposé résolu que ce rapport soit adopté & il est résolu en conséquence

Première lecture du règlement N° 126 concernant l'hygiène de la Ville de Montréal.

Proposé & résolu unanimement que la première lecture du dit règlement soit adoptée

Le Secrétaire fait rapport sur la pétition de la famille de feu Camille Robitaille.

Proposé par M. P.R. Bennett

Secundi par M. Bélanger & unanimement résolu que la Ville se charge d'envoyer un des enfants de la veuve Robitaille à l'Institut de Montfort.

Proposé par M. Oscar Dufresne unanimement résolu que les

Comptes suivants soient approuvés & payés. Dufault & Co 615.75 \$ 179.95 - 104.70. Canadian Tire 168.00 \$

La Dufresne 16.00 \$ Blanchet 34.10 \$ a. Justin 7.75 \$ J. Dubois 3.00 \$ J. Gauthier 78.00 \$ Northern Electric 73.00 \$

Lo. Dandevault 73.00 \$ Gas. Dawson 4.75 \$ 1.30 \$ 2.75 \$ Alph. Lipine 71.00 \$ 76.20 \$ Harry & Martin 143.60 \$ Casa-

mothe 5.89 \$ Lamontagne Ltd. 1.75 \$ P. P. Dufresne & Frise 870.12 \$ H. Viret 170.00 \$

Le Maire a estimé de M. J. Emile Vanier informé de la Municipal Contracting Co. au montant de \$ 3600.00 \$

Proposé résolu unanimement que M. Emile Vanier soit autorisé de signer un chèque en sa faveur pour le montant

Le Maire a fait un rapport de M. J. Emile Vanier sur la possibilité de placer les services d'utilités publiques dans la

ville, depuis aux archives.

Propose par M. Delongue d'unanimentement résolu que la ville accepte de M. Ellesaux bijouterie la somme de 7¹⁰ pour solennité de 1908-1909. & de M. Mc. A. Meunier ofile celle de 7¹⁰ pour les licence de 1908-1909 de faire suivre à M. Emulien Des Thellette de salaire l'agent d'assurance payée le 1^{er} Juin 1909 s'élevant à 20⁰⁰ attendu que M. Des Thellette n'est qu'un agent collecteur pour une compagnie d'assurance.

Lecture d'une requête des Comptes. Elle demandant une augmentation de salaire.

Propose résolu unanimement que cette requête soit renvoyée au mois de Décembre prochain lors de la votation des crédits annuels.

Propose résolu unanimement que les causes suivantes soient traitées entre la Ville, St. Vieux et la Ville soient réglés comme il suit ci-après, savoir:

1. Celle du mandamus contre les Conseillers qui sont allés à Winnipeg à la Convention de l'Union des Municipalités réglé hors de cause en payant la Ville payant les frais s'élevant à \$100.⁰⁰
2. Celle du bref d'injonction pris contre la Ville pour empêcher M. Levesque de signer le Contrat

N^o 1050
des Revenus

Lecture d'une lettre de M. M. Beaudin, Le

maire de St. Jean Baptiste

Travail

entre la Ville et la Campagne des Terres de Montréal. Est réglé hors de cause en payant la Ville payant les frais moins ceux pris en intervention de la C. des Terrains de Montréal. Est.

3. Celle contre la Ville au sujet du règlement d'impôt N. 175 réglé hors de cause en payant la Ville payant les frais & que l'avocat de la Ville soit autorisé de régler ces causes de la manière ci-dessus.

Quant à celle de la Succursale Carrière au sujet des taxes municipales, elle devra rester en suspens jusqu'à nouvel ordre.

Propose par M. Oscar Dufrene et unanimement résolu que le Secrétaire soit chargé d'obtenir une entrevue avec la Commission de la voirie de la Cité de Montréal au sujet du redressement & de l'annulation de la rue Sherbrooke & que le Comité des Chemins, l'avocat de la Ville & l'ingénieur Vanier soient autorisés de rencontrer les représentants de Montréal à ce sujet.

Lecture d'une lettre de M. St. Cyr. Gonthier & Trigon offrent d'acheter les sept cent mille piastres (\$700,000⁰⁰) de débentures que la Ville emit. Propose par M. Robert Frazer,

Seconde par Mr. Bilaluyes d'une
 immurement résolus que l'offre
 ci-dessus de M. St-Cyr. Gou-
 thier & Frigon dans leur lettre
 du 2 Juin courant soit accep-
 tée aux termes & conditions y
 mentionnés. Il est cependant
 convenu que dans le cas où
 les dits M. St-Cyr. Gouther &
 Frigon, en aucun temps ne
 se plient au pas à la lettre
 les conditions de leur offre,
 la dite vente de débetus de
 viettes ipso facto nulle de
 plein droit et sans nuire en
 aucun; et que Mr le Pré-
 sident des finances de cette ville
 soit autorisé de faire radi-
 fier et empêcher et cette ven-
 te par le secrétaire Jauves-
 sur le conseil suivant les
 dispositions de la charte à
 cet effet.

Et l'assemblée est ajournée.

Mr. Levesque
 Alexandre Michaud, Maire
 Rubricator

Maison neuve 16 Juin 1901

Assemblée régulière

Présents M. St-Cyr, Alexandre Michaud
 & M. les Conseillers Oscar Duperron
 Ch. Bilaluyes
 Robert Trass
 P. A. Bennett

Lecture des minutes de la dernière
 assemblée

Proposé & résolu unanimement que
 les minutes de la dernière assemblée
 soient approuvées & signées.

On procède alors à l'ordre du jour
 du 9 Juin courant.

Lecture d'une pétition de Mr Jos.
 Rheaume demandant des condi-
 tions d'eau sur la rue Despardus
 jusqu'à sa propriété peruvayie
 au Conseil en Comité.

Lecture d'une demande del Harms
 mi de Maisonneuve pour subvention
 à sa fausse.

Proposé par Mr Oscar Duperron
 & unanimement résolu que le
 Conseil vote une somme de cent
 piastres à l'Harmonie & que le Sec-
 raire soit autorisé de payer
 cette somme

Lecture du rapport du chef mar-
 chand Chervault, reconnaissance du diman-
 che déposé aux archives.

Lecture d'une lettre de remer-
 ciements du Club Nautique
 pour location du kiosque du
 Parc Beau, déposé aux archives

Lecture d'une lettre de Mr St-Cyr
 Gouther & Frigon acceptant la
 vente des débetus de la viette, dé-
 posé aux archives.

La question de changer le taux de la
 taxe d'affaires des manufacturiers
 est renvoyée au conseil en Comité

Les communications pour le char
bon venant par auvernes
mais renvoyés au comité
de police d'ici.

Proposé par M. R. Dufresne &
unanimentement résolu que
les comptes suivants soient
approuvés & payés, savoir:

- C. S. Trudeau 22.²¹ ; 30.²⁵ L. Trem
blay 52.⁰⁷ L. Provost 133.³² Kings
bury Footwear Co 161.⁸⁸ L. E. Wo-
rman 1.⁵⁵ J. A. Gagnon 1.⁶⁵ A
Leclerc 45.⁵⁰ Montreal Light Heat
& Power Co 0.⁵² J. L. Giroux 144.³⁰
J. R. Cloutier 69.⁰⁵ Garth Co 234.⁰⁰
78.⁰⁰ Medrum Bros 55.³⁴ 4.²⁷ Mont
real Pencil Works 7.⁵⁹ La Cie de
quincaillerie de Beauville 146.⁶⁰
L. G. Giguere Mayrand 6.⁵⁹ Jos.
Laurin 46.⁵⁷ S. Stehler 15.⁷⁹

On procède ensuite au tirage
du jour de ce jour.

Lecture d'une invitation
de la Société St Jean Baptiste
de Beauville à leur fête patronale
Proposé par Oscar Dufresne &
unanimentement résolu que cette
invitation soit acceptée & que
M. de Maisie soit prié de repré-
senter la Ville en cette circonstan-
ce.

Lecture d'une invitation de
l'Association des chefs de police
du Canada à la Convention
de 1909. renvoyé au comité

de police d'ici
Lecture d'une invitation de l'Union
des Municipalités Canadiennes
à la Convention annuelle & de
mandat à la Ville de payer
sa contribution annuelle

Proposé par M. Oscar Dufres-
ne & unanimentement résolu que
la suscription de la Ville à l'Union
se montant à la somme de quatre
pièces soit approuvée & payée.

Lecture d'une requête des citoyens
de la rue St-Henri pour la rue
Ernest pour l'érection d'une
lampe à arc à cet endroit.

Proposé par M. Robert Fross
& unanimentement résolu que le
secrétaire soit autorisé d'or-
donner l'érection d'une lam-
pe à cet endroit.

Lecture d'une requête de cer-
tains électeurs & d'une lettre de
M. A. E. Demers s'opposant à l'érec-
tion d'une baïe qui de passage
sur la rue Lafontaine, renvoyé
à l'avocat de la Ville.

Lecture d'une réclamation pour
dommages de M. M. Lachapelle
renvoyé à l'avocat de la Ville.

Lecture d'une lettre de M. Trufflé
Bastien offrant une piece de cin-
quante pieds de longueur sur six
propriété pour l'entretien.

Proposé & résolu unanimentement
que cette offre soit acceptée &

que Mr l'avocat de la Ville soit
autorisé à préparer & faire les for-
malités nécessaires en passant ces
appis que Mr Barthelemy aura fait
insérer sur plan de la rue pro-
jeté.

Lecture d'une lettre de Mr March
prie l'adjointement & approuve
de faire des traverses de mureu-
ciment, renvoyé au Comité
des Chemins.

Lecture d'une plainte de Mr J. Dus-
sault pour danger d'accident
à la traversée du chemin de fer
Le Terminal aux intersections des
rues & surtout celle de la rue
Sourmeux.

Propose par Mr O. Dupres que
récemment résolu que le Secré-
taire soit chargé de porter cet état
de chose à la connaissance de
la Commission des Chemins
de fer et à la Campagne des
Terminaux.

que le Secrétaire soit aussi
chargé de notifier la Cam-
pagne Canadienne Northern de
faire avec de nouveaux sig-
nif. de locomotives de ruelles
dans les limites de la Ville.

Lecture d'une lettre de la Laing
Parking & Provision Co. redeman-
dant la licence de colporteurs qu'elle
prétend avoir payé par erreur, ren-
voyé à l'avocat de la Ville.

Lecture d'une lettre de chef Mr
Chersault demandant certaines
réparations aux stations de fer,
renvoyé au Comité de police & fer.
Lecture d'une lettre de même à l'achat
d'attelage renvoyé au même Comi-
té.

Lecture d'une plainte de Mr Ch. Groleau
au sujet de l'usage des rues & d'une
réponse de Mr Lucien à ce sujet.

Propose résolu unanimement que
le Président du Comité d'Eau & Santé
soit autorisé de demander des prix
pour l'usage des rues au gou-
vernement avec autorisation de don-
ner le coutout si le juge avan-
tageux.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchersault le 20 octobre
ce du dimanche, de passé au archi-
ves.

Lecture d'un rapport trimestriel
de Mr C. A. Reeves inspecteur des
bâtisses, & demande d'augmenta-
tion de salaire, renvoyé au Comité
en Comité.

Propose par Mr P. R. St. Bennett
que le Secrétaire soit chargé
d'ordonner l'inspection des lampes
à arc aux cases des rues La Fontaine
& quatrièmes Ave, Adam & Clair & rue
Ste Catherine entre les rues Sourmeux
& Stillman David.

que la Ville prenne à sa charge l'ouvrage
sur un fait de M. J. Bonin & l'archi-
tecte

L'Institution de Mautport avec
frais de la ville.

Lecture d'un estimate de Mr J. E. Smith
Vanier, au montant de \$20,000.00 en fa-
veur de la Municipal Contracting

Propose résolu unanimement
que cet estimate soit payé.

Lecture d'un avis de Mr J. Mos-
gan au sujet de l'offre d'un Parc.

Propose résolu unanimement
quedes membres de ce conseil qui
seront disponibles soient char-
gés de surveiller Mr Morgan
à une date qui sera détermi-
née ultérieurement pour discuter de
nouveau les conditions de
cet offre & faire rapport au Con-
seil.

Lecture d'une soumission de
la Northern Electric & Mfg Co
re système d'alarme de police.
renvoyé au Comité de poli-
ce.

Lecture d'une lettre de Mr Isaac
Thompson re lecture dans
l'exécution des travaux & enna-
ments des routes.

Lecture du règlement d'hygiène
est renvoyé à la prochaine as-
semblée.

Propose résolu unanimement
quedes Comptes suivants soient
approuvés & payés, savoir: N. D. Du
preux \$0.00, Garth C. 78.00, 78.00, 78.00

\$ 2.50 Mautport Light & Power Co
864.15 Grange View 75, 5.25 Mautport
Water & Power 2.17 Rue Peliphon 2.25
La Presse 1.50, Museum Bd. 42.09, Jor-
Dubois 0.00, M. Lepine 6.70, L. Provost
97.45

Propose résolu unanimement
que cette assemblée soit ajournée
pour quelques instants.

Après quelques instants de dis-
cussion, l'assemblée reprend son
cours avec les mêmes membres
présents.

Propose résolu unanimement
que le secrétaire soit chargé de
demander à Mr Vanier l'indica-
tion sur le terrain par des pi-
quets plantés à tous les cent
pieds le centre des rues Longi-
tudinales & transversales sur les
Nos 3 & 4 originaires depuis la rue
Royce (y compris cette dernière),
en allant vers le nord jusqu'à la
limite de la ville de même que
celui de la rue Primrose, de la
rue Ernest, à la rue Royce;

que la question de l'augmenta-
tion de salaire de l'Inspecteur
des bûches soit renvoyé à la prochaine
assemblée; que le secrétaire soit chargé d'or-
donner à la Compagnie Mautport
Water & Power de poser des canou-
tes d'eau dans la rue Desjardins jus-
qu'à la propriété d'Alphonse, dans

les rues Piquet & Ernest jusqu'à la
propriété de M^r Piquet & dans la
5^{me} avenue jusqu'à la propriété
de M^r Desroque;

que le secrétaire soit chargé de
notifier la Amérique le C^t de
ne pas laisser stationner de
chasses la rue Jeanne sans
surface de sa manufacture;
& de faire enlever les rails qui
existent à cet endroit;

que la question de l'augmen-
tation des taxes d'affaires &
des licences en général soit
renvoyée au mois d'octobre
prochain.

que la licence sur les Campa-
gnies ayant des poteaux dans
les rues de cette ville & cepté
celles qui en sont exemptes, soit
portée à la somme annuelle
de deux cents piastres;

qu'une somme de 50.⁰⁰ soit votée
au chef Marché aux fourrages
permettre d'arriver à la Con-
vention des avocats de
Chiefs de police du Canada aux
Chutes Niagara;

que la réparation des stations
de police soit accordée
à M^r M. Lapointe & Cie au prix
de quatre cents dollars sous la
direction & surveillance du
chef;

que le président du Comité de police

soit autorisé de réparer un at-
lage pour les nouvelles échelles de la juge
que c'est impossible d'en acheter un
neuf.

que les soumissions pour le char-
bon ayant été ouvertes et étant toutes
au même prix, le contrat de charbon
soit divisé entre tous les commerçants
de charbon tenant des dans les
payant payé leurs taxes d'affaires.

que le Conseil vote une somme
de cent piastres pour chaque section
de la Société d'Église Baptiste pour la
Célébration de sa fête d'anniversaire
que permission soit faite à M^r Berthe
Hébert de solliciter d'argent d'ac-
cuser, attendu que ce monsieur
n'est agent d'accusation mais
simplement collecteur & qu'il
n'ya pas de taxe d'affaires sur ce
genre d'affaires;

que le salaire des auditeurs demeure
le même que celui qui vient de leur
être accordé.

que le Conseil vote une somme
de cent piastres (100.⁰⁰) au Honoraires
de M^r Maisonneuve
Lecture d'une lettre de M^r J. Rhéaume
au dépôt de pierre par com^{te} de mes. peu
voys à plus tard.

Lecture d'une lettre de M^r dept. Drué,
Construction de trottoirs permanents,
renvoyé à plus tard.

Proposé par M^r Oscar Duplone
Secondé par M^r Robert F. de la

et unanimement résolu:

Que la résolution de ce Conseil en date du 26 mai dernier concernant l'emprunt d'une somme de cinq cent mille piastres soit amendée de la façon suivante, savoir: que dans la première ligne du 2^{eu} paragraphe de la dite résolution les mots "cinq cents bons" soient biffés & remplacés par les mots "des bons"; que dans la deuxième ligne du dit paragraphe les mots "mille piastres" soient biffés & remplacés par les mots "par moins de cent dollars"; que la dernière phrase de la dite résolution soit complètement biffée & remplacée par les mots suivants:

M. le Maire et le Secrétaire Trésorier de la dite Ville de Montréal sont autorisés à faire imprimer au lithographe les dites debentures, à les signer pour et au nom de la Ville, à faire imprimer au lithographe leur signature sur les coupons attachés aux dits bons et à y apposer le sceau de la dite Ville.

Proposé par M. Oscar Dupresne
Secondé par M. Robert Fraser unanimement résolu: que la résolution de ce Conseil en date du 26 mai dernier concernant l'emprunt d'une somme de deux cent mille piastres soit amendée de la façon suivante, savoir: que dans la 1^{re} ligne du 2^{eu} para-
graphe

les mots "deux cents bons" et ceux soient biffés & remplacés par les mots "des bons" et dans la 2^eme ligne du dit paragraphe les mots "mille piastres" soient biffés & remplacés par les mots "par moins de cent dollars".

Proposé par M. P. R. J. Bennett & unanimement résolu que cette assemblée soit ajournée à la date du 21 courant aux lieux & heures ordinaires des réunions.

Et l'assemblée est ajournée.
Et advenant le vingt deux juin 1909 l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir: M. le Maire Alexandre Ri-
chard, M. M. le Dr. J. L. Ocas
Dupresne, Chas. Bélanger, Robert
Fraser & P. R. J. Bennett

Proposé par M. Oscar Dupresne
Secondé par M. Chas. Bélanger, & unanimement résolu, que nonobstant tous arrangements ou conventions contraires, il sera laisible aux propriétaires des lots de subdivision du lot principal N° 114 et situés au nord de la rue Sherbrooke de payer leur proportion du coût des égouts construits en front de leurs lots comme tous les autres propriétaires suivant le règlement général d'égouts en vigueur à savoir en dix versements égaux & annuels.

Proposé par M. O. Dupresne Secondé

Annuaire 23 Juin 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire M. Richard
 & M. les Conseillers O. Dufour
 C. Bélanger
 Robert Frases
 P.R.S. Bennett

Lecture des minutes de la der-
 nière assemblée
 Proposé résolu unanimement
 que les minutes de la der-
 nière assemblée soient ap-
 prouvées & signées telles que
 elles.

Lecture d'une pétition de
 l'Association d'Amateurs
 Nationaux de Propriété

Proposé par M. P.R.S. Bennett
 Secondé par M. C. Bélanger

Que
 cette demande soit accordée
 & que le Secrétaire Trésorier
 soit autorisé de faire le chan-
 gement au rôle d'évaluation.

Lecture d'une soumission
 de M. M. Sauvé & Sauvé pour
 mullement de rues, renvoyée
 au Comité des Chemins.

Lecture d'une lettre de M. M.
 Macey & Reid, se concernant
 le travail de trottoirs en ciment, ren-
 voyée au même comité.

Lecture d'une invitation de
 la Société St Jean Baptiste

priant le Conseil d'arrêter la
 célébration de la fête patronale
 & demandant de proclamation
 jeudi le 24 courant, jour de
 fête civique, déposée aux archi-
 ves.

Lecture d'une soumission de
 M. M. Laflèche & McCoub
 pour huiler les rues, renvoyée
 au Comité d'Eaux & Sables.

Lecture du rapport hebdomadaire
 du chef marches aux services
 de voirie du dimanche, déposée aux
 archives.

M. Robert Frases se plaint que le
 service des tramways sur la rue
 Ontario est très déficient, il
 propose qu'il est unanimement
 résolu que le Secrétaire
 soit autorisé de notifier la
 Compagnie Street Ry Co. le Comité de
 Chemin.

Proposé résolu unanimement
 que le Comité d'Eaux & Sables
 soit autorisé s'il le juge à
 propos d'acheter un arrosoir
 Proposé résolu que cette assem-
 blée soit adjournée pour quelques
 instants & l'assemblée est ajour-
 née.

Après quelques instants de sus-
 pension l'assemblée reprend
 son cours avec tous les mê-
 mes membres présents.

Lecture d'une lettre de J. H. Harris

plus les frais taxes. Résolu
 Que l'avisier légal de la Ville
 soit autorisé à régler moyen-
 nant cent vingt cinq piastres
 plus les frais taxes de la deman-
 deuse en pas une bonnue
 quittance comptable de tout à que
 réclamé par la dite action.

Lecture du rapport hebdomadaire
 de du chef Marchessault, déposé
 aux archives.

Proposé par M. Bélanger unanimement
 résolu que le secrétaire
 soit autorisé à placer aux frais
 de la Ville la fille de ceuse Bo-
 nni de cette Ville.

Proposé résolu unanimement
 que l'achat fait par le Président
 de la Commission d'Éclaircissement
 d'un arrossis soit approuvé & que
 dorénavant sur tout qui passible
 il soit affecté un arrossis
 pour chaque quartier de la Ville.

Que l'ingénieur Varin
 reçoive instructions de donner
 les alignements & niveauaux
 des égouts dans toutes les rues où
 il a été décidé de construire
 par l'entremise de Harris Construc-
 tion Co Limited.

Les soumissions pour réparations
 de la couverture des Hôtels de la Ville
 sont renvoyées au Conseil en Comi-
 té.

Proposé par M. Oscar Dupre

et unanimement résolu que des avis
 réguliers soient signifiés suivant les
 disparitions de la classe de cette
 Ville pour la confection de trottoirs
 permanents dans les parties de rues
 suivantes, à savoir:

Sur la rue Ontario, côté nord entre
 les rues La Salle & Jeanne d'Arc.

Sur la rue Notre Dame, côté nord, entre
 la 3^e rue & la 4^e rue Avenue

Sur l'Avenue Prévost, côté ouest, de la
 rue Notre Dame jusqu'au fleuve

Sur la rue Notre Dame, côté sud, entre
 l'Avenue Prévost & le lot originaire
 N^o 3.

Lecture d'une lettre de M. M. Beaudin,
 Laranger & Gervais qui se règle-
 ment de différentes causes contre
 la Ville.

Proposé résolu unanimement
 que les menues de frais dans ces
 causes soient payés, savoir: J. Brun-
 del & al vs la Ville 740.⁰⁰ Est. V. vs la
 Ville 100.⁰⁰ J. V. vs la Ville
 275.⁷⁵

Lecture du rapport suivant

Rapport du Conseil en Comité,
 Maironomie 23 Juin 1909
 Au Conseil de Ville de Maironomie,
 Messieurs,

Les saurignis Alex. Mi-
 chard, Maize O. Dupre, C. Bélan-
 ger, Robert Farris & O. R. J. Bennett
 Amis & membres présents du
 Conseil en Comité de cette Ville ont

l'honneur de vous faire rap-
port qu'à leur assemblée de ce jour
il a été résolu ce qui suit, savoir:

Des Conscillers représentant la Ville de
Racemount sont entendus devant
le Comité et ils offrent au nom de
ladite Ville une somme de \$ 5000.⁰⁰
à la Ville de Moncton pour ob-
tenir le droit de relier les égouts
de leur ville à ceux de Moncton ou
inverse. Le Comité n'ayant pas
cette proposition assez accep-
table, il offre au Village de Ra-
cemount de permettre à ce dernier
d'égoutter la rue Pie IX gratuite-
ment, à condition que des
égouts soient construits dans
la rue Pie IX à Racemount et
que le macadam y soit fait
devant la présente maison.

Les représentants de Racemount
déclarent que pour des raisons par-
ticulières ils n'ont pas accepté
qu'une rue: alors il est résolu par
le Comité de soumettre la deman-
de du Village de Racemount à l'arbi-
traire de la Commission pour rap-
porter à la pro-
chaine assemblée.

Il est ensuite proposé de résolu qu'un
contrat notaire soit préparé entre la
Ville & l'Institution Construction Co Ltd. pour
tous les égouts mentionnés dans la
résolution de ce Comité à son assemblée
du 23 oct., lequel contrat devra
être basé sur celui passé entre la

Ville et M. H. Pauze & Fils, le roc
sera payé en plus du prix de la ci-
dèle à raison de \$ 4.00 la verge, &
que M. le Maire soit autorisé de si-
gner ce contrat.

Il est aussi proposé par M. Ch. Belau-
ge Secrétaire par M. P. S. Bennett
que le contrat entre la Ville de Mon-
cton et M. J. R. Rhéaume passé
devant le Notaire Eschmunt le 20 jan-
vier dernier soit modifié de la ma-
nière suivante, savoir:

Le prix de la pierre bonne sauge
sera réduit de \$ 13.⁰⁵ à \$ 12.⁰⁰; ce-
lui de la pierre concassée de 2 1/2" à
3" à \$ 1.³⁵; celui de la pierre concas-
sée de 1 1/2" @ 2" @ \$ 1.⁸⁵ & celui de scie-
ring @ \$ 2.³⁵, mais le dit M. Rhéau-
me ne sera plus tenu de délivrer
la dite pierre dans toutes les parties
de la Ville sur demande de ses inden-
dant de la voisine, tel que porté dans
son contrat, mais il n'aura qu'à
transporter cette pierre sur des char-
s électriques à l'endroit le plus
rapproché de la ligne où cette pierre
devra être employée. La Ville se char-
ge de transporter cette pierre des dits
chars jusqu'à l'endroit de pla-
cement de cette pierre: l'inden-
dation des parties étant de réduire
de \$ 1.⁰⁵ le prix de la grande pierre
& de 5^c le prix de la petite pierre
sur le prix du mesclé alors
courant. Que M. le Maire

soit autorisé de signer un
contrat amendant celui plus
haut mentionné à l'effet ci-
dessus.

De donner ordre à Mr J. D.
Martinneau de compléter
le rapport relatif de sa pro-
priété sur Mr David à partir
de la rue Notre Dame sur son
sol et l'étendue de sa propriété,
et de donner instructions à
Mr Desautel de voir à ce que
ce rapport soit fait sans délai
Le fait humblement soumis.

Signé: Alexandre Michaud Maire
Mr G. E. Curran Secrétaire.

Lecture d'un projet de contrat
entre la Ville & Harris Contracting
Co Ltd.

Il est proposé par Mr R. R. T. Bennett
Secrétaire par Mr R. Fraser remani-
ment des mots suivants "lequel contrat devra être
basé sur celui passé entre la Ville
& Messieurs H. Pauzoffels" dans le
troisième paragraphe du
rapport du Comité en Comité du
23 juin dernier causant et qui
vient d'être adopté par ce Con-
seil municipal & remplacé par les
mots suivants: "lequel contrat
devra être basé sur le devis des
travaux maintenant devant le
Comité et sur la résolution de
ce Comité prise à son assemblée

du 21 courant & sur la lettre de
Messieurs Harris Contracting Co Ltd datée
du 73 juin 1911 causant à ce sujet.

Lecture d'un projet de contrat
amendant celui fait entre la Ville
& Mr J. Rheames au sujet de
la fourniture de la pierre sui-
vant rapport du Comité en Comité
du 23 courant.

Propose résolu unanimement
que ce contrat soit signé
par Mr Levesque par son nom
de la Ville de Québec.

Propose résolu unanimement
que l'accrédit sur
la facture soit renouvelée &
la somme en elle payée.
Lecture d'une lettre de Mr J. J. J.
de la Ville infirmier de la Ville
municipal Contracting Co Ltd au
montant de \$ 900.00.

Propose résolu unanimement
que cet estime soit payé.

Lecture d'une lettre de Mr J. J. J.
de la Ville de Québec les agents de
Racine à ceux de la Maison
renouvelée, déposée aux archives.
Lecture d'une lettre de Mr J. J. J.
de la Ville demandant le paye-
ment de son compte renvoyé
à l'ancien legs.

La 2^e lecture du règlement amén-
dant celui concernant le bâti-
ments est renvoyée à la pro-
chaine assemblée.

Proposé et résolu unanimement
 que les comptes suivants
 soient approuvés et payés :

Gouvernement 378.⁰⁰ L. Provost 198.⁶⁵
 50.⁰⁰ Granger & Coise 4.²⁰ Lolo Giguère
 Mayrand 1.⁰⁰ Vanier 6.²⁵ Garthoff 6
 234.⁰⁰ J. Blanchet 0.²⁵ 14.⁹⁰ C. H. H. H.
 pour #167.⁰⁰ J. X. Valiquette 45.⁶⁰ 279.⁰⁰
 J. A. Caron 3.⁰⁰ Vanier 174.⁰⁰
 J. 2 Laford 200.⁰⁰ D. D. D. D.
 J. J. J. J. 240.⁰⁰ O. O. O. O.
 J. J. J. J. 110.⁰⁰

Et Annulé est approuvé
 Delaude Richard, Maire

me J. J. J. J.

Assemblée spéciale
 Présents M. les Conseillers
 P. R. J. Berneth, Oscar Du
 presne, Chr. Bilanges & Ro-
 bert Graser.

Il est constaté que les avis
 requis pour cette assemblée
 spéciale ont été dûment
 signifiés.

En l'absence de M. le Maire
 M. le Pro-Maire P. R. J. Berneth
 occupe le fauteuil de la pré-
 sidence.

Il est proposé et résolu unani-
 mement que le Secrétaire Tri-
 combe soit chargé de notifier M.
 Janus Morgan qu'en vertu de son
 Contrat avec la Ville. Et des avis
 qui lui ont déjà été signifiés

la Ville de Maisonneuve ou prendre
 possession immédiate du terrain
 de la rue Baye sur sa base & que ces
 instructions soient données à M. J.
 Emile Vanier que cette rue doit
 être ouverte & qu'il ait à en donner
 les alignements & niveaux
 Proposé et résolu unanimement que
 M. le Surintendant Dussault soit
 autorisé & recieve instructions
 de niveau et aussitôt qu'après
 de cette partie de la rue Baye
 situant de la rue Lassalle à la
 rue Berneth.

Proposé et résolu unanimement
 que M. J. Emile Vanier soit
 prié de faire rapport par écrit au
 Conseil sur ce qui suit savoir:
 Est-ce que la briquerie établie en
 place par M. Harris Construction
 C. Ltd pour la Confection de
 gants sont acceptables & peuvent
 être employés? est-ce que les
 proportions de mortier de ciment
 sont observés dans le mélange
 du mortier?

Le Secrétaire est autorisé à notifier
 cette campagne du rapport de M. J.
 Emile Vanier.

Proposé et résolu unanime-
 ment que la résolution
 de ce conseil en date du 30 June
 1907 soit amendée de
 manière à permettre l'oc-
 cupation de cette partie de la

sur l'occupation s'étendant
de la rue Saint-Jacques jus-
qu'aux limites est de la vi-
lle soit faite à la longueur
ordinaire par l'empresse-
ment. C'est à dire que la
pièce empesée sera de
quarante quatre pieds au
lieu de trente deux

Et l'assemblée est ajournée

Alexandre Michaud, Maire
M. Lacombe

Maisonmune 21 juillet 1909.

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex. Michaud.

M. le Conseiller Oscar Duperré

Ch. Delange

Robert Fraiss

P. R. S. Bennett.

Lecture des minutes des deux der-
nières assemblées du Conseil.

On prend
en considé-
ration l'ordre du
jour du 7 juil-
let 1909

Proposition relative au rachat

des minutes des deux der-
nières assemblées saint adopter

plignie lettres qui leur.

Lecture d'une lettre de re-
merciments de la sacie

de St Jean Baptiste de Maison-

mune, déposée aux archives.

Lecture du Rapport de la

Commission des Marchés

sauf sur l'assurance de

dimanche, déposée aux archives.

Le Maire

M. Lacombe

M. Lacombe

M. Lacombe

M. Lacombe

M. Lacombe

M. Lacombe

M. Lacombe

M. Lacombe

M. Lacombe

Lecture du rapport du Con-
seil en comité du 30 juin
1909. Savoir:

Rapport du Conseil en comi-
té Maisonmune, 30 juin 1909. -
Au Conseil de Ville de
Maisonmune

Messieurs,

Les sauniers, A. Mi-
chaud, M. Lacombe, O. Duperré, Ch. De-
lange, Robert Fraiss, P. R. S. Bennett, Conseillers &
membres présents du Conseil
en comité de cette Ville ont
l'honneur de vous faire rap-
port qu'à leur assemblée de ce
jour, il a été résolu ce qui suit
Savoir:

Des sauniers pour répa-
rations à la couverture de l'Ho-
tel de Ville et une couverture
neuve pour l'écurie sont au
voies et il est proposé d'au-
toriser le Maire à signer
immédiatement résolu que M. P.
R. S. Bennett soit autorisé
d'accorder le Contrat de
ces réparations & de la couve-
ture neuve au saunier
sionnaire qu'il jugera à
propos pourvu que le mon-
tant n'exécède pas la somme
de \$7500

Le Maire de St-Horace Cons-
truction & qu'une somme de

sur la demande la Ville de
par des conduites l'eau
haut partait ou il n'est
pas par dans les rues de
Celle Ville.

Lecture d'un rapport de la
Montreal Water & Power
Co sur certains services pro-
vis, déposés aux archives.

Lecture d'une lettre de la Amé-
rican Can Co re voir d'évite-
ment sur la rue Jeanne
d'arc.

Lecture d'un rapport de la
Canadian Northern & Que-
bec Railway Co re sifflet de
leur locomotives.

Proposee par le conseil munici-
pal que tel quel l'usage
des chemins de fer de la
ville de Montréal soit
interdit par un règlement
prohibant le cas des sifflets de loco-
motives dans cette ville soit pro-
posé par le conseil au conseil.

Lecture d'un rapport de la
Montreal Water & Power Co
refusant de rembourser
certaines dépenses faites
par la ville par rapport
à des tranchées faites
dans les rues de cette ville.

Proposee par le conseil munici-
pal que l'avis légal soit au-
torisé de prendre des procédu-
res contre cette compagnie pour

le recouvrement des sommes au-
si dépenses.

Proposee par le conseil munici-
pal que Mr J. Emile Vanier soit auto-
risé de préparer au des de la
loi des chemins de fer, des plans
pour l'installation de bassines
de protection aux intersections
des rues de cette ville avec le che-
min de fer Canadian Northern
& Quebec Railway & que Mr Vanier
soit autorisé de faire les procédu-
res nécessaires devant la Com-
mission des chemins de fer.

Lecture du programme des
Annuaires des municipalités
Canadiennes à l'édifice St-Jacques
déposés aux archives.

Première lecture du règlement n° 28
concernant la fermeture à bon
heure des établissements d'af-
faires.

Proposee par le conseil munici-
pal que le premier règlement de ce
règlement soit adopté.

Proposee par le conseil munici-
pal que le billet de la Canadian
Paper Co au montant de
4104" soit renouvelé par un autre
billet à trois mois d'échéance du
14 juillet courant par le même
montant de la même Banque
ou que Mr Vanier & le conseil
soient autorisés à

signés à biller par et au nom de la ville.

Propose résolu unanimement que les comptes suivants soient approuvés & payés: Jos Dubois 8⁰⁰ Cu Fiquero Mayrand 131.⁵³ M^{me} Coult 67.⁵⁵ McCole Bros & Co 74.²⁰ La Patisse 105.⁰⁰ O. Bymeau 49.⁰⁰ J. A. Fisher 0.⁶² Ricard 10.⁰² J. A.

Ch. No 1.34
Lamotte 6.55
M^{me}

Gagnon 9.⁰⁰ Canadian General Electric Co 2.⁰⁰ Canadian Fire Ins. Co 7.⁵⁰ J. J. Groux 29.⁷⁵ Gauthier
Cupaud ensuite l'ordonne le jour de ce jour.

Lecture d'une pétition de M^{rs} Walter Reid pour contrat d'éclair. renvoyé au bord de l'ordre du jour.

Lecture de pétitions de quelques marchands de la rue d'Orléans de mettre un règlement en force par la fermeture à bonne heure déposés aux archives.

Lecture d'une requête de M^{rs} Gagné réparation de solaires communs de bas des nobelias J. P. Rhéaume dont le tracé projet d'hôtel est maintenant devant ce conseil, renvoyé à M^{rs} Rhéaume.

Lecture d'une lettre de la Cie des Terrains de M^{rs} M^{me} demandant l'annulation de la rue Girard.

Propose par M^{rs} Belange unanimement résolu que le Sec^{rs} Intendant des Travaux prie les instructions de faire l'annulation de la rue Girard tel que demandé & s'en notifier la Compagnie.

Lecture d'une demande de deux Lecyrs pour place en enfants à Montfort

Propose résolu unanimement que la ville place à ses frais deux des enfants de M^{rs} Lecyrs à Montfort

Lecture d'une application de M^{rs} L. A. Guillet pour licence d'hôtel Propose résolu unanimement que ce certificat des Clercs soit conforme & que M^{rs} M^{me} Sec^{rs} soient autorisés de le signer.

Lecture d'un certificat des Clercs pour transfert de licence d'hôtel de M^{rs} A. Dupuis à M^{rs} Alphabette & d'un autre pour la même fin de licence d'hôtel de M^{rs} J. P. Rhéaume à M^{rs} Jos. Peltier.

Propose résolu unanimement que ces deux certificats soient conformes & que M^{rs} M^{me} Sec^{rs} soient autorisés de les signer.

Lecture d'une lettre de M^{rs} J. Dubault & égaux de certains Caen de son face provenant des Usines Auger sur le territoire de cette municipalité.

& d'une lettre de M. Deschamps. ce
sujét au Parifiqui (Amadou).
Proposi & résolu que la réponse
de Parifiqui Canadien soit
parvenue avant de prendre
d'autres procédures.

Lecture du rapport hebdoma-
daire de M. Deschamps au
dép. aux archives.

Proposi par M. Deschamps, d'un
mouvement résolu que les tra-
vaux suivants soient exécu-
tés dans les rues Quinault
& que M. Deschamps reçoive
instructions en conséquence
ce soir.

Egouts, rue Armand de la rue
Pie IX aux limites ouest.

rue Armand du Parc de la rue
Pie IX aux limites ouest.

rue Orléans, du bout actuel
de l'égout jusqu'aux limites
nord.

Maccabau:

rue Pie IX, de la rue Ernest aux li-
mites nord.

rue Orléans, de la rue Ernest en
allant vers le nord jusqu'à six
cents pieds au nord de la rue
Sherbrooke.

rue Saint-Basile, de la rue
Ernest jusqu'à la rue Bayce,
Zuni Avenue, de la rue Odium à
la rue Ontario.

Haïm Avenue, de la rue Odium à la

rue Ontario.

Zuni Avenue de la rue Ste Catherine à
la rue Ontario.

rue Ernest de la rue Desjardins aux
limites ouest.

Ensemble, rue Saint-Basile
de la rue Ernest jusqu'à la rue
Bayce

rue Orléans, de la rue Ernest jus-
qu'à six cents pieds au nord de
la rue Sherbrooke

rue Jeanne d'Arc de la rue Ernest
jusqu'à la rue Sherbrooke

rue Ernest de la rue Desjardins
jusqu'aux limites ouest.

Proposi résolu unanimement
que la Ville emprunte de la
Banque d'Hydrologie, sur billets
à demande une somme de
cinquante mille piastres (50000.⁰⁰)
& que M. Deschamps & M. Deschamps
soient autorisés à signer ce billet pour & au nom de
la Ville.

Lecture d'une réponse de M. Emile
Nairis sur l'obsolescence du con-
trat de Harris Construction Co. M. D.
dép. aux archives.

Proposi résolu unanimement que
M. Deschamps reçoive instructions de
donner les alignements d'égouts
de la rue Bayce, de la façon tenue jus-
qu'à la rue Pie IX.

Lecture d'un extrait de M. Emile
Nairis au montant de 1573.⁹² en

pour de Harris Construction Bldg
& de deux autres estimés au mon-
tant de 200⁰⁰ & 400⁰⁰ inférieurs de
Municipal Contracting Co.

Propose & résolu unanimement
que ces estimés soient payés.

Deuxième lecture du règlement
no 177 concernant les bâtiments

Propose par M. C. Bélanger

Secondé par M. P. R. Bennett, unani-
mement résolu que la deuxi-
me lecture de ce règlement soit
adopté, qu'il soit signé par M.
le secrétaire Trépanier &
publié suivant l'usage.

+ Lecture d'un projet de contrat entre
la Ville de Montréal & M. M.
Poliquin & Gagnon re exemption
de taxes &c

Propose par M. C. Bélanger

Secondé par M. R. Trépanier unani-
mement résolu que ce
projet de contrat soit approu-
vé & que M. le Maire soit auto-
risé de le signer.

Propose résolu unanimement
que les comptes suivants soient
approuvés & payés, savoir: M. Coe

- Brook Co 39⁵⁷ C. Dupuis 80⁰⁰ L. Provost
- 47⁹⁶ 175⁴⁰ 130⁰⁰ J. Rhéaume 941⁵³
- 2397²⁵ Garth 156⁰⁰ 234⁰⁰ 156⁰⁰
- Canada Land 21³⁶ N. St Amant
- 194⁷⁰ L. Humberlay 194⁰⁰ A. Lévesque 898⁶¹
- D. Dupres 8⁰⁰ H. B. Desrochers 192⁰⁰
- C. Richard & Co. 5³⁵ Municipal Light Dept

Power Co 864¹⁶ June 175⁰⁹
International Gully Co 959²⁸

Propose par M. O. Dupres unani-
mement résolu que ce cas
soit déclaré que son inter-
venu ne chargeant le prix
du contrat sans livraison
de la pierre par M. J. Rhéau-
me par sa résolution du 30
juin dernier n'était pas simple-
ment le dit M. Rhéaume de faire
la livraison de cette pierre par
Chossé, mais de continuer

*C'est porté à délivrer cette pierre par Chossé
au lieu de l'acte sur les lieux à la demande
maintenant de l'intervenant & qu'au cas où
l'intervenant de dit M. Rhéaume désirait de
faire autre chose par Chossé & le dit M.
Rhéaume les prix fixés en premier lieu seraient
réduits à ceux fixés par la résolu-
tion de ce conseil du 30 juin.
Desmets & que copie de cette résolu-
tion soit transmise au dit M.
Rhéaume et que ce nouvel amendement*

Deuxième lecture du règlement no 176
concernant l'hygiène de la Ville

de la Ville de Montréal

Propose par M. P. R. Bennett

unanimement résolu que la
deuxième lecture de ce règlement
soit adoptée que M. le Maire
secrétaire Trépanier soit autori-
sé de le signer & qu'il soit pu-
blié suivant l'usage.

Propose par M. C. Bélanger unani-

membrés résolu que les règles & règlements de ce Conseil soient sus-pendus pour permettre en au-tant que besoin la deuxième lecture à cette assemblée du règlement n° 178 concernant la fermeture à bonne heure.

Deuxième lecture du règlement n° 178 concernant la ferme-ture à bonne heure.

Proposé par M. P. R. S. Bennett
unanimement résolu que
la deuxième lecture de ce règle-ment soit adoptée; qu'il
soit signé par le maire
& le secrétaire Trévorie & publié
suivant la loi.

Attendu qu'aux libentures au
montant de \$50000.⁰⁰ & de \$200000.⁰⁰
Émise en vertu de la résolution du
26 mai 1909 amendée le 16 juin
1909 tendues à M. M. St Cyr, Gou-
thier & Frigon devant annexés de
coupons sur lesquels les signa-
tures du maire & du secrétaire Tré-
vorie soient lithographiées. Il est pro-
posé par M. O. Desjardins secondé par
M. P. R. S. Bennett unanimement ré-
solu que le maire & le secrétaire Tré-
vorie soient autorisés à
s'engager en leur nom & au nom
de cette corporation envers les dits
St Cyr, Gauthier & Frigon à faire
signer les dits coupons par le
maire & le secrétaire Trévorie de

cette municipalité & les dits St Cyr, Gou-
thier & Frigon l'exigent plus tard pour
faciliter la vente des dits libentures.
Attendu qu'aux libentures au
montant de \$200000.⁰⁰ émises
en vertu de la résolution du
26 mai 1909 amendée le
16 juin 1909 tendues à M. M.
St Cyr, Gauthier & Frigon devant
annexés des coupons sur les-
quels les signatures du maire
& du secrétaire Trévorie soient
lithographiées, il est proposé
par M. O. Desjardins secondé
par M. P. R. S. Bennett unanime-
ment résolu que le
maire & le secrétaire Trévorie
soient autorisés à s'en-
gager en leur nom & au nom
de cette corporation envers
les dits St Cyr, Gauthier & Frigon
à faire signer les dits coupons
par le maire & le secrétaire
Trévorie de cette municipalité
et les dits St Cyr, Gauthier & Frigon
l'exigent plus tard pour faciliter
la vente des dits libentures
Proposé par M. P. R. S. Bennett
secondé par M. Robt Trace unanime-
ment résolu que le contrat
de la corporation d'égouts par
la partie de la rue Jeanne d'Arc
non encore terminée soit ac-
cordé à M. Walter Reid, au prix
des cédules mentionnées au

Chapitre 89 de q Edouard VII
 en tenant compte toutefois du
 montant dépensé l'an dernier
 sur cette partie de la rue Jean
 ne d'axe, en plus de dit M. Reed com-
 plétant ce qui n'a pas été com-
 plété dans la partie des égouts
 déjà faits sur cette rue, le tout
 basé sur les spécifications
 annexées au contrat de The
 Harris Construction Co et sur les
 plans préparés par M. J.E. Vanier,
 ingénieur civil.

Ces travaux devant être
 commencés immédiatement
 continués sans interruption
 et terminés le plus tôt possi-
 ble. Si après la confection de
 ce canal d'égout de la
 rue Jeanne d'axe, le Conseil
 est satisfait de l'ouvrage
 fait par le dit M. Reed, il lui
 accordera dans les mêmes
 conditions la confection
 des égouts dans la rue Jean
 barrière parce ce qui n'est
 pas encore terminé, au dans
 une autre rue Equiva-
 lente d'importance.

+ Proposé par M. P.R.T. Bennett
 unanimement résolu que
 M. le Président des Travaux
 soit autorisé jusqu'à nou-
 vel ordre contraire, à approuver
 tous les comptes dus de devant

postérieur de signer tous chèques
 en paiement de ces comptes.
 Proposé résolu unanimement
 que M. Jos Dubault, soit auto-
 risé à souscrire pour et au nom
 de la Ville tous les travaux sou-
 rciens de la Ville spécialement
 ceux entrepris par la Harris Con-
 struction Co Ltd et de faire rap-
 port au Président des Travaux
 sur tout ce qui il paraîtra tra-
 vers de difficultés le Président
 des Travaux étant autorisé à
 régler ces difficultés.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, Maire.

~~M. le Maire~~
 Publiés

Maisonnette, 28 Juillet 1909

Assemblée régulière

Toute de membres du Conseil, l'as-
 semblée n'a pas lieu.

~~M. le Maire~~
 Sec. Tris.

Maisonnette 4 Août 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Maire A. Michaud
 & Oscar Dufourme Conseillers
 Toute de quorum l'assemblée
 n'a pas

~~M. le Maire~~
 Sec. Tris.

Montréal 11 Août 1909.
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire Alexandre Richard
 M. le Conseiller Dufrenoy
 M. Delaage
 P. R. & Bennett

Lecture et approbation des minutes
 de la dernière assemblée.

Proposé et résolu unanimement
 que les minutes de la dernière as-
 semblée soient approuvées et si-
 gnées telles qu'elles.

Lecture d'une lettre de M.
 Mendoza Lacroix re travaux
 permanents, renvoyée au Cou-
 seil en Comité.

Lecture des rapports hebdoma-
 daires du chef Marchessault des
 18 & 25 juillet & 1 & 11 Août 1909 sur
 l'observance du dimanche déposés
 aux archives.

Lecture d'une lettre de M. Wake
 Reçu acceptant la résolution de
 la Courie lui accordant un
 contrat de travaux d'égouts
 déposée aux archives.

Proposé par M. Oscar Dufrenoy
 et unanimement résolu que
 la Compagnie des Chars Urbains
 de Montréal soit notifi-
 ée d'avoir à faire circuler
 ses chars sur la rue Pie IX &
 donner le service convenu
 au d'avant à enlever ses papiers
 de cette rue afin d'avoir une

circulation libre par les voitures.
 Proposé et unanimement résolu
 que M. le Conseiller P. R. & Bennett
 soit autorisé de faire tous arran-
 gements avec le Municipal Works
 & Parvo Co pour induire cette
 dernière à poser deux nouvelles
 fontaines publiques sur la rue
 Bennett & face à part de la
 fondrière Wardens King & Sun
 St.

Proposé et résolu unanimement
 que cette assemblée soit suspen-
 due pour quelques instants.

Après quelques instants de sus-
 pension l'assemblée reprend
 son cours avec toutes les mêmes
 consultations présentes & M. le Maire.
 Proposé par M. Delaage & unani-
 mement résolu que le Secré-
 taire soit chargé de faire pu-
 blier en entier dans les journaux
 La Presse & La Patrie, le règlement
 concernant les fonctionnaires
 honoraires.

Proposé & résolu unanimement
 que M. le Président d'Éclair & Santé
 soit autorisé de demander des
 commissions pour l'achat &
 la pose de tracés observatoires pu-
 blics. L'achat des observatoires de
 nuit être fourni gratuite-
 ment par le Municipal Works
 & Parvo Co aux termes
 de la dernière section

de la clause No 5 dans son
contrat avec cette ville.

suivant
l'opinion
de l'avis
legal des
Vues à cet
effet
Propose résolu monumment
l'opinion
de l'avis
legal des
Vues à cet
effet
Propose résolu monumment
l'opinion
de l'avis
legal des
Vues à cet
effet

Propose résolu monumment
l'opinion
de l'avis
legal des
Vues à cet
effet
Propose résolu monumment
l'opinion
de l'avis
legal des
Vues à cet
effet
Propose résolu monumment
l'opinion
de l'avis
legal des
Vues à cet
effet

the same of." dans le section de
a memorandum soit et puis
plais par les mots suivants:

1^o The said Mr James Morgan
après la demande de la dite
Cawson of mais amener"

2^o que le bailment d'au del est
mention dans le memorandum
soit de cent quarante pieds de
longue entre les rues de la
Therme & Bayce;

3^o que le tout soit approuvé
par le législature Provinciale
à sa prochaine session.

Propose résolu monumment
que Mr Morgan de faire
fait autant de faire avec
les plans nécessaires des lignes
de chemins de fer au coin des
la rue La Salle & de la rue de
rue de fer et l'Esplanade
pour produire de la
Commission des chemins
de fer à Ottawa pour obte-
nu de cette dernière le réve-
sement de ces lignes & que lors
que ces plans seront com-
plétés qu'elle l'avisier legal
soit autorisé de faire les pro-
cédés nécessaires à cet effet.

Et l'assemblée est adjournée
Alexandre Richard
Maire

Maisonneuve 25 août 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. M. Alex Michaud, Hain
 Oscar Dupuis
 Chas Bilkaup
 Robert Stacey
 P. R. S. Bennett

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Proposé résolu unanimement que les minutes de l'assemblée soient approuvées et signées telles qu'elles.

Lecture d'une application de Mr Wilfrid Menard comme Constable, renvoyée au Comité de police & feu.

Lecture d'une lettre de Mr C. J. Lamontagne au sujet de l'arrêt des travaux au coin des rues LaSalle & Beau Proposé résolu que le Secrétaire soit chargé d'examiner cela en compagnie à ce sujet.

Lecture d'une lettre du chef Marchessault, le certain de casus du département de police & feu. Renvoyée au Comité de police & feu.

Lecture du rapport suivant:

Maisonneuve 20 août 1909
 Rapport du Comité d'Éau & Santé,
 au Comité de Ville de maisonneuve.

Maisonneuve

Les sauniqués de M. chaud, maire, P. R. S. Bennett & Oscar Dupuis, membres du Comité d'Éau & Santé ont l'honneur de vous faire rapport qu'à l'assemblée de ce Comité qui a eu lieu le 20 courant, il a été résolu ce qui suit parais:

Sur proposition de Mr P. R. S. Bennett unanimement adoptée, il a été résolu d'autoriser le Docteur Pierre Fessier à représenter la Ville de maisonneuve à la Convention annuelle des Services Sanitaires de la Province de Québec à Sherbrooke les 25 & 26 du mois courant. Signé P. R. S. Bennett
 Prés.

Proposé résolu unanimement que ce rapport soit adopté. Lecture des rapports hebdomadaires du chef Mr Chassault des 18 & 24 courant sur l'observation du dimanche déposés aux archives.

Proposé résolu unanimement que cette assemblée soit suspendue pour quelques jours.

Après quelques instants de suspension l'assemblée reprend son cours avec les mêmes membres présents.

Lecture d'une riposte de Mr J. Morgan
au sujet de la donation d'un parc
public, déposée par les amis.

La demande de Mr M. Morin
Régaurth pour places des enfants
à l'école est acceptée pour
un enfant par famille.

Proposé par Mr Robert Froux
secondé par Mr Ch. Bélanger

Le Conseil offre à la Société d'Architecture
Caldwell, de compléter tout
le terrassement non encore
terminé exécuté & mentionné
dans le Cahier A, au chapitre 89
de 9 Édouard VI, dans les rues
suivantes, savoir: Jeanne d'Arc
Ald. Bennett, William David
Bayce, Sherbrooke Du Parc de
marid, rue Gene 3^{me}, Henri 4^{me}
avenue, Vieux, Thibault & la
Caulie.

La dite Compagnie devra com-
mencer ces travaux par le
nivellement de la rue Jeanne
d'Arc ensuite dans les rues
Ald. Bennett, William David
Bayce, Sherbrooke & par la suite
au fur & à mesure que le Con-
seil l'indiquera. Le tout
devra être complété le plus
 tôt possible.

L'espace de ce terrassement
sera celui mentionné à
ce dite cahier dans chaque

rue, mais la Compagnie devra
s'engager à compléter le nivel-
lement dans chacune de ces rues
pour le montant restant non en-
core dépensé pour ces travaux dans
chacune des rues ci-dessus.

Adopté.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, maire.

M. J. Duffy

Maisonnuméro 8 Sept 1909
Assemblée régulière

Présents. M. le Maire Alexandre Michaud x

M. le Secrétaire Ch. Bélanger, Robert Froux
R. D. Bennett & J. A. Deha. Secrétaire.

Lecture & approbation des minutes
de la dernière assemblée

Lecture d'une pétition de Mr M. Labrecq
qui se concerne la construction de trottoirs permanents
renvoyé au Comité de chemins.

Lecture d'une pétition de Mr W. L. Ruel
pour nouveaux travaux d'égouts.
renvoyé au Comité de Comptes

Lecture d'une lettre de Mr J. D. Meunier
sur mauvais état de trottoirs de traversées
permanents, renvoyé au Comité
de Comptes.

Lecture d'un certificat des Électeurs
pour transfert de licence de tra-
vaux de business existants en
détail par Mr Commenet en faveur
de Mr H. Duffy.

Proposé & résolu unanimement

projet que ces derniers ont fait
me & qui me va faire le
saint autouais de la
seigneurie.

Lecture d'une lettre du chef
Chassault, par certains membres du
département renvoyé au Co-
mité de police.

Lecture de plusieurs rapports
hebdomadaires du chef
Chassault, sur l'absence
du dimanche, renvoyé
aux arches.

Lecture du rapport trimestriel
de Mr C. D. Reese, inspecteur
des bûches, renvoyé au Com-
ité des finances.

Lecture d'une lettre de
M. de la Roche, directeur
du dépôt de la ville de
Paris, adressée aux arches.

Proposé par Mr P. R. T. Brunet
renouvellement provisoire
que Mr le Président du Co-
mité de police que fait au
tour d'acheter le nombre
de bûches d'aloignes qui

peuvent à propos même
au prix actuel de ces bûches.

Proposé & résolu unanimement
que le Comité d'Éclair-
cissement ait autorité d'aller
dans la Campagne de
St-Hubert & Pader & que
l'exposé à cette thèse les

de ce Comité pour ce qui con-
cerne l'éclairage de la ville
& plus particulièrement les lampes
qui n'éclairaient pas.

Lecture d'une demande de Mr U.
Pauline par le Comité de
Constitution d'une fondation
& sans exemption de taxes sur cette
fondation.

Proposé résolu unanimement
que le Comité de Constitution
cette fondation soit accordé
à Mr Pauline à l'endroit
demandé mais que pour
l'exemption de taxes, cette que-
stion soit renvoyée au Comité
en Comité pour permettre à
Mr Pauline de fournir
les détails sur le genre de
manufacture qui s'y font
travailler le nombre d'employés
qui travaillent & travailleront
de salaire que gagneront
ces employés.

Lecture d'une lettre de Mr
Rhianon demandant l'ache-
ter le cadavre de la ville, ren-
voyé au Comité des Chemins.
Lecture d'une réponse de Mr
L. P. de la Roche, directeur de
Candide, sur, déposée aux arches.

Éclaircissement Lecture d'une
lettre de Mr J. B. de la Roche
acceptant la résolution
du Comité de cette ville de

devenir accusé en ce qui concerne
le rattachement de certains
pays. dit par les articles.

Est accusé est d'habitude

Alexandre Richard, Maire

M. Lecomte
M. Lecomte

Maisonnume 15 Septembre 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex Richard
et M. Lecomte et Bilacques Robert
Trasé R. S. Bennett

Lecture et approbation des mi-
nutes de la dernière assem-
blée.

Lecture d'un certificat des é-
lecteurs de Dns J. B. Lafleur
me par le transport de la
licences d'épicerie de
Dns Lecomte M. J. Monpétil.

Proprié résolu unanimement
que ce transport soit
confirmé et que M. le Maire
et le Secrétaire soient auto-
risés de le signer.

Lecture du rapport annuel
du D. P. Lecomte, par lequel
au Comité en Comité.

Lecture d'une lettre de la
United Soap & demandant
la permission de fabriquer
une manufacture de
savon sur le terrain
compris entre le chemin

de fer du Terminal et des rues
Bennett, ainsi qu'Ernest
Proprié par M. Robt Trasé
Seconde fois M. R. S. Bennett

et
unanimement résolu que per-
mission soit accordée à la dite
Compagnie d'établir sa manu-
facture sur le terrain ci-haut
désigné pourvu que cet éta-
blissement ne soit en aucune
façon nuisible aux propriétés
voisines, soit par les odeurs
ou autrement.

Proprié résolu unanimement
que M. le Maire et le Secrétaire
Présidents de la Ville soient
autorisés d'exempter une
somme de six mille six cents
piastres à la Banque d'Ho-
thelaga Recursale de la
somme sur le billot promis
saire remboursable. Deman-
de d'autorisation de devant pro-
diges. Cinq & demi piastres sur
l'air & qu'ils soient autorisés
de signer un billot promissaire
en cause qu'une cette somme
sera remboursée à la Ban-
que avec le revenu des taxes
municipales de l'année
courante.

Proprié résolu unanimement
qu'il soit J. Dussault, par lequel
autorisés de faire en suite

devenir assésou concouant
serviement de certain
pays. di pasé au pasé.

Est assésou est assésou

Alexandre Richard, Maire

M. L. L.
Revis.

Maison n° 15 Septembre 1909

Assemblée régulière
Présents M. Le Maire Alex. Richard
et M. L. L. Billette, Robert
Frasse, R. S. Permett

Lecture et approbation des mi-
nutes de la dernière assésou
M. L. L.

Lecture d'un certificat des é-
lecteurs de D^{ns} J. B. Leflam
me pour transport de la
licence d'épicerie de
D^{ns} L. L. L. M. J. Monpétil.

Propose résolu unanimement
que ce transport soit
confirmé et que M. L. L. Maire
et le Secrétaire soient auto-
risés de le signer.

Lecture du rapport annuel
du D^{ns} P. Lussier, rapporteur
au Conseil de Carité.

Lecture d'une lettre de la
United Soap Co demandant
la permission de fabriquer
une manufacture de
savon sur le terrain
compris entre le chemin

de fer de Terminal et sur
Permett, ainsi que Ernest
Propose par M. Robt Frasse
Seconde fois M. P. S. Permett, et

unanimement résolu que per-
mission soit accordée à la dite
Compagnie d'établir son manu-
facture sur le terrain ci-haut
désigné pourvu que cet éta-
blissement ne soit en aucune
façon nuisible aux propriétés
voisines, soit par les odeurs
ou autrement.

Propose résolu unanimement
que M. Le Maire et le Secrétaire
Présents de la Ville soient
autorisés à excuser une
somme de six mille six cent
piastres à la Banque d'Ho-
chebourg Recursale de la
somme sur le billot promis
six mille six cent piastres
de avance sur le dit billot
de six cent cinquante piastres
et qu'ils soient autorisés
de signer un billot promissaire
en conséquence. Cette somme
sera remboursée à la Banque
que avec le revenu des taxes
municipales de l'année
prochaine.

Propose résolu unanimement
que M. J. Dussault, Secrétaire
Présents de la Ville soient

les règlements de cette ville sur tout
 fait personnel en face de la
 propriété des manufactures
 M. Labrecque préfère.
 Proposé par M. C. Bélanger sous
 réserve de passer que ce
 conseil accorde à M. Mal-
 les Reig le contrat de la con-
 fection d'égal pour la por-
 tie de la rue d'Orléans non encore
 terminée au prix de la ce-
 dule mentionnée au ch. 89 de
 l'Édouard VII qui y ait du
 pas au quel n'y en ait pas, en
 tenant compte tant des
 manants dépensés pour confec-
 tion d'égal sur cette partie
 de la rue d'Orléans à partir de la
 rue d'Orléans en part de M. Reig
 complétant ce qui n'a pas été
 complété dans la partie des Égouts
 déjà fait sur cette rue. De plus
 sur les spécifications annexées
 au contrat de M. Reig. Les con-
 ditions de M. Reig, sous les plans
 par M. J. E. V. ingénieur
 civil. Ces travaux de voir
 être terminés immédia-
 tement, continués sans interrup-
 tion & terminés le plus tôt pos-
 sible.

Il paraît l'avis de M. J. E. V.
 n° 7 Bureaux.

De plus les sollicitations de
 venir terminer le conseil

à sa prochaine assemblée
 Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Richard, Maire

~~M. J. E. V.~~
 Reig.

Mardi 29 Septembre 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Richard

& M. les Conseillers. O. Duperré

C. Bélanger,

P. R. S. Bernier

Lecture des minutes de la dernière
 assemblée

Proposé unanimement
 que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées & si-
 gnées telles que lues.

Lecture d'un bref d'injonction de la
 part du Grand Nord contrelabour
 & Harris Construction Co. en vue en cau-
 se de canaux d'égouts à traverser
 voir, renvoyé à l'avis juridique.

Lecture de pétitions de M. J. E. V.
 sur & H. Bellard, renvoyé au
 Comité de Santé.

Lecture d'une pétition de M. J. E. V.
 sur le tuyau à l'eau.

Résolu unanimement que le Secré-
 taire reçoive instructions de donner
 ordre à la Montreux Hôtel & Power
 Co de passer ces conduites d'eau.

Lecture d'une lettre de la Montreux

M. St-Pierre se entretient avec le Conseil pour renouveler les pensions de leur système dans le Mairiommune

Résolu unanimement que les membres de ce Conseil qui seront disponibles soient chargés de rencontrer les directeurs de la Compagnie à ce sujet & reprendre tout l'attelage dans cette entreprise.

Lecture d'une pétition des pharmaciens, reformant de bon ne heure, renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une requête de plusieurs propriétaires demandant qu'un cadastre soit posé sur la route de la station N° 2, renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une application de M. J. H. D'Aragon pour la licence de boissons dans un magasin.

Résolu unanimement que le certificat des électeurs en faveur de M. J. H. D'Aragon soit confirmé & que M. le Secrétaire & le Secrétaire soient autorisés de le signer.

Lecture d'une réclamation de M. J. Villeneuve pour droits de royauté sur les papiers de St-Jedige, renvoyée à l'avenir

légal

Lecture de plusieurs rapports hebdomadaires du Chief Comptroler sur l'observation du dimanche de pacis archiens.

Proposé par M. C. Delangeur sommairement résolu que M. Jos. Duhalet soit autorisé d'acheter une table pour le Comité des chemins & de l'installer.

Proposé par M. O. Duperron sommairement résolu que le Secrétaire soit chargé d'envoyer aux Compagnies intéressées leur copie quand de reciter leurs papiers qui suivent à la Circulation au cas de mes ontario & Lafontaine, rue Jeanne d'Arc, rue Charlemagne, rue Louise, puis de la rue St-Catherine.

Cet assemblée est ajournée.

M. St-Pierre
Alexandre Richard, Maire
Mairiommune, 13 Octobre 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Maire A. Richard
x M. M. les Conseillers O. Duperron
C. Delangeur
R. Frasier
P. R. P. Bennett

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Proposé résolu unanimement que les minutes

de la dernière assemblée
soient approuvés & signés
telles que lues.

Lecture d'une requête des
Epiciers demandant la sus-
pension pour un certain
temps du règlement con-
cernant la fermeture de bon-
ne heure, renvoyée au Consi-
li d'aujourd'hui.

Lecture d'une lettre de M. M.
Monney, Côté & Cie & d'une
autre de M. O. Dupont, de-
mandant une réduction de
leur licence proportionnelle-
ment au temps qu'ils ont ex-
plaité leur commerce. Accordé.

Lecture d'une lettre de M.
J. H. Michalof re location de
la salle de spectacles.

Proposé résolu qu'il soit
répondre que le Conseil ne
peut louer la salle pour
un si long terme.

Lecture d'une lettre de la Ban-
que de Toronto, demandant
une réduction de l'évalua-
tion de la propriété de M.
H. J. Sears, rue Ontario, ren-
voyée au Conseil ou Comité.

Lecture d'une lettre de la
maîtrise de la rivière Beau-
Jerro, Côte St. H. re lu-
miers éteints, trottoir &
bonne fontaine, renvoyée au

Conseil ou Comité.

Lecture d'une lettre du journal de
Commerce pour publication
dans ce journal.

Proposé & résolu que le Secré-
taire soit chargé d'obtenir
des détails sur les pairs chor-
gis & faire rapport; il en sera
de même pour la demande du
Herald.

Lecture d'une demande an-
nuelle d'allocation del'Hôpi-
tal Notre Dame.

Proposé par M. P. R. S. Remettre
unanimentement résolu que
la somme de vingt cinq
piastres (25.00) soit votée
& payée à cet hôpital com-
me sans exception annuelle.

Lecture d'une lettre du Hon-
orable Secrétaire Provin-
cial re "Médaille du Roi
pour la police, renvoyée
au Comité de police & feu.

Lecture d'une lettre de rap-
port hebdomadaire du chef
marchand, déposé aux
archives.

Lecture du rapport suivant:
Rapport du Comité de
police et feu.

Maison neuve, 8 octobre, 1909
Au Conseil de Ville de Maison neuve
Messieurs,
Les sous-signés, Alex. Michaud, maire

Robt. Fraser, prés. et Chs Bi-
langar, membre du Comité de
police et feu de cette ville, ont l'hon-
neur de vous faire rapport
qu'à leur assemblée de ce jour
il a été résolu ce qui suit, savoir:

Les soumissions pour habits
des constables et autres arti-
cles pour le besoin du départe-
ment, étant ouvertes, que
le contrat pour 29 paires de
pantalons pour Constables
soit accordé à M. J. G. Fafard,
au prix de \$5.75 suivant son
échantillon.

Que le contrat pour 5 par-
dessus d'hiver pour constables
soit accordé à Mm. Dro-
let, Dufour obé, au prix de
\$19.50 suivant leur sou-
mission; aussi un pardessus
pour le Chef, aux mêmes,
au prix de \$50.00 suivant
l'échantillon, et avec collet
en mouton de pose.

Que le contrat pour
les pardessus d'automne
et de printemps soit accor-
dé à M. C. L'Heureux au
prix de \$14.90 suivant son
échantillon.

Que le contrat pour 29
sweaters soit accordé à
Mm. Drolet, Dufour obé,
au prix de \$2.95 suivant

échantillon, aussi aux mêmes
pour 29 paires de mitaines
au prix de \$21.00 la douzaine,
suivant leur échantillon.

Que le contrat pour 29
paires de chaussures soit
accordé à M. A. Vanier,
au prix de \$2.25 la paire.
Le tout humblement sou-
mis.

(Signé) Robt Fraser, Président
Proposé & résolu unanime-
ment que ce rapport soit
adopté et il est résolu en con-
séquence.

Monsieur le Maire Michaud
attire l'attention du Conseil
sur une résolution du Conseil
de Montréal à l'effet de pren-
dre une injonction contre la
Montreal Street Railway Co
pour l'empêcher de transpor-
ter du fret dans les rues de
Montréal et déclare que cette
procédure, si elle était insti-
tuée, serait nuisible aux in-
térêts des Villes bordières & à l'indus-
trie en particulier où le
droit de transporter du fret
a été accordé à la Compagnie
au grand avantage de la
Ville et de ses citoyens.

Il est en conséquence unanime-
ment résolu:

Attendu que la Ville de ^{Montréal} ~~Montréal~~

Maisonniveau l'ont depuis quel-
ques années les chars du Mont-
real Street Railway pour le trans-
port des matériaux tant dans
ses limites que venant de Mont-
real et réalisés de ce chef des éco-
nomies importantes.

Du une perpétuelle repré-
sentation soit faite au Conseil
de Montréal de bien vouloir
reconsidérer sa résolution
concernant le fret de façon
à laisser bénéficier complé-
tement les villes banlieues & Mai-
sonneuve en particulier de la
faculté de faire le fret concé-
dés à la Compagnie ou s'en
venir à une entente avec cette
dernière de manière qu'il n'y
ait plus de ligne de démarca-
tion entre Montréal & Mai-
sonneuve pour le transport
du fret qu'il n'en existe pour
le transport des passagers, et
que copie de cette résolution
soit transmise au greffier de
la Cité.

Proposé par Mr Oscar Duprene
& secondé par Mr P. A. J. Bennett
& unanimement résolu que
l'avocat légal soit chargé
de préparer un projet de con-
trat entre la Ville de Montréal
Wabes & Powers Co au sujet de
la pose de nouvelles conduites

d'eau dans toutes les rues de cette Ville
basé sur les déclarations faites
lors d'une séance de ce Conseil
avec la Compagnie & que ce pro-
jet de contrat soit soumis à la
prochaine assemblée de ce Con-
seil; que de plus le Conseil autori-
se l'avocat légal à régler l'action
pendante contre cette Compagnie
pour le manque de pres-
sion &c. en payant cette dernière
payant les frais.

Proposé par Mr Oscar Duprene
& unanimement résolu qu'après
de réaliser les fonds nécessaires
pour faire face aux dépenses
de la Ville & du Conseil & pour
couvrir toutes dépenses d'ad-
ministration généralement,
le Conseil de cette Ville im-
pose une taxe générale fon-
cière d'une piastre cinq cen-
tins par cent piastres (1.05×100)
sur toutes les propriétés im-
posables de la Ville telles qu'elles
apparaissent au rôle d'évalua-
tion en force le 1^{er} octobre cou-
rant pour l'année courant du
1^{er} mai 1909 au 1^{er} mai 1910;
et le Secrétaire Trisonis est par
les présentes autorisé à présenter
pour l'année courant du 1^{er}
mai 1909 au 1^{er} mai 1910 sur les
dites propriétés cette dite taxe
générale & de la collecter suivant

la loi; cependant les contrats existants entre la Ville et certains propriétaires en vertu de la section 4 de la loi 56 Victoria, chapitre 57 devront être respectés quant à la taxation, ainsi que les subdivisions 8 & 14 de la subdivision d'origine des Cantons d'Hochelegat Jacques Cartier appartenant aux propriétaires de grands terrains vacants situés en arrière des lots ayant front sur la rue Ontario & ayant au moins dix arpents de superficie, tel qu'édicté par la section 17 de la loi 63 Victoria, chapitre 53, lesquels nonobstant l'évaluation portée au dit rôle d'évaluation, seront taxés sur le pied de cent cinquante (150⁰⁰) piastres l'arpent pour les terrains vacants situés entre les rues Ontario & Sherbrooke & de cent piastres (100⁰⁰) l'arpent de la rue Sherbrooke aux limites nord de la Ville. Cependant aucune terre en culture ou affermée ou servant de pâturage pour les animaux, de même que toute terre non défrichée au sens à bas sur les limites de la municipalité, subdivisée en lots à bâtir

en non & non cultivée dans la catégorie ci-dessus indiquée, sera taxée à un montant ~~de~~ de trois huitièmes d'impair cent sauf en ce qui regarde la portion aboutissant aux rues & chemins ouverts au public jusqu'à la profondeur des lots à bâtir dans la localité, laquelle devra être taxée suivant la loi Commune. Une escompte de cinq pour cent sera accordé à toutes personnes payant les dites taxes dans les quinze jours de la date de son compte au de la confection de l'avis public à cet effet; le Secrétaire Trésorier est aussi autorisé à percevoir les taxes scolaires en même temps & de la même manière que les taxes municipales par ses remises en suite au Secrétaire Trésorier des Commissaires d'Écoles suivant la loi. Proposé par M^r C. Pilarege, Mayor & résolu que le Secrétaire & soit chargé de trouver des Frères des Écoles Chrétiennes à quel prix & à quelles conditions ils laisseraient la Ville & plaider & son profit la carrière leur appartenant.

Que le bill de la Canadian Fire & Marine Insurance Co au montant de \$4109.¹⁰

soit payé.

Lecture d'une lettre de M. M. Beaudin, Lorange & F. Groulx, offrant une proposition de règlement pour les taxes de la Succ. Vrai.

Proposé & résolu unanimement que l'avis des légals soit autorisé de régler ces taxes de la manière proposée & soit à son approbation.

Lecture d'une lettre de la Canadian Northern Railway & se nouvellement de sa voie aux intersections de certaines rues, renvoyée à l'avis des légals.

Lecture d'une soumission de M. S. F. Trudeau pour wagon d'hiver.

Proposé & résolu unanimement que cette soumission soit acceptée & le contrat accordé à M. Trudeau, à condition que ce wagon soit livré vers le milieu de Novembre.

Lecture d'une soumission pour puisards Renaud de Warden King St. renvoyée au Comité des Chemins.

Lecture d'une lettre des Évaluateurs de la Ville annonçant l'honorable députation du rôle d'évaluation pour l'année 1909-1910, renvoyée au Comité.

Lecture d'une lettre de M. Moine, avis des légals informant le Conseil que l'injonction de mande par la Cie Canadian Northern Quebec Railway a été renvoyée sans frais.

Proposé & résolu unanimement que les comptes approximatifs de la liste No 1, datée de ce jour, & signés par M. Moine & soumise au Conseil ce soir soient approuvés & payés.

Cet'assemblée est adjournée

~~négligemment~~ Alexandre Michaud, Maire.

Assemblée, 20 octobre 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex. Michaud & M. M. les Conseillers Oscar Dupuis

Chas. Bélanger

Robert Fréchet

& J. A. Debur

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Proposé & résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées & corrigées telles qu'elles.

Lecture de certificats des Électeurs pour la cense & Epices pour bois dans les arrêts de M. M. J. Caron

& M. Blain, & de même de M. M. J. Caron & M. M. J. Caron

Proposé & résolu que ces certificats

renvoyé à la Commission
 provinciale.
 Lecture du rapport hebdomadaire
 du chef M^r Chesseault sur l'état
 des affaires du dimanche, depuis
 aux arches.
 La demande de D^{ne} Biganette
 pour places pour enfants dans les
 asphaltes est prise en consi-
 dération et est proposée résolu
 que ce Conseil répond que la
 Ville ne peut se charger de ces
 travaux plus qu'un enfant dans
 un asphalte.
 La deuxième lecture du règle-
 ment n° 121 est faite
 Proposé par M^r Duperré
 unanimement résolu
 que cette deuxième lecture
 soit adoptée que ce règle-
 ment soit lui-même adopté
 que M^r le maire soit autorisé
 à recueillir l'avis des
 autorités désignées et qu'il
 soit publié suivant la loi.
 Proposé résolu que le paie-
 ment des fonds soit
 prorogé au montant
 de 2321 \$ par l'intermédiaire des
 parents, des alimés &c soit
 approuvé ratifié.
 Proposé résolu unanimement
 que les comptes appa-
 raissent à la liste n° 2 de la
 liste de ce jour exigée par M^r

le Maire se réunie au Conseil
 de la sainte assemblée & pays.
 Et l'assemblée est ouverte

Alexandre Michaud, Maire.
 Sec. des.
 Réunion du 27 octobre 1909
 Assemblée régulière
 Présents M^r Michaud, M^r Aliant, M^r Michaud
 & M^r les conseillers Oscar Duperré
 Robert Goulet,
 J. A. Dubien.

Lecture des minutes de la dernière as-
 semblée
 Proposé résolu unanimement que les mi-
 nutes de la dernière assemblée soient adop-
 tées & signées telles que lues.
 Lecture d'une lettre de la Canadian Muni-
 cipal Journal, demandant au Conseil de sou-
 crire des abonnements si ce journal pour
 chacun des membres du Conseil & de ses
 officiers
 Proposé résolu unanimement que le Sec-
 raire répond que cette question est laissée
 à la discrétion de chaque Conseil
 de soucrire personnellement à ce
 journal.
 Lecture d'une lettre de D^r J. Lavoy
 se plaignant de l'infiltration de
 l'eau de la rue dans le canal de sa
 maison.
 Proposé résolu unanimement
 que la plainte soit référée au Sec-

Président du Bureau avec prise d'examens
et de faire rapport

Lecture d'une lettre de la S^{te} Barolow
demandant une réduction de l'évaluation
de son droit de propriété sur Notre-Dame -
Révisé au conseil en Comité

Lecture d'une lettre de la S^{te} Laurence
Augas Piquing & Co. se plaignant
du manque de pression de l'eau de
l'aqueduc.

Proposé et résolu unanimement que
copie de cette lettre soit transmise à la
Montreal Water & Power Co avec prise
de remède à cet état de chose
sans délai.

Lecture d'une lettre de la Municipalité
de la paroisse de la Sainte aux Frères
déclarant qu'elle n'est pas
s'annexer à la Ville de Montréal,
dépêché aux archives.

Proposé par M^r Oscar Duperré
& unanimement résolu que l'on-
s'en légal soit autorisé de repri-
sente la Ville dans la cause des
bref d'ingérence pour la Cité
de Montréal contre la Compagnie
des Chas. McManis de Montréal
pour empêcher de transporter du
grit dans les rues & de protéger la
Ville à ce sujet.

Proposé et résolu unanimement
qu'il y ait un compte apparaissant à l'acte
N^o 3 de ce fait, soumise
au conseil ce soir & initialisé par
M^r le Maire & le Président du Comité

des Finances soient approuvés & payés.
Lecture d'une opinion de M^r L. J. S.
Massin sur l'Évaluation du revenu
annuel des manufactures.

Proposé & résolu que instructions soient
données aux Évaluateurs de faire
l'Évaluation du revenu annuel
de toutes les manufactures dans
la Ville & de tous les logements
vacants qui ne sont pas encore
évalués.

Proposé et résolu unanimement que
l'avis juridique soit autorisé de
poursuivre la cause de la Ville contre
Succession de la Ville de Montréal
pour le recouvrement des taxes municipales &
pénalités basées sur la proposi-
tion des avocats de la Succession
soumise à ce conseil le 29 sep-
tembre dernier suivant les frais
faits.

Et l'assemblée est ajournée

Alexandre Michaud, Maire,

~~M. L. G. G. G.~~

M. L. G. G. G.
Assemblée régulière
N^o 10 novembre 1909
Présents M^r le Maire Alexandre
Michaud & M^r les Conseillers
Oscar Duperré, Chas. Bilange
Robert Graves, P. R. J. Bernier,
& J. A. Debeve
Lecture des minutes de la dernière
assemblée.
Proposé

Proposé et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées et signées telles qu'elles.

Lecture d'une invitation du Cursi au Parc Séminaire par M. l'abbé Thibaut pour l'assemblée au Parc le 25 novembre.

Lecture d'une lettre de M. J. F. Jeannette, se demandant à sa propriété, déposée aux archives.

Lecture de deux rapports hebdomadaires du chef Marchés par M. J. F. Jeannette, déposés aux archives.

Lecture d'un rapport de M. C. A. Rivest, inspecteur des boîtes par son département, déposée aux archives, quant à sa demande d'augmentation de salaire, elle est renvoyée au moment où les appropriations définitives se font voter.

Proposé par M. O. Duperré et unanimement résolu que la Compagnie Royale Électrique soit mise en demeure et protesté d'avoir à fournir un meilleur service de lampes à arc, car elles sont généralement éteintes et ce plus tôt

particulièrement depuis au moins quinze jours, à défaut par elle de se faire sans délai, l'œuvre promise de procéder par le renouvellement de lampes à arc portées au contact et si y a lieu par l'annulation de ce contact.

Qu'il lui soit de plus résolu de ne pas couper les arbres qui ornent les rues sans la permission et de la manière indiquée par le Résident d'aut du chemin.

Proposé et résolu unanimement que M. le Maire et le Secrétaire soient priés d'avoir une entrevue avec les autorités du Pacifique Canadien pour avoir des renseignements sur la ligne projetée à travers la Ville de Montréal.

Lecture d'une lettre de la Cité de Montréal, retraçant le fait par la Cie des Charrs Urbains de Montréal, renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture de communications par Casques renvoyées au Conseil en Comité.

Lecture d'une opinion de M. J. F. Jeannette sur la réclamation de M. J. Villeneuve par rogation sur puisards St-Georges, déposée aux archives.

Lecture d'une lettre du même
 re règlement de la cause de
 Ville canton la Compagnie
 du Gaz déposée aux archives.
 Proposé par le unanimement
 que les comptes approuvés
 à la liste N° 1 Assemblée au
 Conseil cesai omittalis
 pas M. le maire & M. le Pré-
 dent du Comité des Finances
 soient approuvés & payés.

Est presumpcie est approuvé
 R. H. Bennett
 Maire

~~M. le Maire~~
 M. le Pré-
 dent

Maisonnette, 10 novembre 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. le Conseiller Ch. Dilan-
 ger
 Faute de quorum l'assemblée
 n'a pas lieu.

~~M. le Maire~~
 M. le Pré-
 dent

Maisonnette, 17 Nov. 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. M. P. R. S. Bennett
 Oscar Duprene
 Ch. Dilanzer &
 Robert Fraser
 Conseillers.

Est l'absence de M. le mai-
 re, M. P. R. S. Bennett, pro
 maire, occupe le fauteuil
 de la présidence.

Lecture des minutes de la der-
 nière assemblée.

Proposé et résolu unanimement
 que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 approuvés & Signés telles
 que lues.

On prend en considération
 l'ordre du jour du 10 cou-
 rant.

Lecture d'une lettre de la
 Internationale Gully &
 offert des protestations pour
 arbres, renvoyé au Conseil
 en comité.

Lecture d'une action en dom-
 mages de la part de M. A. Ga-
 gnon, renvoyé à l'avis leur
 légal.

Lecture d'une réponse de
 Village de Sittaultville, re-
 union, déposée aux ar-
 chives.

Lecture d'un rapport du chef
 marchandaux, sur le pai-
 ment du salaire aux cons-
 tables malades.

Proposé par M. R. Fraser
 Secondé par M. Ch. Dilanzer
 unanimement, résolu que
 le secrétaire soit autorisé
 à payer au comptable J. Ford
 malade depuis trois semai-
 nes, tant le salaire qu'il re-
 tire pour deux mois & compris

Le solaise de ces trois semaines
 & qui quant au Comptable de
 l'année, la question du paie-
 ment de son solaise soit
 renvoyée au Comité en Co-
 mité.

Lecture du rapport hebdo-
 madaire du chef Marché
 Saul, déposé aux archives.
 Proposition de Oscar Du
 fume & unanimement
 résolu que le Secrétaire soit
 autorisé à amender les rôles
 d'évaluation & de perception
 de l'année 1908-1909 pour ce
 qui concerne l'évaluation
 des lots appartenant à la suc-
 cession Van pour ceux situés
 au nord de la ligne de che-
 min de fer du terminal &
 à y mettre l'évaluation
 de 275.000.⁰⁰ tel que contenu
 dans une lettre de M. M. Beau-
 dri, Larocque & St-Jermain
 en date du 2 octobre der-
 nier, soumise au Comité
 & acceptée par ce dernier
 à son assemblée du 13 octo-
 bre dernier page 250/9.

Proposition résolue unanime-
 ment que les comptes ap-
 paraissant à la liste N° 5 sou-
 mis au Comité ces jours-ci
 soient par M. St-Jermain
 le Président du Comité de

Trinques soient approuvés payés.
 On procède ensuite à l'ordre
 du jour du 17 courant.

Lecture d'une application
 de Louis Dawning, Epave de
 M. M. Beauregard pour trans-
 fert de licence d'hotel de M. A.
 Labelle

Proposition résolue unanimement
 que ce transfert soit accordé
 & que M. le Maire soit au-
 torisé de le signer avec le
 Secrétaire Trinques.

Lecture d'une lettre de M. J. E.
 Sigant, se plaignant de ce que
 la Compagnie des Chasseurs
 Paris de Montréal n'oc-
 cupe pas entre 4 1/2 & 7 les per-
 les billets de 8 pour 25 centimes
 Proposition résolue unanime-
 ment qu'il soit répondu à
 cette lettre qui mentionne du
 règlement N° 110 clause 18 cette
 Compagnie n'est tenue à cette
 obligation.

Lecture d'une lettre de Domi-
 nian Light, Street Power &
 demandant à la Ville de don-
 ner instruction à l'ingénieur
 au accusant de la voirie
 de cette Ville d'indiquer à la
 Compagnie les endroits dans les
 rues où ses poteaux peuvent être
 placés en vue des passages que
 lui cause la loi par rapport à la

dernière session de la Législa-
ture de la Province de Que-
bec

Proposé par Mr Bilange
Secondé par Mr R. Fraser & unan-
mimement résolu que l'In-
spection des permis d'inspec-
tion d'indiqués à la dite
Compagnie l'entraîne au es-
polement par conséquent être in-
gés

Lecture d'une lettre de M. M. Dixon
Maitland & McMichael
se plaignant que la Ville per-
met qu'il soit exigé dans
les rues des poteaux pour
les frais d'éclairage, contrai-
nement aux obligations con-
tractées par la Ville avec
la Compagnie Rayon Elec-
trique, renvoyé à l'avis
légal.

Proposé par Mr O. Duperré &
unanimement résolu que
la Compagnie des chemins Ur-
bains soit notifiée sans dé-
lai d'avoir à mettre au ni-
veau de la rue la ligne de
tramway à l'intersection des
rues St. J. & Sherbrooke
Lecture des rapports hebdo-
madaires du chef Marché
sauf des 8817 courant sur
l'absence du dimanche
Lecture d'un rapport de Mr

J. Emile Vanier déclarant que le
Circuit entrepris par Mr Walter
Reed pour parer d'équité est ter-
miné par cette partie de la rue
Jeanne d'Arc à partir d'un point
entre les rues Bayre & Sherbrooke.
Proposé par Mr Bilange
Secondé par Mr R. Fraser & unan-
mimement résolu, Sur in-
structions sautes données de Mr
Vanier de délivrer un certificat
final à Mr Reed pour ce travail
Lecture du Rapport suivant:

Rapport du Conseil de Comité
Maison neuve, 3 Nov 1909
Au Conseil de Ville de Mon-
tréal

Messieurs

Les sauriez, à mi-
chard, Marie, de Duperré,
Robt Fraser, Ch. Bilange & P. R.
J. Bennett, membres du Conseil
de Comité de cette Ville, ont l'hon-
neur de vous faire rapport qu'à
leur assemblée de ce jour, il a
été résolu ce qui suit, savoir:

Des fournitures pour es-
ques de Constables, étant lues
d'accorder le contrat à Mr
Drolet, Dufour & Co au prix de
\$2.50 & aussi un cas que en tout
de payer pour l'officier Campeau
Sur proposition de Mr Ch. Bi-
lange, d'accepter de Mr Jos. Rheau
une somme de \$1000.00 pour

le concaveur.

Le tout humblement soumis.

(Signé) P. R. S. Bennett
Maire.

Proposé résolu unanimement que ce rapport soit adopté & il est résolu en conséquence. Proposé résolu unanimement que M^r ~~Dussault~~ ~~permanence~~ ~~permanence~~ J. Emile Vanier, receveur instructions de ne pas commencer le rôle de perception sur égards constants cette année avant un ordre spécial du Conseil.

Lecture d'une lettre de M^r J. Dussault au sujet de la largeur du rivelement de la rue Bennett renvoyé au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre de la municipalité de Lévesqueville, de claudant rester dans le Statu quo quant à l'annexion. Dépêché aux archives.

Lecture d'une réponse de la Municipalité Light Heat & Power & se lampes éteintes déposée aux archives.

Lecture d'une lettre des Frères des Ecoles Chrétiennes permit d'aller à la Ville d'expliquer leur carrière au cours le prochain hiver. Dépêché aux archives.

Proposé par M^r O. Dufourne d'unanimité résolu que le revenu de M^r O. Guindon, comme officier municipal fait par le Secrétaire Trésorier pour cause, soit approuvé & ratifié.

Le projet de caisses urbaines et la Montreal Water & Power Co pour extensions de conduite d'eau est renvoyé au Conseil en Comité.

Proposé par M^r Bilange & secondé par M^r O. Dufourne d'unanimité résolu que M^r J. Dussault recevoir instructions de commencer immédiatement à faire extraire de la pierre de la carrière des Frères. Ce procure ce qui il faut pour cela.

Proposé par M^r O. Dufourne secondé par M^r Bilange d'unanimité résolu que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à verser à M^r J. Fontaine la somme de mille piastres (1000.⁰⁰) en règlement de sa dette personnelle en capital intérêt & frais. Cauter la Ville, l'action N^o 1233 des terres de la Cour Supérieure du district de Montreal étant discontinuée chaque partie payant ses frais.

Proposé résolu unanimement qu'instructions soient données à M^r J. Emile Vanier de donner

ala Harris Construction Ltd,
les alignements pour nouvelles
rues de la rue Bennett a partir
de la ligne du chemin de fer
de Terminal jusqu'a la rue
Doye a une largeur de quarante
de quatre pieds, le reste de la rue
Bennett au nord ayant une con-
formation speciale qui devra
etre suivie.

Propose par Mr O. Duperron
emanantement resolve que
les comptes apparaissant a
l'annexe no 6, soumis au con-
sue cesai, initialies par Mr
le President de l'Incaus et
le Procureur soient approuves
& payes.

Est permise est ajournee.

~~Mr. Levesque~~ Alexandre Michand, maire
per. Mr.

Mardi 24 Nov. embro 1909

Assemblée régulière

Présents M. G. Main, Alexandre Mi-
chand et M. M. les Conseillers
Oscar Duperron, Robert Frosser
& J. A. Debien.

Lecture des minutes de la dernière
assemblée.

Propose en vote emanant
ment que les minutes de la
dernière assemblée soient
approuvées & signées telles

que lues.

Lecture d'une lettre de Mr J. D.
Martinard demandant une de-
mi licence pour son com-
merce d'épicerie.

Propose par Mr J. A. Debien, une
résolution relative que cette
demande soit accordée.

Lecture d'un avis de res-
tation en dommages de la
part de Mr A. Fortin, renvoyé
à l'avis des légal.

Lecture d'un certificat de
Électeurs pour transfert de
licence d'hôtel de Mrs A. P.
Gairon & Don Amant de Guyette
(Don J. N. M. M. M. M.)

Propose résoudre emanant
ment que ce certificat
soit confirmé & que Mr le
Maire & le Secrétaire soient au-
torisés de le signer.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchés avec
sur l'observance du diman-
che, déposé aux archives.

Lecture d'un rapport de Mr J. B.
Vauier sur le Comité des ignes des
rues Sherbrooke & Pie IX, déposé
aux archives.

Lecture d'un rapport de la
Municipal Street Railway se
relative au niveau de la voie
ferrie du casin des rues Pie IX
& Sherbrooke.

Proposé par M. Oscar Dupres
un amendement consistant
que cette lettre soit approuvée
par le secrétaire, sans que
d'ordres soient donnés à la dite Compa-
gnie de faire les travaux sans
délai.

Deuxième lecture du règlement
N° 173 régissant la vente & l'im-
mobilier de la paille, des
bœufs, du foin &c.

Proposé par M. O. Dupres
secondé par M. R. Frace

La deuxième lecture de ce régi-
ment soit approuvée, que ce
règlement lui-même soit
approuvé & adopté, que M.
le maire & le secrétaire soient
autorisés de le signer & qu'il
soit inscrit & publié suivant
usage.

Proposé par M. O. Dupres &
unanimement résolu
que les comptes approuvés
par le conseil N° 7 soumis
au conseil de la caisse, initialement
par M. le maire & le président
de la commission des finances soient
approuvés & payés.

Et l'assemblée a ajournée
Proposé par M. O. Bilanget
unanimement résolu que le transport
du solaire de M. L. A. Larou
auditeur à M. J. E. Fontaine

soit accepté & que ce solaire
soit payé à raison de vingt
cinq piastres par semaine
suivant que le travail d'au-
dition avancera.

Et l'assemblée a ajournée

Alexandre Michaud, maire

~~M. le maire~~
M. le maire

Mairie de Montréal 7^e Décembre 1909

Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alexandre Michaud
& M. les Conseillers Oscar Dupres
Chs. Bilanget
Robert Frace
J. R. J. Berneth

Lecture des minutes de la dernière
assemblée.

Proposé & résolu unanimement
que les minutes de la dernière
assemblée soient approuvées
& signées telles qu'elles.

Lecture d'une application de
M. Elidor Many comme con-
table & pompier, renvoyée au Co-
mité de police & feu.

Lecture d'une demande d'allo-
cation annuelle de l'Hôpital Ji-
nival

Proposé par M. O. Bilanget & unani-
mement résolu que l'alloca-
tion annuelle ordinaire de vingt
cinq dollars soit votée & payée
à l'Hôpital Général de Montréal

Lecture d'un rapport de M^r J. E.
Varnier sur le coût de construction
de l'égout de la rue
Lafontaine, dépensé aux ar-
ches.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchessault sur
l'observance du Dimanche.
dépensé aux archives.

Proposé par M^r Delange, ^{et} un
unanimement résolu que M^r Varnier
recevra instructions de délivrer
à M^r Walter Reed un certifi-
cat final pour le paiement final,
y compris la retenue de dix pour
Cent (10%), du coût de la con-
struction de l'Avenue Jean-
ne d'Arc et que le nombre
de puisards qui reste à poser
dans la partie des égouts de
cette rue construits par la Ville
seront payés par la Ville, le
coût de la pose & de l'achat
de ces puisards devant être
pris à moins la balance qui
restera non dépensée sur le
coût de la construction de égouts
& le coût approprié par la Cité
de ce chapitre 89 de 9 Édouard VII.
Lecture d'une requête en injonc-
tion à l'instance de la Montreal
Light Heat & Power Co & la Royal
Electric Co contre la Ville de
Montréal & la Dominion
Light Heat & Power Co

Proposé par M^r O. Duperré,
Secrétaire par M^r P. R. J. Brinnett,
L'Avocat de la Ville

est autorisé de comparaître pour la Corpora-
tion municipale et contester la
dite demande en injonction
et également de contester la li-
galité du contrat passé entre la
Ville et la Royal Electric Co le 20
Janvier 1900 et plus spécialement
cette clause du dit contrat où la
Compagnie prétend avoir et exer-
cer des droits exclusifs à l'usage
des rues de la Ville et de faire
tout ce que requiert pour sauve-
garder les droits de la Ville & les
intérêts des résidents et à cette
fin de retenir les services d'un Con-
seil si le juge à propos. ^{Adopté unanimement}
+ Proposé par M^r Oscar Duperré
unanimement résolu qu'une
exemption de taxes municipales
ordinaire sera accordée à M^r M.
Dupont & Frs. aux conditions de leur
lettre du 14 Septembre dernier sur
les lots connus sous les nos trois
Cent cinquante six, trois cent cin-
quante sept, trois cent cinquante
huit, trois cent cinquante neuf, trois
Cent soixante & trois, cent soixante
quatre de la subdivision officielle
du lot numéro trois aux plans de
de plan officiels du lot 333 ayant
posé d'habitation ayant fait

la rue Dix de cette ville sous toutes
les formes, constructions & machi-
neries qui y paraissent être exigés
& qui servent à la fabrication
de chaussures. Cette exemption
de taxes municipales ordinaires
sera pour un terme de dix ans
à compter du premier Mai des-
crist. un contrat notarié devra
être préparé & signé entre les
parties à ce sujet

* Proposer sur les que Mr Vanier
présente instructions de pré-
parer un état comparatif
du coût des constructions
en 1909 par rapport au coût
réel & au coût prix moyen
ou en la cité de cette classe

Et l'assemblée est ajournée

Proposer sur les instructions
que les comptes approuvés
de l'éd. no 8, au lieu de
l'année 1908, soient
par le terrain de l'éd. no
deux de l'année des finies

Ces points approuvés & payés

Et l'assemblée est ajournée

Alexandre Richard,
Maire

~~M. J. G. G. G.~~
secr.

destin
vau
M
M

Maisonville, 9 Décembre 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Richard
& M. le Comptable Oscar Dufresne

Ch. Bélanger

Robert Fraser &

P. R. J. Bennett

Lecture des minutes de la dernière assem-
blée.

Proposer & résolu unanimement
que les minutes de la dernière as-
semblée soient approuvées et si-
gnées telles que lues.

Lecture d'un certificat des électeurs
pour transfert de licences d'hôtel de
Mr J. Labaree à Mr John Hoolahan.

Proposer & résolu unanimement
que ce transfert soit accordé et
que Mr le Maire & le Secrétaire Mu-
nicipal soient autorisés de le signer.

Lecture d'un procès de la Com-
mission Spéciale Cotton & déclarant
qu'elle n'entend pas céder à la
Ville, le terrain longeant la rue
Notre Dame l'ancien en l'absence de la
cloture en vue de l'élargissement
de la rue Notre Dame, déposés
aux archives.

Lecture d'une lettre de Mr O. Guin-
don réclamant quinze jours de
solaires. renvoyé à l'avisier légal
pour son opinion.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchand sur
l'obscurité du Dimanche.

dépensé aux archives.
 Proposé par M. Oscar Dufour
 Secondé par M. Robert Frère &
 unanimement résolu que le sa-
 laire de l'ancien légat, M. L. J. S.
 nous soit porté au même chef
 que par année que celui actuel du
 secrétaire Trépanier pour l'année
 commençant le dix huit Decem-
 bre courant & que ce salaire soit
 payé sans les quinze jours & comp-
 té au dix-huit décembre courant.
~~La condition de cet appointement~~
~~devant être la même, le tout résolu~~

x
 l'usage
 journal.
 AM
 MJP

Proposé par M. O. Dufour & unani-
 mement résolu que l'ancien
 légat soit autorisé de se rendre
 auprès de la Municipalité de
 Pau et de faire lui exposer les nou-
 velles plaintes que les concou-
 rants d'eau font au sujet de
 cette Campagne au conseil au
 sujet de l'évaluation des
 taxes dont le montant est corri-
 gé par les Évaluateurs de cette Ville.

De quel le Secrétaire ait fait auto-
 riser d'appointer un homme pour
 au nombre de lampes électriques à
 allumer au temps des nuit le quel ces
 lampes peuvent éteintes devant
 chaque nuit dans la Ville, & ce jus-
 qu'à nouvel ordre.

Lecture d'une soumission de M.
 J. Charpentier pour construction

d'un armoire à armoires.
 Proposé résolu unanimement
 que le secrétaire Trépanier soit au-
 torisé de faire construction cette
 armoire à l'intérêt qu'il jugera
 approprié, à un bon marché que
 possible.

Lecture d'une lettre de la Compagnie
 des Chas. Hobart de Montréal au su-
 jet de la vente de certains billets
 devant certaines heures.

Proposé résolu unanimement
 que M. le Maire & M. P. R. S. Bennett
 soient autorisés d'intervenir la
 Compagnie à ce sujet & aussi
 au sujet du contrat similitu-
 ment de la Ville dans les rues de cette
 Ville.

Lecture d'une lettre de remerci-
 ment de M. J. J. de la Pro-
 vidence au sujet du paiement
 par la Ville de leur compte d'eau
 pour les six mois précédents
 déposée aux archives.

Proposé résolu unanimement que
 les comptes, apparaissant au ledit
 N° 9 soumise, au conseil ce soir &
 initialis par M. le Maire & le Président
 du Comité des finances soient approu-
 vés & payés.

Et pour être fait agendé
 Alexandre Richard, Maire.
 M. J. J. de la Providence
 Secrétaire

Montréal Le 25 Décembre 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire A. Michaud
 & M. les Conseillers Oscar Dupuis
 Ch. Bélanger
 P. A.

Laute de quorum l'assemblée est
 pas les mêmes présents ajourné
 au 20 décembre courant. -

~~M. le Maire~~
 M. le Maire

Montréal Le 20 Décembre 1909
 Assemblée (ajournement de celle du
 15 Décembre 1909)
 Présents M. le Maire A. Michaud
 & M. les Conseillers Oscar Dupuis
 Bélanger
 Robitaille
 P. R. S. Bennett
 J. A. Debin

Il est constaté que les avis requis pour
 l'ajournement de cette assemblée ont été
 dûment signifiés.

Lecture des minutes de la dernière
 assemblée.

Proposé résolu unanimement
 que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées & signées
 telles que lues.

On procède ensuite à l'ordre du jour
 du 15 courant

Lecture d'une application de M. J. D.
 Martinon pour le curé d'Epiphanie.
 Proposé & résolu unanimement

que le testificateur des élections sur fondes de
 M. J. D. Martinon soit confirmé & que M.
 le Maire & le Secrétaire Trépanier soient au-
 torisés de le signer.

Lecture du rapport hebdomadaire du
 Chef machiniste sur l'absence
 du dimanche, déposé aux archives.

Lecture d'un rapport de M. P. Lussier, inspecteur
 des bâtiments pour le mois de Novem-
 bre, déposé aux archives.

Lecture d'une opinion de M. S. J. A. de
 plus sur le revenu de M. O. Guindon,
 déposé aux archives.

Proposé par M. Dupuis
 secondé par M. Bélanger unanimement
 résolu que le rôle de perception générale des
 taxes municipales de la ville pour l'année
 courante des quinquante jours de la
 Saint-Jérôme soit homologué à leur
 refus que le rôle de perception
 en soit faite suivant la loi.

Le règlement de la réclamation de
 M. la Fagnon est repoussé à l'ordre
 du jour.

Proposé résolu unanimement que
 les comptes approuvés de la liste
 N° 10 saumur au conseil de la
 ville par M. le Maire & le Secrétaire de la
 ville des finances soient approuvés
 & payés.

On procède ensuite à l'ordre du jour
 du 20 courant.

Lecture de pétitions de La Patroie, du
 Guide Franco-Canadien pour annon-
 cer le renouveau du Secrétaire Trépanier

aux instances de faire au amon...
sil le juge a propos.

Lecture d'une requête de plusieurs co-
tegens demandant l'augmentation
depuis de la dévotion des colporteurs de
fruits de légumes. Renvoyé au Comité
des Licences.

Lecture de rapports de M. J. B.
Dauvin, Renvoyé au Comité en Comité.
Propriété Mr O. Desjardins et autres
par Mr J. A. Debière successivement
prouvé qu'un vote de remerciement
fait par le Comité à Mr le Comte Bennett,
qui a obtenu de la Compagnie des Chemins
Urbanes de Montréal le cahier pour
travaux au del'enclosement de la rue
des Ursules de cette Ville au prix de
seulement en arriérés de 1200: pa
mille.

Lecture d'un projet de cahier de
Vues de la Compagnie des Chemins
Urbanes de Montréal au sujet de l'enclosement
de la rue.

Propriété Mr O. Desjardins
Seconde par Mr C. Bélanger successi-
vement résolu que ce projet de ca-
hier soit adopté & approuvé & que Mr
le Maire soit autorisé de le signer tel
qu'il est & au nom de la Ville.

Propriété résolu qu'une somme de cinq
sepiante soit payée à chacun des reporters
de la Patente de la Presse pour services
des deux dernières années.

Lecture d'une lettre de Mr K. J. Mosier,
re Jugement rendu dans la cause de Dmt. Du

devoir de la Ville, touchant l'appel de ce ju-
gement.

Propriété Mr O. Desjardins
Seconde par Mr C. Bélanger successi-
vement résolu que l'ancien ligal Mr Mosier
soit autorisé d'interjeter immédiatement
appel de ce jugement.

Mr l'ancien fut aussi rapporté par
la demande d'injonction de la Municipalité
High Street & Paroisse de la Ville de Dorset
New Light Heat & Power & a été renvoyé
avec dépes.

Lecture d'une lettre des Écoleux par le
Président Mr Fortin re Evaluation de
Certains laques & de plainte contre le
plan de la Bureau de l'Éau. & Maison
nouve.

Propriété résolu successivement que
l'ancien ligal & Mr Bennett soient de
liges au sein de la Municipalité de
Paroisse par les Commissions
les plaintes des Comités & des contribuables
etc.

Propriété par Mr J. A. Debière,
Seconde par Mr R. Trépanier.

successivement
résolu qu'il soit payé au Comptable
de la Ville un mois de salaire à comp-
te de la dernière semaine de salaire
qu'il a reçue & un autre mois de
salaire au Comptable d'appoint.

La demande de réduction de la
cession de Bannière est référée aux
licences.

Propriété résolu successivement

quels comptes approuvés au cahier
no 114 soumis au conseil ce soir &
initialisé par M. le Maire & le
Président du Comité des Finances
sont approuvés & payés.
Ere' assemblée est adjournée

~~M. le Maire~~
Alexandre Michaud, Maire

Maisonnume 29 Décembre 1909
Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alex. Michaud
& M. les Conseillers Oscar Desjardins
Ch. Belinjez
Robert Tracy
P. R. J. Bennett &
J. A. Debuin.

Lecture des minutes de la der-
nière assemblée
Proposé & résolu unanime-
ment que les minutes de la
dernière assemblée soient
approuvées & signées telles que
elles.

Lecture d'une application de M.
J. D. Nadeau, pour l'établisse-
ment d'un clas de bois &c,
renvoyé à M. Reeves, inspec-
teur des bûcheres pour rap-
port.

La cote de bois sauhaité
des Rdes J. S de la Providence
est lue & déposée aux ar-
chives.

Lecture d'une pétition de M. U.
Pauliane, offrant des manholes
à la Ville résidé au Sussex
dent des bois.

Lecture du rapport hebdoma-
taire du chef Marchessault
sur l'observance du diman-
che, déposé aux archives.
Proposé par M. Oscar Desjardins
& unanimement résolu que la
Compagnie M. Robertson & Co,
régiment d'ouvriers, soit chargée
de vérifier l'intensité & la force
du courant électrique fourni
par la Montreal Light Heat
& Power Co, à la Ville de Maison-
neuve, tant pour l'éclaira-
ge des rues fait par lampes à
arc que pour l'éclairage des
maisons privées fait par lampes
incandescentes; aussi de vérifier
l'outillage qui produit ce cou-
rant, comprenant dynamo géné-
rateur, fils & lampes à arc & sur
le tout fait rapport au Conseil de
cette Ville dans le plus court délai
possible.

Proposé par M. Bélanger & unanime-
ment résolu que M. le
Maire & l'avocat légal soient
diligents auprès des trois Com-
pagnies de chemin de fer Le Pacif-
ique, Le Grand Tronc & Le Grand
Nord pour voir s'il n'y aurait
possibilité pour les trois Compagnies

de s'entendre sur l'opportunité de faire passer à travers Montréal leur ligne de chemin de fer dans une espèce suffisante ment large & unique de manière à ne pas dévier le tracé de la voie que un certain endroit par les trois lignes. & de faire rapport.

Propose résolu unanimement que l'enquête soit faite à Mr. C. H. Lau par les soins de l'au dernier d'une somme de vingt neuf cents (29.00) sa propriété arbitraire. Exclure tout haut l'au dernier.

Propose résolu unanimement que le Conseil reforme le comité de finances par suite de la appropriation de l'année 1910. -

Un état du revenu approuvé - six cent soixante.

Le Conseil reprend ensuite son assemblée après quelques instants de délibérations.

Propose résolu unanimement - mais que les salaires des officiers & employés de la ville, soit augmentés des sommes suivantes qui seraient prises à même le revenu & les crédits ci après votés, savoir de ce compte de 1^{er} janvier prochain 1910. savoir.

Mr. G. Coombes augmentation de 500.00 pour l'année. Mr. J. S. Monro de 500.00 pour l'année. Mr. O. Bureau de 200.00

Après

discussions

Après

discussions

pour l'année Mr. H. Belland de 200.00 pour l'année
Mr. J. H. H. de 200.00 pour l'année
Mr. C. P. B. de 300.00 pour l'année & compte de
pour l'année 1^{er} juillet 1909. - Mr. J. E. Saucier de 200.00 pour
l'année. Mr. D. Campeau & dans les courtobles
des trois autres & pompes ordinaires de 50^{cts} par semaine
pour l'année. Propose Mr. Bureau de former
uniquement l'indigence et le conseil au sein
del'article 7, 6³ dit Chap. 13, alloué
à chacun des comités ci après nom
més pour l'exercice financier
du 1^{er} janvier 1910 au 31 Décembre
1910 les crédits suivants nécessaires
aux dépenses générales ordinaires
de la ville, savoir:

1 ^o	au Comité de chemins	\$ 20,123.56
2 ^o	do de police	24,436.74
3 ^o	do d'éclairage	17,368.50
4 ^o	do d'Hotel de ville	1,604.41
5 ^o	do d'Eaux saubies	3,085.46
6 ^o	do des finances	10,498.78
7 ^o	pour le paiement des intérêts sur la dette de la ville pour les sommes requises des autres dite année pour le fonds d'amortissement	37,989.13
formant une somme totale de		\$ 105,105.58

Est assemblée et approuvé.

Alexandre Michaud, Maire.
M. Bureau

Mairie de Montréal 3 Janvier 1910
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire Alexandre Michaud
 M. le Conseiller Oscar Dupresne
 Cho. Bélanger
 Robert Fraser
 P. B. J. Bennett &
 J. W. Debin
 Lecture des minutes

Après de la dernière assemblée.
 Proposé & résolu unanimement que
 les minutes de la dernière assemblée
 soient approuvées & signées telles que les
 Lecteur d'un avis de M. J. E. Vanier
 re relatif des travaux de renouvellement
 de partie des rues St David, Ben
 nett & d'air & manqués

Proposé & résolu unanimement que
 M. J. Emile Vanier soit chargé
 de faire un nouvel estimateur des
 coûts de ces travaux de renouvellement
 depuis que la conformation des rues
 a été changée dans ces parties de la ville.
 Lecture du rapport hebdomadaire
 du chef Marchessault, déposé aux
 archives.

Lecture d'un rapport du Comité d'Eau
 & Santé, savoir:

Mairie de Montréal 3 Janvier 1910
 Assemblée du Comité d'Eau & Santé.
 Présents M. P. B. J. Bennett, Président
 Oscar Dupresne, C. Bélanger, mem-
 bres du Comité M. le Maire Michaud,
 M. Robert Fraser, Conseiller, Dr P. Lucien
 médecin officier de Santé & Henri

Pullerose, impubère
 Il est constaté que les avis requis ont été
 donnés.

On prend en considération le rapport du
 Dr Lucien qui paraît certifier que
 tous les nécessaires, à la prévention
 dans cette ville de l'épidémie de fièvres
 typhoïdes qui sévit ailleurs à cause de
 la pollution de l'eau.

Et il est proposé & résolu unanimement
 qu'instructions soient données à l'Ins-
 pecteur sanitaire de prendre immédiate-
 ment toutes les mesures nécessaires pour
 prévenir cette épidémie dans Montréal
 et à cet effet 1° de nettoyer les conduites
 d'eau en en faisant sauter l'eau dans les
 égouts de manière à nettoyer en même
 temps et les tuyaux à l'eau & les canaux
 d'égouts; il passera aussi et sera établi
 de ronds à patines dans sept ou huit
 différents endroits de la ville afin d'uti-
 liser l'eau qui sera répandue; 2° de trou-
 ver, au besoin des locaux suffisants & les
 louer pour y loger les patients qui pour-
 raient être atteints des fièvres, les chefs des
 dépôts de police & feu & de la voirie
 devant se mettre, à la disposition de l'Ins-
 pecteur sanitaire pour lui faciliter ce tra-
 vail.

Et l'assemblée a approuvé (Signé) P. B. J.
 Bennett.

Proposé & résolu unanimement que ce rap-
 port soit adopté & il est résolu en consé-
 quence.

Lecture d'une réponse de M. J. W. Robertson

Ad acceptant la résolution du Comité de sa dernière assemblée concernant. Proposé & résolu unanimement que les Comptes, apparaissant aux deux listes N^{os} 12 & 13, soumise au Conseil & soit et initialisé par M^r le Maire & M^r le Président du Comité des Finances soient approuvés & payés.

Lecture d'une lettre de Létrault Shoe Mfg Co & de L'Étréault Distributing Co Limited demandant une exemption de taxes sur la manufacture qu'elles ont établie dans la Ville si elles obtiennent cette exemption.

Proposé & résolu unanimement qu'il soit accordé une exemption de taxes municipales foncières ordinaires sur ces deux manufactures sur le terrain & les bâtiments qu'elles occupent pour leur commerce pour une période de dix sept ans à compter de ce jour pourvu que ces manufactures soient construites dans les limites de Maisonneuve & mises en opération avant la fin de l'année 1911 & aussi pourvu que elles fournissent, tant en leur possible pour employer des résidents dans cette Ville. Il est de condition express que si les dites manufactures ne sont pas en pleine opération avant la fin de l'année (1911) dit neuf autres. La dite et un peu de taxes sur le terrain de la Ville de Maisonneuve devra être payée entre les parties de Cebiffet & payées au

Comité.

Et l'assemblée ajournée.

Alexandre Michaud, Maire.
 M^r le Maire
 M^r le Président

Maisonneuve, 12 Janvier 1910.

Assemblée régulière

Présents M^r le Maire Alexandre Michaud

M^r les Conseillers Messrs Dupreux

Chs. Bélanger

Robert Gracer

P. R. J. Bennett

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Proposé & résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées et signées telles que lues.

Lecture d'une requête de Létrault Shoe Mfg Co demandant la permission de construire leur manufacture sur une parcelle renvoyée au Conseil en Comité pour examen.

Lecture du rapport hebdomadaire du Chef Marchessault, déposé aux archives.

Lecture du rapport annuel du chef Marchessault, déposé aux archives.

Proposé par M^r Chs. Bélanger & résolu unanimement que le Secrétaire Trésorier soit autorisé d'arrêter toutes les accidents des employés de la Ville en cas de la Ville dans "la Prévoyance" pour le montant basé sur les gages payés pendant trois mois aux employés

de cette caisse.

Le Conseil procède ensuite à l'examen de la correction de la liste des électeurs parlementaires, au sujet des articles 32 & 33 de la loi Électorale et M^r le Maire propose la correction fut-elle dans cette liste & les noms y ajoutés.

Proposé résolu unanimement que cette assemblée soit suspendue pour quelques instants pour entendre quelques personnes demandant une entrevue avec le Conseil.

Après quelques instants de suspension l'assemblée reprend son cours avec le même nombre de membres présents.

Proposé résolu unanimement que M^r J. Emile Vanier reçoive des instructions de préparer la répartition de quotas prévus en 1909 suivant les règlements en vigueur.

Lecture d'une lettre de Harris Construction Co Ltd demandant permission de la retenue de 10% sur certains travaux entrepris et exécutés.

Proposé par M^r Oscar Dupresne unanimement résolu que M^r J. Emile Vanier reçoive instruction d'établir le montant de la retenue de dix pour cent ainsi faite sur les travaux entrepris par cette Compagnie & que permission soit faite à cette dernière de la retenue de 10% faite sur les travaux exécutés & acceptés à date par ledit Dupresne.

Le Secrétaire soumet ensuite au

Conseil une liste de la superficie des rues appartenant à la Ville avec l'évaluation de la valeur de ces rues faite par les évaluateurs et s'élevant à la somme de \$1,552,326.83.

de ces rues Proposé et résolu unanimement que le Secrétaire Trésorier soit autorisé & autorisé à recevoir certains instructions de porter à l'actif par la Ville de la Ville dans ses livres le montant de ces rues en tenant compte l'exception Cependant & déduisant de ce montant ou la limite les montants déjà payés fait par la Ville l'entrepreneur, la Commission au l'objet que la Ville de ces rues, et que depuis le montant de \$1,552,326.83 soit porté au rôle d'évaluation par l'année courante propriétaires comme représentant le fonds des rues appartenant à la Ville.

Ceci résolu Proposé par M^r C. Bélanger unanimement résolu que le Secrétaire Trésorier soit & est autorisé de se décharger de la possession de tous les plans, contrats, cartes, livres, cahiers & autres documents concernant le travail exécuté par M^r J. Emile Vanier dans ce genre pour permettre à M^r Oscar Dupresne de faire la vérification de l'exécution des contrats du dit M^r Vanier avec la Ville. M^r Dupresne de lui rapporter tous les autres documents qu'il aura ainsi pris dans la notation.

Proposé résolu unanimement que M^r le Président des Finances soit autorisé de voir à négocier un emprunt de quinze mille piastres

(15000.⁰⁰) aux meilleures conditions possibles pour racheter et remplacer les dettes de 1890 échues & s'élevant à cette somme.

Proposé & résolu unanimement qu'il soit accordé & payé au Rd Frise Noblins, directeur des écoles de la ville, une somme de cent cinquante piastres, pour lui permettre de continuer les classes de soir pour le second trimestre de 1909-1910 le montant devra aussi couvrir les

les comptes pour accordés aux Elèves de ces écoles & portés à la

le 22 Mars 1910 Proposé & résolu unanimement que

soient au Comité les comptes apparaissant au

ce qui a été livre - motifs de pièces justificatives

les fois où les pièces numérotées de 1 à 913 sont ap

présentés ayant été tous vérifiés & trou

vés corrects par ce Comité & de même que

Proposé & résolu unanimement

Que l'Ingénieur de la Ville, M. J. E.

Tanis fournisse instructions de tenir

compte de la largeur en plus des

pués de la ferme Bennett au nord, de la rue Bayce, comparée à celles qui ont servi de base aux calculs portés sur la Cédule du Statut de Juin 1909 concernant l'amendement à la Charte de la Ville, dans le règle-

ment de comptes à faire avec Morris Construction Compagnie limitée, pour tra

vaux de tout arrangement convenus accordés à cette compagnie suivant résolu

tion de ce conseil en date du 25

sept dernier.

Proposé par Mr Dufour unanimement résolu que le salaire de Lire M. L. Linares soit augmenté de deux piastres par semaine à compter du premier courant.

Lecture d'un rapport de Mr C. J. Reeves Inspecteur des boîtes, sur la demande de Mr H. Nadeau sans élar de bois.

Attendu que toutes les formalités ont été remplies pour l'obtention de ce permis & qu'il n'y a aucune opposition

Il est proposé & résolu unanimement que ce permis soit accordé à Mr Nadeau aux prix & conditions des règlements de cette Ville.

Et l'assemblée est ajournée.

meilleurement Alexandre Richard, Maire.

Secrès: Maisonneuve 19 Janvier 1910

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Richard & M. le Conseiller Oscar Dupresne, Charles Bi-

langer, Robert Fraser, P. R. S. Bennett & J. A. Debien.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assem-

blée.

Lecture d'une pétition de la Conférence St Vincent de Paul pour aide à la Tombola pour les pauvres.

Proposé par Mr P. R. S. Bennett

Secondé par Mr C. Bélanger
unanimement résolu que
ce Conseil vote une somme
de trois cents piastres (300.00)
pour la Tombola de St Vincent
Cath de Paul & l'Hospice de Mai-
sonneuve & que le Secrétaire
Tréancier soit autorisé de ver-
ser cette somme entre les mains
du Tréancier de cette Tombola.

Lecture d'une pétition de Mr M.
Lévesque, le greffier de la Cour des
Records, demandant une aug-
mentation de salaire.

Proposé par Mr J. A. Debière
Secondé par Mr Robert Fraser
et unanimement résolu
que M. Magloire Lévesque soit
lié engagé pour trois ans com-
me greffier de cette Cour à compter
du 1^{er} Janvier courant & que
son salaire soit de deux
cents piastres par année
pour la première année
deux cents cinquante pas-
tres pour la deuxième & trois
cents piastres pour la troi-
sième en sus de ses trois-
sixtièmes frais dans les causes
devant cette Cour, le tout payé
se mensuellement.

Lecture du rapport hebdo-
madaire du chef Mage-
chessault, déposé aux ar-
chives.

Lecture d'une demande de Mr
Journé pour admission de deux
de ses enfants aux hospices aux
frais de la ville.

Proposé et résolu unanimement
que des informations
soient prises à la St Vincent
de Paul au sujet de cette fa-
mille.

Lecture d'un projet de contrat
entre la ville & la Montreal Hotel
& Tavern & renvoyé au conseil
en Comité pour plus ample
étude.

*X Lecture
d'un rapport
de Mr P. Chénier
sur l'état
sanitaire
de la ville*
Attendu que la Confiance St
Vincent de Paul & l'Hospice
de Maisonneuve organisent
une grande Tombola aux
bénéfices des pauvres de la pa-
roisse de St Nom de Jésus
de Maisonneuve.

*AMG
mgf*

Il est proposé et résolu unani-
mement que permission
soit accordée aux organisa-
teurs de cette Tombola ou ce
bazar d'exploiter des loteries
sous les conditions de l'ar-
ticle 236, paragraphe 6, sec-
tion (b) pour toute la durée
de ce bazar.

Lecture d'un rapport de Mr R.
Berthoulet, sur l'état du système
d'éclairage de la Montreal
Light & Power Co & renvoyé
à l'ancien légis. *X*

Propose par Mr P. R. J. Bernett, le-
Condipat Mr Robert Traver, que
le Dr P. Lussier soit réengagé
comme médecin officier des auto-
aux conditions existantes pour
le terme de cinq ans à compter
du 1^{er} janvier. Avant au salai-
refaire en décembre dernier.

Propose et résolu unanimement
ment que les comptes approuvés
sont à la liste N^o 157 soumise
au Conseil ce soir & initiés
par Mr le Maire et le Président
du Comité de Finances soient
approuvés et payés; l'item
de 902.⁵⁰ en faveur de la Mont-
real Light Heat & Power Co
ne sera cependant payé que
sans protest rédigé par l'avi-
seur légal s'il y a lieu.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, Maire.
M. Lussier
Maison neuve 26 Janvier 1910.

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Mi-
chaud,

M. le Conseillers O. Dupresne

A. Bélanger

R. Traver

P. R. J. Bernett

J. A. Dubois

Lecture des minutes de la

dernière assemblée
Propose & résolu que les minu-
tes de la dernière assemblée
soient approuvées & signées telle
que lues.

Lecture des certificats des élè-
ves pour licence d'hôtel-empa-
teur de Mr L. A. Meunier, M. L. A.
Meunier & M. M. Alph. Mousseau,
Aimé Bounelle & D. Armond,
renvoyés au comité des Licen-
ces.

Lecture d'une lettre de Montréal
Street Ry Co re enlèvement de
neige renvoyée à l'avisuer
légal avec autorisation de
boir la Compagnie, a ce su-
jet.

Lecture d'une demande de la
Cie Fiquier-Mayrand pour la
permission d'établir temporai-
riment un chemin sur le Parc
Vieux.

Propose et résolu unanimement
que le Secrétaire soit chargé de
répondre qu'il existe déjà sur
l'avenue Trisort une route
qui conduit au fleuve & que la
Cie Fiquier-Mayrand s'entende
avec M. Bounelle qui a établi
cette route de façon à pouvoir
seu servir ensemble.

Lecture du rapport hebdoma-
daine du chef Marchessault.
déposé aux archives.

Lecture d'un rapport de Mr D. Campeau sur le mauvais état d'une boîte d'alarme, renvoyé au Conseil en Comité.

Proposé par Mr Oscar Dufrene unanimement résolu que M. Abel Fortin & Co soit tenu responsable d'avoir par suite fait de cette date à faire disparaître la nuisance publique qu'ils causent en laissant échapper de la cheminée de leur manufacture une fumée noire et dommageable aux propriétés voisines & aux habitants de alentours qui a défaut par eux de se faire dans le délai prescrit par l'avisé légal se faire instructions de se faire des procès-verbaux contre eux.

Proposé résolu unanimement que les comptes & pièces justificatives approuvés à la liste N° 16 soumis au Conseil ces avisés initialisés par Mr le Maire & Mr le Président du Comité des Finances soient approuvés & payés.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, Maire.
M. J. J. J.

Mardi 16 Février 1910
Assemblée régulière
Présents Mr le Maire Alexandre Michaud,
Mr le Conseiller Oscar Dufrene
Chs Belange
Robert Fraser

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Proposé résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées et signées telles que lues.

Ensuite en considération l'ordre du jour du 16 Février causant Lecture de pétitions pour l'ouverture de tel en faveur de MM H. Meunier & J. Dumont & J. Corriveau référées au Comité de Licences.

Lecture d'une lettre du chef Mr Chersault demandant de nouveaux patins pour la pompe à incendie. Proposé par Mr Chs. Belange, unanimement résolu que Mr le Prévôt du Comité de Police se fasse autoriser d'acheter ces patins, & que l'avisé légal soit autorisé de réclamer de la Compagnie des Chemins de Fer du Terminal le coût de ces patins qui ont été brisés sur les rails de la Compagnie à l'intersection de souche avec la rue Laclaire qui sont en mauvais état.
Lecture

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchessault. Révisé
aux archives.

Lecture d'un rapport du nombre
de lampes éteintes, dans les rues
de cette ville durant un certain
laps de temps, révisé aux ar-
chives.

On procède ensuite à l'ordre du
jour du 10 février courant.

Lecture d'une lettre de la Inter-
national Society pour les
sards, révisé au Comité des
Chemins.

Lecture d'une lettre du chef Mar-
chessault demandant des
habits pour les Constables,
pauvres &c

Propose de réviser immédiate-
ment que des renseignements
sont demandés pour ces
différents articles aux mes-
sieurs de la ville pour nos
cuis prochains.

Lecture d'une lettre de M. M. de
Fothering qui ne furent pas.

Le Secrétaire est autorisé d'y voir
de nouveau.

Lecture de certificats des Elec-
teurs pour licences d'habiter
en faveur de M. Médéric Des-
faut & J. B. Leprie, renvoyés au
Comité des Licences.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchessault

révisé aux archives.

On procède ensuite à l'ordre
du jour de ce jour.

Lecture d'une pétition de M. le
Curé Thébaudeau, se est une
Le Secrétaire est autorisé de
répondre que le Comité étudie
la question.

Lecture de certificats de lecture
pour la licence d'habiter en faveur
de M. M. J. G. Bessit & J. M. P.
Fillion & pour licence d'épicerie
en faveur de M. L. Prefontaine.
Propose de voter immédiatement
que cette licence soit accordée
à M. Prefontaine & que M. le
maire & le Secrétaire de la ville
soient autorisés de la signer &
que celle de M. J. G. Bessit
& J. M. P. Fillion soient
renvoyés au Comité des Licen-
ces.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchessault. Ré-
visé aux archives.

Première lecture du règlement n° 129
annulant le règlement n° 96
concernant le bobinage
de la ville de mai ouvrier.

permettant de constater avec
certains matériaux, sur l'alignement
des rues Ontario &c

Première lecture du règlement n° 130
annulant le règlement n° 30
concernant les traités.

Propose d'inscrire unanimement que
la lecture de ces deux règlements
soit adoptée.

Propose par M. R. Drapeau seconde
par M. Bilange

Que le Comité de
police et que soit autorisée l'in-
gage en navigation commerciale
à l'épaveur & remplacé celui qui
est malade depuis longtemps.
Lecture d'une lettre de M. Drapeau re-
marquant du chemin de fer Inter-
nat & bassin à l'intérieur
deux de ces bassins pour être
aux arches.

Propose d'inscrire unanimement
que l'ancien légat soit au-
torisé de faire publier dans
les journaux les avis nécessaires
à la chasse de la ville pour
la prochaine session de la li-
gulation provinciale, savoir:

- 1. obtenir l'autorisation d'annuler
certaines conditions tant relatives
à la police de la ville de Montréal
qu'à la police provinciale de nos
municipalités voisines de la ville
de Montréal, à certaines conditions;
- 2. obtenir l'autorisation de con-
sacrer annuellement une cer-
taine somme pour l'entretien des
arbres le long des rues; pour con-
struire une hôtel de ville & pour
faire cauchemiser certains
rues de cette ville & pour

La municipalité
de la ville de
Montréal
a été informée
de la décision
de la Commission
de la ville de
Montréal

ADP
MLB

il a été observé, par voie d'expres-
sion par le propriétaire ou autrement, des rues
de la ville de Montréal, d'Armand & du Parc
ou de la ville de Montréal dans toute la largeur de la rue
où les arbres sont plantés ainsi que les rues de la ville
de Montréal jusqu'à ce que les rues de la ville
de Montréal soient publiées et en général pour toute
la ville de Montréal concernant la bonne ad-
ministration des affaires de
la ville.

Propose par M. Oscar Dupont
unanimement passé que
la ville de Montréal annule un
prêt de M. Ed. Ouellet une
somme de quinze mille por-
tants (15000.00) sur obligation des
bonds postaux pour un terme de
cinq ans de la date de l'obli-
gation ou un taux d'intérêt
pour cinq pour cent par an payé
par semi-annuellement. Cette
somme est remboursée par paye-
ment de la ville de Montréal de
débiteres s'élevant à cette som-
me & échue au mois de Janvier
dernier faite en vertu du règlement
No 79 de la ville de Montréal
Propose d'inscrire unanimement
que le secrétaire Trépoite soit au-
torisé de publier des avis dans les
journaux la Patrie, le Devoir &
le Messager d'ici au 1^{er} Mars prochain
demandant aux citoyens de la ville
pour l'éclairage des rues de la ville
au moyen de lampes à gaz

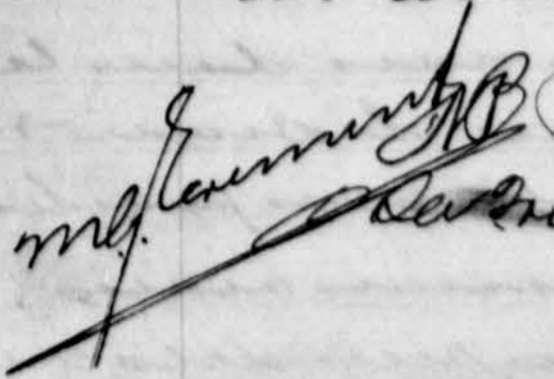
ADP
MLB

type "magnétique" (desmesure modèle) de
1200 à 1500 charactères pour un cou-
rre de cent lampes avec privi-
lège pour la ville d'augmenter
ce nombre pour l'éclairage com-
plet de toutes les rues de la ville
l'avis de main armée ne
s'engage pas d'accepter la plus bon-
ne ni aucune de ces mesures si
de plus amples détails peuvent
être fournis par le fabricant
concerné.

Propose résolu unanimement
que le secrétaire de la ville soit
autorisé de négocier avec le
Bureau de cartilage de la
Cité de Montréal au sujet de
la possibilité d'acquiescer
par Sherbrooke en adoptant
un tracé uniforme.

Propose résolu unanimement
que les comptes qu'on justifie
sont approuvés aux lettres nos
17, 18 & 19 surmise par le
caisse et initialisés par M. le
maire & le Président du Comité des
Finances soient approuvés & payés.

Cet' assemblée est ajournée.

me.  Alexandre Richard, Maire
de la Ville.

Assemblée 23 février 1910.
Assemblée régulière

Présents M. Leclerc & Léon
de Duchaud et

M. M. les Conseillers Oscar Dupres
Chr. Bilanques
P. R. J. Bonnet
Robert Fraser &
J. A. Debière.

Lecture et approbation des mi-
nutes de la dernière assemblée.
Lecture d'applications de divers
journaux pour annonces, renvoyées
au Conseil ou Comité.

Lecture d'une requête de M. M. Ste-
met & Wellington pour plantation d'ar-
bres, renvoyées au Conseil ou Comité.

Lecture d'application de M. de Cesti
fiat des électeurs pour licence
d'hôtel en faveur de M. M. J. Pelle-
tier & Em. Chaliquet, renvoyées au
Comité des licences.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef marcheur aux
renvoyées aux archives.

Lecture d'une lettre de M. Morin
demandant des avances d'argent
dans la cause de Mme J. Dubeau
vs La Ville.

Propose par M. Oscar Dupres
unanimement résolu que la
somme de deux cents piastres de
mandat par M. Morin lui soit
volontairement payée.

Lecture d'ordonnances de la

Commission des chemins de fer. Ré-
ponces aux archives.

Propose résolu que l'ordre donné
par M^r: Trarac pour la perfection des
polices à M^r: C. J. Turdeau par la
Comme de # 375⁰⁰ soit approuvé.

Les commissaires pour divers objets
du département de police & fin sont
permanents au Conseil ou Comité.

Lecture d'un rapport du D^r: P. Lecomte
sur la fièvre typhoïde. Reporté aux
archives.

M^r: Robert présente devant le Con-
seil & demande que le Conseil
oblige les manufacturiers de cet-
te Ville qui ont obtenu des exemp-
tions de taxes au des bureaux des
Commissaires & qui en retour se sont
obligés d'employer un certain
nombre de résidents dans Mai-
sonnes, de se conformer stricte-
ment à cette dernière condition.

M^r: le Maire au nom du Conseil,
délaisse que la Ville a toujours
suivi depuis l'exécution de
cette obligation de la part de
ces manufacturiers & promet
qu'il en donnera toute sa
attention. En conséquence le Secré-
taire est chargé de se mettre
en correspondance avec ces
manufacturiers & de faire
rapport.

Propose résolu unanimement que
cette assemblée soit suspendue

pour quelques instants pour enten-
dre divers délégués devant ce
Conseil.

Après quelques instants de sus-
pension l'assemblée reprend son
cours avec les mêmes membres
présents.

Propose résolu unanimement
que l'ancien législateur soit autorisé
de transmettre à la législature
Provinciale le projet d'acte de
mort & la charte des tribunes
qui vient d'être adopté par le
Conseil réglant au Comité & que
les dépôts d'argent nécessaires
soient transmis en même
temps.

Deuxième lecture du règlement
N^o: 129.

Propose résolu unanimement que
la deuxième lecture de ce règle-
ment soit adoptée que ce règle-
ment soit lui-même adopté
& que M^r: le Maire & le Secrétaire
désormais soient autorisés de
le signer & qu'en plus ce règle-
ment soit publié suivant
la loi.

Deuxième lecture du règlement
N^o: 130.

Propose résolu unanimement
que la deuxième lecture de ce
règlement soit adoptée que ce
règlement soit lui-même adopté,
que M^r: le Maire & le Secrétaire

diverses autres autorisations de le
pigner & qu'il soit ensuite
publié suivant la loi.

Lecture d'une lettre au Dr. Luss
concernant l'assurance des
pues & l'entassement des vi'dan
quo & enfin l'analyse des laits,
renvoïée au Comité d' Eau & San
té.

Proposé & résolu unanimement que
les comptes & pièces justificatives ap
paraissant à la lettre N° 30 sou
mises au Comité le soir & ini
tiées par M. le Maire & le Prési
dent du Comité des Finances
soient approuvés & payés.

Cet' assemblée est ajournée

Alexandre Michaud, Maire.

*non communiqué
Luss*

Maironomie 2 Mars 1910

Assemblée régulière

Présents M. le Maire A. Michaud

& M. les Conseillers Oscar Dupreux

Chs. Bélanger

R. L. Bennett

Robert Fraser &

J. A. Debien

Lecture et approbation des
procès minutes de la der
nière assemblée.

Lecture d'une application
de M. O. Dufaux comme con
stable, renvoïée au Comité

de police & feu.

La question de faire de nouvelles au
nouvelles dans les journaux est ren
voïée au Comité ou Comité.

Lecture d'une lettre de M. L. Fortin
re mutation de propriétés.

Proposé & résolu unanimement
que les changements deman
dés soient faits au rôle d'éva
luation actuel.

Lecture du rapport hebdoma
daire du chef Marchessault
réparé aux archives.

Proposé par M. Robert Fraser
Secondé par M. P. R. Bennett et un
animement résolu — Que ce
Conseil vote un autre mandat de la
laisse au constable F. Delorme ma
lade depuis plusieurs semaines.
ce que le Secrétaire des Finances
soit autorisé de le lui payer.

à l'ordre
Proposé par M. Bélanger
Car. Faber & unanimement résolu que
l'ancien le susintendant soit auto
risé de faire à sa discrétion
devant l'hiver des tranchées
dans les pues & des cornues
si gants par relief les égouts
des bûches ou construction.
le propriétaire de ces bûches
est devant dans tous les cas
payer le coût de ces tranchées
& cornues.

Proposé par M. Bélanger &
secondé par M. R. Fraser & un
animement résolu

unanimement résolus que M^r
P. R. S. Bennett soit et est auto-
risé d'examiner les différentes
parties de puis ards & sur ache-
ter le nombre nécessaire de
ceux qui il jugera les plus a-
vantageux. Les puits de
sont mesurés cinq pieds &
sept pouces en hauteur.

Proposé par M^r C. Pelanget
unanimement résolus
que les membres des comi-
tés de ce conseil soient ad-
mis de recueillir les con-
sultes de la cité de Montréal
puent obtenir d'eux le per-
mission des lignes de la rue
Sherbrooke pour la faire cou-
rir sur la site de ce canal.

Lecture des soumissions pour éclair-
age électrique des rues de la ville.
pouvoirs: Dominion Light
Heat & Power Co^{rs} & The
Ray Electric Station^{rs} déposés
aux archives.

Attendu que par action prise
par The Montreal Light Heat &
Power Company & The Royal
Electric Company & par l'art
N^o 7656 des statuts de la Cité
supérieure à Montréal, les deux
dites Compagnies ont pourvu
à la ville conjointement avec
la Dominion Light Heat &
Power Company, de manière que

soit permis à la ville de ne point
permettre à la Dominion
Light Heat & Power Company
ou toute autre Compagnie ou
personne d'ériger des poteaux
& fils, pour les fins d'éclairage
de dans, sans au préalable mes de
la ville, durant une période
de vingt ans, à compter du 30
Janvier 1900 et en attendant qu'il
soit ordonné à la ville de pour-
dre les moyens nécessaires
pour élever tous poteaux &
fils & autres accessoires déjà
placés dans ce but.

Attendu qu'en réponse à cette
action, la ville a allégué la
nullité du contrat passé
entre elle & la Royal Electric
Company, le 30 Janvier 1900, & a
allégué en plus l'inexécution
des obligations assumées dans
le dit contrat par la Royal
Electric Company;

Attendu que la ville a, sous
le N^o 1846 des statuts de la Cité
supérieure à Montréal, in-
terdit une action contre
les deux dites Compagnies ou allé-
gué en substance dans cette
action la nullité radica-
le du dit contrat du 30 Jan-
vier 1900, ainsi que le défaut
d'exécution des obligations
assumées dans le dit contrat

reclamant comme individus
payé une somme de \$80,104.00;
Attendu que l'absence avouant
l'existence du dit contrat
mentionné payé aux dites Com-
pagnies pour le courant élec-
trique servant à l'éclairage
des rues qu'on a valeur mon-
trée par les factures énergie
électrique fournie;

le par
A.M.
m.p.

Attendu que ce prétendu
contrat, la compagnie de
voit fournir à la ville pour
l'éclairage des rues, des
lampes à arc d'impuissance
éclairant nominal con-
sime égal à 2000 chandelles,
mais qu'en réalité elle n'a
pu fournir qu'un pouvoir
éclairant de peu plus de 1700
chandelles; que d'ailleurs le
modèle de lampes à arc in-
stallé par la Compagnie sur
les rues de la ville n'est pas sus-
ceptible de donner un éclaira-
ge équivalant douze cents chan-
delles;

Attendu que le prétendu prix ap-
provisionnant au dit contrat à savoir
\$115.00 par lampe à arc est exces-
sif, déraisonnable et que la ville,
en l'existence du dit contrat,
mentionné payé par le dit cou-
rant électrique ne peut fournir
par les dites deux Compagnies

que le prix du marché;
Attendu que le prix du marché
tel que le conseil a pu le bon
ne fait le constaté par des lan-
pes à arc d'impuissance éclairant
d'environ 1700 chandelles et 1500-
chandelles est de \$70.00

Il est en cause qu'une proposition
de par Mr C. Bélanger, Secrétaire
par Mr J.A. Debière, sous-secrétaire
municipal, résolvant la ville d'ac-
quiescer et en attendant qu'elle
se juge à propos dans l'intérêt
de la ville, n'offre une pareille aux
deux dites Compagnies, pour l'éclairage
électrique des rues de la ville,
que le prix de la valeur mon-
trée de l'éclairage qu'elle
peut actuellement, à savoir, la
somme de \$70.00 par lampe à
arc.

Qu'il soit résolu d'après que la
ville, par cette résolution, ne se re-
soudrait pas lieu sur les deux
dites Compagnies à prendre le
pouvoir électrique d'icelles
pour aucune période de temps
quelconque ni pour aucune
somme au prix de conven-
tion quelconque, valant et
substantiel en payé aux dites
Compagnies que la valeur mon-
trée de ce dit courant élec-
trique, qui en cause qu'une
le Résolutoire soit arbitraire

de protester les dites Compagnies
de part ce que devenues & de leur
part des offres incassables
de.

Propose résolu qu'une somme
de seize cent cinquante piastres soit
portée au Journal de la Cham-
bre de Commerce par deux
pages de son numéro de Mars
1910.

En une somme de six cent qua-
tre soit votée à Mr. J. Morin
pour dépenses &c de amend-
ments à la charte.

Propose Mr. J. Leblond par
le par Mr. A. Dupres un
mouvement résolu que ce
plan d'homologation de la
rue Notre Dame, tracé par M.
J. Eustache, ingénieur ce-
ment & architecte, soumis a-
dopté par le Conseil de la Ville,
le 20 Mai 1896 d'homologation
par la Cour Supérieure de dis-
trict de Montréal, par juge-
ment rendu le 30 Juin 1896, soit
de nouveau chargé & radié
& que les lignes d'homolo-
gation approuvées sur ce
plan soient effacées à toutes
fines que se doit être aux fins
place de ce plan, les lignes d'ho-
mologation de la rue Notre Da-
me dans les limites de la Ville
soient dorénavant, elles appa-

raissant sur le plan général de la
ville, tel que homologué le 22
octobre 1891; & que le Procureur
de la Ville ait autorisé de faire
toutes les procédures nécessaires
pour la charte par exécution cette
ordonnance de la Cour.

Propose résolu unanime-
ment que les comptes & pié-
ces justificatives approuvés
à la liste No 218 soumis au Con-
seil de la Ville soient par Mr.
Mars et le Président du Comité
des Finances soient approuvés
& payés.

Est énumérée et ajournée

~~M. Mars~~ Alexandre Michaud, Maire.
Marsommes 9 Mars 1910
Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Michaud
& M. le Conseiller Oscar Dufresne
Chas Bilanger
Robert Fraser
& P. B. J. Bennett

Lecture et approbation des minutes
de la dernière assemblée.
Lecture d'une pétition de M. O. Leclerc
pour licence d'hôtel, renvoyée au
Comité des Finances.
Lecture d'un certificat des Electeurs pour
licence de boissons alcoolisées dans un
magasin en faveur de M. J. Blain
Propose résolu unanime-ment

que ce certificat soit confirmé &
 que M^r le Maire & le Secrétaire Tri-
 borés soient autorisés de le si-
 gner

Lecture d'une réclamation en dom-
 mages de M^r J. E. Saulas & Perroux
 à l'Avocat de la Ville.

Lecture & application de M^r Scott,
 Herrichon, Malo, Lacroix, Gauthier
 Comme Comptables & Pompier sur
 vage au Comité de Police & Feu.

Lecture du rapport hebdomadaire
 de M^r chef Marchessault sur
 l'observance du dimanche. Répo-
 se aux archives.

Proposé par M^r O. Dupuene &
 unanimement résolu que M^r
 l'Avocat Morin soit autorisé
 de s'adjointer un avocat Com-
 mune Conseil pour les amendes
 venant à la charge de la Ville
 pour la prochaine session.

Proposé par M^r Ch. Belange
 Secundi par M^r P. R. J. Bennett
 & unanimement résolu que les
 Comités soient formés comme
 suit pour l'année courante;
 savoir:

Comité des Finances

M^r O. Dupuene Président

J. A. Debien & H. Ricard

Comité des Chemins

M^r Charles Belange Président

O. Dupuene & P. R. J. Bennett

Comité de Police & Feu

M^r Robert Frase, Président
 Ch. Belange & J. A. Debien.

Comité d'eau & Saut

M^r P. R. J. Bennett, Président

Ch. Belange & Oscar Dupuene

Comité d'éclairage & Parcs.

M^r Hornisda Ricard, Président

P. R. J. Bennett & Robert Frase

Comité de l'Hôtel de Ville & Licences.

M^r J. A. Debien, Président

Robert Frase & H. Ricard

& que M^r P. R. J. Bennett soit nom-
 mé pro-Maire pour l'année cou-
 rante.

Proposé par M^r Robert Frase

Secundi par M^r Oscar Dupuene

Quintal

Robert Gilbert, Ligué, Fortin & Napo-
 léon Haule soient nommés évalua-
 teurs pour l'année courante & que
 le salaire de ces évaluateurs soit
 fixé à la somme de quatre cent
 cinquante piastres pour cha-
 cun d'eux leur secrétaire devra
 être choisi par le Conseil. Adopté

Proposé par M^r Ch. Belange

Secundi par M^r P. R. J. Bennett

unanimement résolu que

M^r L. A. Caron & J. B. A. Quintal

soient nommés auditeurs

pour l'année courante avec

un salaire de trois cent cinquante

piastres (\$50⁰⁰) pour M^r L. A. Caron

& trois cents piastres (\$300⁰⁰) pour M^r

J. B. A. Quintal.

Proposé & résolu unanimement que
les comptes & pièces justificatives
appartenant, à la liste n° 22 sou-
mise au conseil des finances
par M. le Maire & le Pré-
sident du Comité des Finances
soient approuvés & payés.

Proposé & résolu unanimement
que le contrat des charbonniers soit
accordé à M. A. Vanier au prix de 6.⁰⁰
la paire pour les constables de la
station n° 1 & celui de la station
n° 2 à M. A. Vanier au même prix; que
les habits des constables, soit soient
accordés à M. J. D. Gagnon pour le
prix de 20.⁰⁰ chaque suivant
l'échantillon fourni & celui de
la station n° 2 à D. D. Gagnon
suivant sa soumission
du 23 février dernier.
La forme de ces capes est
la même à la discrétion du
chef; que le contrat des habits
des deux constables, du capi-
taine & du sous-chef, soit accordé à
M. C. L. Heures au prix de sa soumission
suivant son échantillon de même
que celui du chef. Ce dernier sera de 40.⁰⁰ &
celui du sous-chef & du capitaine de 23.⁰⁰
& celui des 2 constables de 22.⁰⁰
Lecture d'une lettre de M. L. J. M. M. M.
adressée à M. M. St Cyr Gauthier &
doignon re changement de dénomi-

nom de débentures Curies.

It was moved by Mr. O. Despresne,
seconded by Mr. C. Belanger:
That whereas the Bank of Montreal
is now holder of five hundred debentures
of one Thousand Dollars each,
dated the first day of May, one thousand
nine hundred and nine, payable on the
first of May, one thousand nine hundred
and forty-nine, at the head office of
La Banque d'Hydrogène, in the City
of Montreal, with interest in the mean-
time, at the rate of four and one half
per centum, per annum, payable semi-
annually on presentation and sur-
render of the proper interest coupons
thereto attached on the second day
of November and the first day of
May in each year, excepted the cou-
pons payable on the second day of
November 1909, which were paid at
maturity; which debentures were
issued for value received by this Mu-
nicipality and were duly authorized
by Act of the Legislature of Quebec,
9 Edward VIII, Chapter 89, and by
resolutions passed by this muni-
cipal Council, pursuant to said Act
on the twenty-sixth day of May 1909
and on the 16th day of June fol-
lowing; -

That whereas the said Bank of
Montreal is willing to surrender
and cancel the said debentures
and coupons, excepted those ma-

REPRISE

tured and already paid as aforesaid, provided other debentures and coupons for the same amount, be issued in their stead by this municipality, such debentures to bear the same date of issue and to be payable at the same date of maturity with the same rate of interest, but to be of the denomination of one hundred Pounds Sterling, each, and payable at the office of the Bank of Montreal, in London, England, with the understanding that the said Bank of Montreal will protect the said debentures and coupons, at maturity, at its head office, in London, England, provided the equivalent thereof, to wit: the sum of \$4.86²/₃ in Canadian Currency be paid in and deposited for each one pound Sterling of said debentures and coupons, at its head office in the City of Montreal by this municipality on date of maturity, the said Bank to bear all expenses incurred in connection with the printing or engraving and issuing of said sterling debentures and coupons.

Be it resolved that in compliance with the above one Thousand and Twenty-seven debentures of one Hundred Pounds sterling each, and one debenture of Thirty-nine Pounds, fourteen Shillings, and six pence, payable at the

office of the Bank of Montreal, in London, England, on the first day of May 1949, with interest in the meantime at the rate of four and one half per cent per annum payable semi-annually on presentation of the proper interest coupons thereunto attached, on the first day of May and on the second day of November in each year, be forthwith issued, and that the Mayor and Secretary-Treasurer of this municipality be authorized to sign the said debentures as of the first day of May, one Thousand Nine Hundred and nine and cause the Seal of this Municipality to be affixed thereto, and to also cause their respective signatures to be lithographed on the proper interest Coupons and deliver all the said debentures and Coupons to the said Bank of Montreal, in exchange for the Five Hundred debentures of \$1,000.00 each, and Coupons first above mentioned, such debentures and Coupons to be cancelled at time of exchange.

It was moved by Mr. O. Dupresne, seconded by Mr. C. Pedanger:

That whereas the Bank of Montreal is now holder of Two hundred debentures of one Thousand Dollars each, dated the first day of May, one thousand nine hundred and nine, payable on the first day of May, one thousand nine hundred and forty-nine, at the head office of La Banque d'Hochebourg, in the City of Montreal, with interest in the mean time, at the rate of four and one half per centum, per annum, payable semi-annually on presentation and surrender of the proper interest coupons thereto attached on the second day of November and the first day of May in each year, excepted the coupons payable on the second day of November 1909, which were paid at maturity, which debentures were issued for value received by this Municipality and were duly authorized by Act of the Legislature of Quebec, 9 Edouard VII, chapter 89, and by resolutions passed by this Municipal Council, pursuant to said act on the twenty-sixth day of May 1909 and on the 16th day of June following.

That whereas the said Bank

of Montreal is willing to surrender and cancel the said debentures and Coupons, excepted those matured and already paid as aforesaid, provided other debentures and Coupons for the same amount, be issued in their stead by this Municipality, such debentures to bear the same date of issue and to be payable at the same date of maturity with the same rate of interest, but to be of the denomination of one Hundred Pounds Sterling, each, and payable at the office of the Bank of Montreal, in London, England, with the understanding that the said Bank of Montreal will protect the said debentures and coupons, at maturity, at its head office, in London, England, provided the equivalent thereof, to wit: the sum of \$4,867³/₄ in Canadian Currency be paid in and deposited for each one pound sterling of said debentures and Coupons, at its head office in the City of Montreal by this Municipality on date of maturity, the said Bank to bear all

expenses incurred in connection with the printing or engraving and issuing of said sterling debentures and coupons.

Be it resolved that in compliance with the above Four Hundred and Ten debentures of one Hundred Pounds sterling each, and one debenture of Ninety-five Pounds, seventeen Shillings and ten Pence, payable at the Office of the Bank of Montreal in London, England, on the first day of May, 1949, with interest in the meantime at the rate of four and one half per cent per annum payable semi-annually on presentation of the proper interest Coupons thereunto attached, on the first day of May and on the second day of November in each year, be forthwith issued, and that the Mayor and Secretary Treasurer of this Municipality be authorized to sign the said debentures as of the first day of May, one Thousand Nine Hundred and nine, and cause the seal of this Municipality to be affixed thereto, and to

also cause their respective signatures to be lithographed on the proper interest Coupons and deliver all the ^{said} debentures and coupons to the said Bank of Montreal, in exchange for the Two Hundred debentures of \$1,000.00 each, and Coupons first above mentioned, such debentures and coupons to be cancelled at time of exchange.

Lecture d'une lettre de la Campa qui des Terrains de Beauvillier demandant l'exécution de certains travaux permanents.

Propose résolu unanimement que le Secrétaire Trésorier soit autorisé d'accuser réception de cette lettre & de répondre que les travaux demandés ont été commencés l'an dernier & continuer sans interruption durant toute la saison & qu'ils seront recommencés & continués durant toute la prochaine saison avec toute la diligence possible, le Conseil désirant se conformer en tous points aux engagements & obligations contractés.

Lecture d'une requête de plusieurs Citoyens de Monnaie demandant l'usage

du kiosque du Parc Beau par
M^r J. Guilbault & par eux mé-
mes aux mêmes conditions
que celles imposées à feu M^r L.
Chou. Accordé.

Propose résolu unanimement
que les projets de délibérations sou-
mis au conseil ce soir & à être
substitués à ceux de ceux déjà émi-
sés sont approuvés

Propose résolu unanimement
qu'un acompte de tranquillité
piétons soit payé à M^r J. Emile
Vancie sur le compte qu'il a
présenté. et

que le dit M^r J. Emile Vancie soit
autorisé de faire la mise
au courant des plans de
la ville dans les conditions
désignées.

L'assemblée est ajour-
née.

Alexandre Michaud, Maire
Maison neuve 16 Mars 1910

Assemblée régulière
Présents M. Le Maire A. Michaud
M. le Conseiller Oscar Dupreux

Chs. Bilanges
Robert Fraces
P. R. J. Bennett, &
J. A. Debien

Lecture et approbation des mi-
nutes de la dernière assem-
blée.

Lecture d'une pétition de M^r L. Lau-
glois pour arruagement des rues ven-
ant au Comité d'Éau & Sante.

Lecture d'applications comme
constables de M. H. Froux, Trudeau
& Adam, renvoyés au Comité de
police & fees.

Lecture d'un certificat des électeurs
pour transfert de la licence d'hôtel de
M^r L. P. Mermis en faveur de M^r
H. Gagnon.

Propose résolu unanimement,
que ce transfert soit accordé
& que M^r le Maire & le Secrétaire
Trésorier soient autorisés de
le signer.

Lecture de certificats des électeurs
pour licence d'hôtel en faveur
de M^r M^r H. Gagnon, D. Coiffin & C.
Clique pour licence d'& ren-
voyés au Comité de Licences.

Lecture d'une requête de M^r D.
D. Rochon demandant l'usa-
ge du kiosque vieux & des privilèges
que son mari avait en face
du Parc Beau.

Propose résolu unanimement
que le Secrétaire soit chargé
de répondre que ce permis a
déjà été accordé par la
session prochaine à une autre
personne.

Lecture d'une lettre de M^r J. Rheau
me demandant au Conseil d'une
de son influence pour obtenir;

des Frises des Ecoles Chretiennes le droit de passage pour quelques temps sur le chemin situe sur leur terrain pour communiquer de Maisonneuve au Chemin de la Ste Visitation. Proposee et decidée unanimement que le Secretaire soit chargé d'écrire aux Ptes Frises à ce sujet.

Lecture du rapport hebdomadaire du Chef Marchessault sur l'observance du dimanche. Che, dirigé aux archies.

Le projet de contrat entre la Ville et la Water Power Co; l'affaire est renvoyée au Conseil en Comité de pour plus ample étude. Proposee par Mr O. Dupresne unanimement, résolu que les comptes & pièces justificatives apporant, a la liste 73V soumise au Comité cesai & initiales par Mr le Maire & le Président du Comité des Finances soient approuvés & payés.

Le Secretaire soumet au Conseil le rôle de répartition qu'il a préparé pour l'imposition du coût des canaux construits dans le Parc durant 1909 et il décide que les avis, requis aux titulaires publics dans les zones nautiques de la Rivière, La Pointe de la Source

Puisant la loi, le questionnaire soumis dernièrement, & qui aucune plainte n'a été produite contre le dit rôle dans les trente jours de dit avis.

En conséquence il est proposé par Mr O. Dupresne, secondé par Mr C. Bilange et unanimement résolu que le dit rôle de cotisations soit homologué à toutes fins que de droit & que le Secrétaire Trésorier soit autorisé

à effectuer d'envoyer à chaque contribuable une requête de son compte pour le premier de plus en paiement de cette cotisation & de collecter ces premières & les autres versements à leur échéance respectives, le tout en conformité avec les règlements Nos 27 & 41 & les délais accordés par les dits règlements pour le paiement des dits versements.

Le Secretaire soumet ensuite une liste des licences autres d'affaires non encore acquittées. Proposee et résolu que ces licences soient transmises au Greffier de la Cour du Record pour être collectées suivant la loi. & Proposee et résolu unanimement que instructions strictes soient données au Chef Marchessault de ne plus laisser ériger au Palais qu'il soit exigé en face du Parc-Vieux sur la rive de la Rivière St Laurent, aucun hangar.

appentis, boutiques, cabanes de
surtout pour servir d'abri pour
les malades. les baigneurs
au printemps.

Et l'assemblée est ajournée
M. J. Lacombe
Secrétaire
André Michaud
Maire

M. J. Lacombe, 23 mai 1910.
Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alex. Michaud
& M. le Conseiller Oscar Duperré
Charles Bilanges
Robert Gracieux
J. A. Dubien

Lecture et approbation des mi-
nutes de la dernière assem-
blée.

Lecture d'une pétition des élec-
teurs pour licence d'hôtel en
faveur de Mme No Beauregard
renvoyée au Comité des Li-
cences.

Lecture d'une pétition de quel-
ques électeurs demandant cer-
tains renseignements sur
l'état financier de la Ville. Ren-
voyé au Conseil en Comité.

Lecture d'une application de
chaque des personnes surven-
tes pour entrer dans le corps de
police feu. sans N. Morand & C. Léves-
que, renvoyés au Comité de police
& feu.

Lecture d'une lettre de M. Jos. Du-
pault demandant que la Com-
pagnie des charbonniers soit con-
trainte de mettre au niveau
de la rue Pie IX les rails qui sont
à Paris sur cette rue afin que
l'été puisse en faire le meara
d'arrivage.

Proposé par M. O. Duperré unani-
mement résolu que le Secrétaire
peut autoriser de notifier la
Compagnie à ce sujet & que si
les travaux ne sont pas com-
mencés sans tarder, il peut
autoriser de protester la Com-
pagnie à cet effet.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchessault
sur l'observance du dimanche,
renvoyé de Paris aux archives.

Lecture d'une lettre du chef Mar-
chessault se plaignant du mou-
que de pression de l'eau.

Proposé résolu unanimement
que le Secrétaire peut autoriser de
notifier la Compagnie Montreal
Water & Power Co à cet effet & de l'in-
duire à donner plus de pression.

Lecture d'une lettre de remer-
ciements au Conseil de cette
Ville de la part de Mme de Fran-
cis Delorme, & renvoyé de Paris
aux archives.

Proposé par M. O. Duperré
secondé par M. C. Bilanges unani-
mement

Lecture d'une lettre de la Commission
de surveillance des emprunts sur
voies au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre de M. M. A. Gau-
mand, le directeur de manufactu-
res locales, renvoyée au
même Comité.

Lecture d'une requête de M. M.
Dupont & Zive, re bath à la
rue d'Angers à l'eau, renvoyée
au Surintendant Campion pour
savoir s'il passerait ites par un
bath au cas de l'ouverture d'un
du chemin de fer termin-
nal. Puisque qui concerne l'eau
le Secrétaire est autorisé à en-
re à la Campagne à ce sujet.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef de marchandise,
dépens aux archives.

Lecture d'une lettre de M. J. Guite
Nancy, concernant un bath à l'eau,
renvoyée au
Conseil en Comité.

Proposé unanime et unanimement
que les pièces justificatives
des comptes apparaissant
à la liste N° 25 parvenue au
Conseil ce soir ainsi
qu'il est par M. M.
Maire & M. M. Pré-
sident du Comité
des Finances de cette
ville soient approu-
vés & payés.

Est l'assemblée est ajournée.

M. J. Guite
Alexandre Michaud, Maire,
Secrétaire.

Maison communale 6 Avril 1910
Assemblée régulière

Présents M. le Maire A. Michaud
& M. les Conseillers Chs. Bélanger, Ro-
bert Dumas, P. R. S. Bennett, &
J. A. Duber.

Lecture & approbation des minu-
tes de la dernière assemblée.

Lecture de certificats des électeurs
pour licence de magasin de liquides
inivocables en faveur de M. M. J. Guay
& J. Larouche.

Proposé unanime et unanimement
que ces licences soient condi-
tionnées & que M. le Maire & Secré-
taire soient autorisés à les signer.

Lecture d'un certificat des élec-
teurs en faveur de M. Art Gauthier
pour licence d'hôtel, renvoyée au
Comité des Licences.

Lecture d'une lettre de M. A. Bau-
chard, demandant la construction
d'un bath sur la rue Char-
lemagne, renvoyée au Comi-
té des Chemins.

Lecture d'une lettre de M. M. M. M. M.
pour pose de tuyaux d'eau & gaz
à Mulard, le Secrétaire est autorisé

aux Campagnies pour obtenir ce
 que demande Mr Mosson.
 Lecture d'une lettre de M. Prévost
 au sujet des emplois, renvoyé
 à l'avis des légals.
 Lecture d'une application de Mr ad.
 Bertrand, comme Contrôleur ma-
 jor de la voirie, renvoyé au Comité
 des Chemins.
 Lecture d'une requête de Mr J. P. Buis
 au sujet de luyaux et Eau, le lieu
 situé vis-à-vis de la Campagne à ce su-
 jet.
 Lecture d'une lettre de Mr J. de Mon-
 teigney, comme Constable, renvoyé
 au Comité de police.
 Lecture d'une demande de Mr E. Ché-
 guette se constituant d'une fau-
 x renvoyé à l'avis des légals et au
 respect des bâtiments sans détails.
 Lecture d'une requête de Mr Montreuil
 Light, Heat & Power se constituant
 d'un de cauduit, d'ambassadeurs, ren-
 voyé au Comité de Carrière.
 Lecture d'un bref de Mr E. G. de la
 Clavault au sujet des dommages, renvoyé
 à l'avis des légals.
 Lecture d'une demande de Mr J. P. A.
 Quintal, auditeur, renvoyé au Com-
 mité.
 Lecture d'une requête de la Fi-
 que Anti-Alcool que, renvoyé
 au Comité de Carrière sans étude.
 Lecture d'une pétition de Theobald
 Desphandé au sujet d'un de

taxes & de licences sur les échafauds pour
 être dans les conditions
 Proprié de l'indemnité que
 le secrétaire soit chargé de répon-
 dre aux Campagnies que ce Com-
 mité est prêt à accorder cette
 demande à condition que
 la rétribution les taxes de télé-
 phone dans l'année prochaine se fa-
 ce à compte de ce jour.
 Lecture d'une demande de Mr W.
 Larive, se désignant de la
 Proprié & de l'indemnité que
 cette puelle soit dénommée
 "Puelle Larive".
 Lecture du rapport hebdomadaire
 de Mr Moschenault, déposés aux
 archives.
 Mr L. Schain Frère fait rapport
 qu'il a reçu de Mr Schain
 de Montréal une plainte pour
 laquelle il déclare qu'il
 du de l'indemnité de la
 puelle Larive, en l'hon-
 neur qui il a vu de l'indemnité
 de l'indemnité de l'indemnité
 même ont été maltraités &
 insultés par ces derniers & qu'
 l'indemnité, il se fera l'indemnité
 de ce genre.
 Proprié par Mr P. R. R.
 Secrétaire Mr P. R. R.
 Que
 le secrétaire soit chargé de répondre
 au chef Schain que ce Comité

regrette beaucoup et incident
qu'il a chargé M^r le Président
du Comité de police de faire une
requête à ce sujet dans lequel
à que les deux pompes en ques-
tion ont été munies de
marches pendues.

Lecture de divers articles de certains
propriétaires de la Ville, et de
finances envoyés au Conseil
du Comité.

Attendu qu'il y a actuellement
devant la législature de la Pro-
vince de Québec, plusieurs deman-
des aux fins de construction des
chemins de fer souterrains
dans l'île de Montréal et atten-
der qu'il est de l'intérêt de cette
Ville, que tels chemins de fer
soient construits;

Attendu que cette œuvre est
de la plus haute importance
pour la Ville afin que les citoyens
puissent atteindre le centre
de la ville de Montréal avec ra-
pidement que possible;

Et attendu que les droits de
la Ville et des citoyens doi-
vent être entre autres points pro-
tégés comme ceux de la ville
de Montréal dans ses projets.

Leur en conséquence proposé
par M^r J. A. Debière Secrétaire par M^r
P. R. Bernett résolu qu'une
nouvelle requête soit adressée

à la législature de la Province
de Québec, la priant d'adopter
une loi qui facilitera et assu-
rera la construction des trait
de chemins de fer souterrains de
manière à ce que tels trait aient
des, soient sujets à des conventions
avec la Ville de Montréal et de diffé-
rentes municipalités intéressées.

Dans le cas où telle œuvre ne
pourrait pas s'effectuer, que les
dits travaux et entreprises soient
exécutés sous le contrôle de la Com-
mission d'Utilité Publique.

Lecture d'une requête de la ma-
jorité d'une partie territoriale
de la municipalité de la Langue
Pointe, demandant l'annexion
de cette partie de leur territoire
à celle de la Ville de Montréal, en
Propriété par M^r J. A. Debière
Secrétaire par M^r P. R. Bernett,
unanimement résolu que
le Conseil accepte ces requêtes
et déclare les avoir passés après
des sujets et approbation
de la législature Provinciale,
que le représentant de la Ville
de Montréal porteur des
dites requêtes devant la légis-
lature, est par les présentes
autorisé à concourir à toute
modification qui pourrait
être apportée à ces requêtes aux
conditions demandées. de façon

o' donner satisfaction à cette por-
 tie du territoire, tel que tracé
 & exposé certain par sans
 faute cette partie du territoire
 n'arrivera.

Et a été publiquement approuvé.

P. R. J. Bennett Maire
 M. J. L. Bennett

Municipalité 13 Avril 1910
 Assemblée régulière

Présents M. J. L. Bennett Maire
 P. R. J. Bennett & M. J. L. les Conseillers
 Oscar Dupre, Ch. Bilange
 Robert Fraser & J. A. Debiere

En l'absence de M. le Maire
 M. le Pro Maire Bennett occupe
 le fauteuil.

Lecture et approbation des
 minutes de la dernière
 assemblée.

Lecture d'une pétition de
 résidents du coin de la Rue
 Avenue & de la rue Ontario
 demandant une lampe à arc
 à cet endroit renvoyée au Con-
 seil en Comité.

Lecture d'une pétition des épi-
 ciers demandant au conseil
 de refuser des licences aux col-
 porteurs de fruits & légumes
 dans la ville, renvoyée à l'ave-
 nir légal avec instructions
 de préparer un règlement ou
 une résolution dans ce sens, s'il
 est légal de le faire.

Lecture d'un certificat des électeurs
 pour transfert de licence d'ho-
 tel de M. J. L. Rheumond à M. Jo-
 seph Pelletier.

Proposé et résolu unanime-
 ment que ce transfert soit ac-
 cordé & que M. le Maire & les
 certains Trésoriers soient au-
 torisés de le signer, Comme
 le transfert a déjà été confirmé
 par ce Conseil le 21 Juillet 1909 &
 payé par M. Pelletier le 20 Juillet 1909
 il n'y a pas lieu d'exiger de nou-
 veau le coût du présent transfert.
 Lecture du certificat des élec-
 teurs en faveur de M. H. O. Wilson
 pour licence d'hôtel, renvoyé au Co-
 mité des Licences.

Lecture d'un certificat des électeurs
 en faveur de M. Didier La
 Vid pour licence de barrière
 dans un magasin.

Proposé et résolu unanimement
 que ce certificat soit confirmé
 & que M. le Maire & les certains
 soient autorisés de le si-
 gner.

Lecture d'une pétition de M. M.
 J. E. & B. Meunier re Construction
 de barrière, renvoyée au Comité
 en Comité.

Lecture d'une lettre de M. le Chef
 Marchessault, se référant à un he-
 tel pour la pompe à incendie,
 Proposé par M. Robert Fraser

Unanimement résolu que
M^r Marchessault soit autorisé
d'acheter cet article.

Lecture du rapport de M^r Marchessault sur l'observance du di-
manche, déposé aux archives.
Lecture du rapport suivant:

Rapport du Comité de Police + Feu.

Maisonneuve, 11 Avril 1910

Au Conseil de Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

Les sous-signés Robert Guay Prs.,
Charles Belanger +

du Comité de Police + feu de cette
Ville, ont l'honneur de vous faire rapport
qui a été tenu à leur assemblée du 11 avril courant,
à laquelle assistait M. P. H. J. Bennett, en
sa qualité de pro-Maire, il a été
résolu ce qui suit, savoir:

De recommander la réinstal-
lation des deux constables qui ont été
suspendus par le Conseil lors du dernier
feu de la rue Bombardier.

Sur recommandation du
Chef, d'ordonner deux nouveaux lits
garnis pour la station N. 2; 18 casques
blancs, 3 paires de gants blancs, 8 paires
de bottes en caoutchouc, 8 pardessus en
caoutchouc, 18 bâtons + 3 robes pour
l'usage de la police.

Le tout humblement soumis

Robert Guay Prs.
Charles Belanger
J. A. Sébien

Proposé et résolu unanimement que
ce rapport soit adopté.

Lecture d'une lettre de M^r J. Dubault
re l'assèchement de la rue Jeanne
d'Arc.

Proposé par M^r C. Bilonges & unani-
mement résolu que le Secrétaire
soit chargé de notifier The Harris
Construction Co. les entrepreneurs de ce
travaux de paucet plus active-
ment ces travaux de test assèchement non
seulement sur la rue Jeanne d'Arc mais
aussi dans toutes les rues entreprises.

Lecture d'une lettre de M^r J. Dubault
sur sujet du remplacement à niveau
de la ligne de tramways de la rue
Pie IX par la Compagnie des Chars et
bains de Montréal.

Proposé par M^r C. Bilonges & unani-
mement résolu que la Compagnie soit
notifiée d'avoir à faire ce travail
sous huit jours de cette date & ce
délai passé si ce travail n'est pas
encore fait que le Surintendant
soit autorisé de le faire aux frais
de la dite Compagnie.

Lecture de lettres de la Hauteville
Waters + Power Co. sur sujet de la pose
de conduites d'eau à travers l'ali-
gne du chemin de fer Le Grand Wood
& le Terminal, renvoyé à l'avis
légal avec instructions de faire la
procédure qu'il jugera à propos dans
ce cas.

Proposé par M^r Oscar Desjardins

unanimement résolu que les pièces justificatives & les comptes approuvés tant aux listes n° 26 & 27 fournies au Conseil de voir & initiales par M^r le Pro Maire Berneth & M^r le Président du Comité des Finances soient approuvés & payés.

Le Secrétaire fait rapport que la Compagnie Bell Telephone Co ne peut faire de modification à sa proposition de la dernière assemblée & qu'il lui est impossible de faire de maintenant la réduction de la taxe du téléphone & tant que la table d'échange ne sera pas installée dans l'annexe de la ville. Il est alors proposé par M^r J. A. Debien & unanimement résolu que la proposition faite par la Compagnie de Téléphone Bell de l'annexe pour son service M^r R. F. Jones dans la séance du 4 avril courant soit acceptée telle que soumise & que M^r le Maire soit autorisé à signer pour & au nom de la Ville tant le contrat notorié en ce la ville & la Compagnie basée sur cette lettre & la présente résolution.

Propose résolu unanimement que le Secrétaire soit autorisé à la somme de \$16⁰⁰ en règlement à dote de la table de la ville par M^r Necciaroni & que ces derniers payent les frais de la poursuite intentée contre eux, s'occupant de M^r Chauvin, marchand de bouillons.

Accepté
Am
M^r

une demi heure, de donner ordre à la Montreal Light & Heat Co de déplacer la lampe à gaz des bas del'annexe Privet par la replacer au milieu de l'espace occupé entre le fleuve & la rue Notre Dame.

Et l'assemblée ajournée.
M^r Michaud, Maire.

Assemblée tenue le 27 Avril 1910
Assemblée régulière
Présents M^r P. R. J. Berneth
Chs. Bilanger
Robert Fraser &
J. A. Debien
Conciliers for-

mant un quorum sous la présidence de M^r P. R. J. Berneth Pro Maire.

Il est proposé & résolu unanimement par M^r J. A. Debien & résolu unanimement que le Conseil décide seulement à cette assemblée à la prise en considération des certificats de licence d'hôtel & de magasins & de transferts d'hôtel & magasins pour l'année 1909-1910.

Propose par M^r J. A. Debien & unanimement résolu que le transfert de la licence d'hôtel de M^r La Belle à M^r N. Beauregard soit confirmé, que celle de la licence de magasins de M^r A. Desjardins à M^r

M. Davagon, de L. Montpetit, M. de
 J. B. Leflamme, de D. de Cassineau
 à M. Hugh Duffy sont aussi
 confirmés, que la licence
 de magasin & le certificat des
 électeurs infame de M. J. D. Mar
 tinez pour l'année finissant le
 30 avril 1910 sont aussi confir-
 més & que les certificats des élec-
 teurs pour la ville de maga-
 sins pour l'année 1910-1911
 infame des personnes sui-
 vantes sont aussi confirmés
 savoir: Armand Arnyot, Honoré
 Richard, Joseph Dubois, H. A.
 E. Morin, J. D. Martineau, Hugh
 Duffy, Hélène Baugeau (D. de J. B.
 Leflamme & que M. le Maire
 & le Secrétaire Trésorier soient
 autorisés de signer tous ces
 certificats

Ete' annuellement parvenue
 le 29 Avril 1910
 Assemblée spéciale
 Présents M. le Maire Alexandre Michaud
 & M. les Conseillers Oscar Dupresne
 Charles Bilangeur
 Robert Trasset,
 P. R. J. Bernett et
 J. A. Debin formant un
 quorum

Il est de suite constaté que les
 avis spéciaux requis pour cette
 assemblée ont été dûment signifiés

me Leflamme

M. P. R. J. Bernett propose alors que
 le Comité des Licences fasse rapport
 sur les certificats des électeurs qui leur
 ont été refusés

M. J. A. Debin, le Président du dit Co-
 mité fait alors rapport que le
 Comité a décidé de remettre ces certi-
 ficats devant le Conseil & de s'en rap-
 porter à la décision du Conseil sur
 la confirmation d'iceux.

M. J. A. Debin propose alors seconde
 par M. Oscar Dupresne qui attende

** sans en
 droits in di
 que dans la ville
 de certifi-
 cates par tout
 M. J. A.*

qu'il est approuvé de réduire le
 nombre des licences d'hôtel dans
 la ville & particulièrement ceux de la
 rue Notre-Dame, les certificats de li-
 cences suivants sont seuls confir-
 més & que M. le Maire & le Secrétaire
 Trésorier soient autorisés de les
 signer, savoir: Armand Bauriel, D. Aumont,
 A. Maurneau, D. de J. A. Meunier, M. J.
 Menard, J. Durand, J. Cassineau, J. B.
 Lépine, Méd. Dupresne, J. G. Benoit, Jos.
 Pelletier, Em. Chalifour, Onis. Leclerc,
 M. J. Jagnon, D. Crépin, C. Cléroux
 D. de N. Beauregard, Art. Gauthier, M. D.
 Wilson & C. A. Desjardis

Propose en amendement par M. Robert
 Trasset seconde par M. P. R. J. Bernett
 que toutes les applications pour li-
 cences soient confirmées.

Le vote est pris sur l'amendement
 d'insertion comme suit. M. J. A. De-
 bin Non. M. P. R. J. Bernett Oui. M.
 R. Trasset Oui, M. C. Bilangeur, Non. M. O.

Dufrane Non.

Deux fois l'amendement & trois, con-
tre l'amendement est déclaré perdu.
Le vote étant ensuite demandé &
pas sur la motion principale
Dimitriou Comme suit.

Mr J. A. Dubien, Oui. Mr P. R. J. Bennett,
Non. R. Trace Non. Chs Pilangez Oui
& Oscar Dufrane Oui.

Trois fois la motion & deux Contre,
la motion principale est déclarée
rejetée & il est résolu en con-
séquence.

Et l'assemblée est ajournée.

Under Protest, by Wilson, Maire
Alexandre Richard, Maire

~~M. J. A. Dubien~~
M. J. A. Dubien

Mardi 11 Mai 1910

Assemblée régulière

Présents M. P. R. J. Bennett,
Oscar Dufrane
Chs Pilangez
& Robert Trace.
Conciliers

En l'absence de Mr le Maire & Mr le
Pro. Maire Bennett occupe le fauteuil.
Lecture des minutes des deux der-
nières assemblées.

Mr Robert Trace postule contre
les minutes de la dernière assem-
blée déclarant qu'il n'était pas
à sa connaissance que telle
certaine demande par son

M. O. Wilson fut par le no 56 de la
rue Ontario.

Les minutes sont ensuite adoptées
sur l'opinion verbale de Mr l'ancien
Maire

Comme président de cette assemblée, Mr
le Pro. Maire P. R. J. Bennett refuse
de signer ces minutes & déclare
qu'il ajourne l'assemblée aussitôt
que des résolutions de condoléances
auraient été adoptées et l'annonce
de la mort du regretté Roi Édouard

VII

La proposition suivante est ensuite
faite & adoptée unanimement
Proposé par Mr Chs Pilangez & unan-
mement résolu que le Comité
regrette profondément la mort préma-
turière du Roi Édouard VII. - qu'il se
comait les bienfaits immenses
qu'il a grandement profités à for-
mer son peuple durant son règne.

Et l'assemblée est ajournée & qu'en
signe de profond respect & de sym-
pathie, le Comité ajourne immé-
diatement sa séance.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Richard, Maire.

~~M. J. A. Dubien~~
M. J. A. Dubien

Mardi 18 Mai 1910

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Richard
& Mr le Conciliers Oscar Dufrane
Chs Pilangez
Robert Trace

P. R. J. Bernest
Lecture et approbation des minutes
des des assemblées du 13 novembre 1909
29 & 29 août 1910.

M. le Maire signe les minutes de
l'assemblée du 29 août sans pro-
test pour ce qui concerne la
licéence de M. O. Wilson.

On procède ensuite à l'ordre
du jour du 20 avril 1910 par
ce qui sera posé les choses qui
n'ont pas été encore présen-
tées au conseil.

Lecture d'une lettre de M. J. Lussier,
médecin de santé au sujet de l'ob-
scurité du règlement d'hygiène par
lequel on cache les ordures et les
chiffons dans les rues.

Propose résolu unanimement
qu'on change les caractères soient
chargés de faire respecter cette
clause du règlement d'hygiène.
Lecture d'une requête de M. M. A. L.
Demande l'édification d'un pont
sur la rue Ontario.

Propose résolu unanimement que
M. Dubaut soit autorisé de faire
faire l'empierrement de cette rue
aussitôt que le terrassement aura été
fait et que H. Harris Construction Co soit
notifié d'avance à faire le nivel-
lement non seulement de cette rue
mais de toutes les rues de la ville sans
délai. -

Lecture d'une lettre de M. M. L. Clapnet, ex-
p. installation de réservoirs à gazoline,
renvoyée au Conseil ou Comité.

Lecture des rapport hebdomadaire du
Chef Monopole, déposé aux archives,
lecture d'une lettre de M. O. Clapnet
re installation de haies d'arbustes
sur l'avenue d'Est, renvoyée au Conseil

Président du Comité, avec in-
structions de trouver un endroit con-
venable pour planter cette haie d'arbustes.

Lecture d'une lettre de M. L. J. Proulx,
re nomination d'un avocat pour
une cause par amendement à la
charte, déposé aux archives.

On procède ensuite à l'ordre du jour
du 27 avril.

Lecture d'une lettre de M. J. H. Duguay,
faisant application comme can-
didat, renvoyée au Comité de po-
lice.

Lecture d'une requête de certains
Électeurs demandant au Comité
de régler le siège de M. L. Carrière
X. Ricard, vacant, renvoyée à l'ave-
nir légal.

Lecture de la maison de J. J. Caill-
let, re demande de police,
renvoyée au Comité de chemins.

Lecture d'une lettre de M. J. H. Fortoffrant
le terrain de 375⁰⁰ par les 12'3" de
terrain qui lui a été permis sur le lot 1014 et 12
sur la rue Jeanne d'Arc.

Propose par M. O. Clapnet d'unani-
mement résolu que cette offre soit

accepté aux conditions y mises
 traînées & que Mr de la Cassie
 soit autorisé sur ce point le
 puis, en donnant quittance
 & signé tous actes de vente
 nécessaires.

Lecture d'une invitation des
 Messieurs Sarrutaires de la Pro-
 vince de Québec & que comme
 son annuelle, pour venir au
 Comité de santé.

Lecture d'une ordonnance du Bureau des
 Commissaires de chemins de fer au
 sujet d'un gardien au coin de la
 rue Farrell pour le jour de
 nuit.

Propose Mr de la Cassie -
 veut que Mr de la Cassie légal
 soit autorisé de faire
 une nouvelle application de
 Commission pour un gardien
 de nuit à ce endroit.

Lecture du rapport hebdomadaire
 du chef Marchand sur
 l'opération de la semaine
 déposée aux archives.

Lecture d'une lettre de l'orpheli-
 nat de Montfort déclarant
 sur le prix de la provision des orphe-
 lins à \$800 par mois chaque, déposée aux
 archives.

Lecture d'une lettre de l'Évêque du
 diocèse de Québec, dans le
 même sens, déposée aux archives.
 On décide ensuite à l'ordre du jour

du 4 mai courant.

Lecture du rapport annuel de
 la Canadian Free Underwriters
 Association

Propose Mr de la Cassie
 que la Compagnie Montreal
 Water & Power Co soit autorisée à
 voir à fournir en tout temps la pres-
 sion réglementaire de l'eau dans
 ses conduites sans peur de faire
 souffrir par suite de la
 déperdition de la même.

Lecture d'une demande de sa-
 cription de la part de l'Union
 des Municipalités de la Province
 Propose Mr de la Cassie que la contribution
 habituelle d'annuelle de
 \$300 soit versée à cette Union.

Lecture du Montreal Herald & de
 demande d'annonces, présentée
 au Comité de santé.

Lecture d'application de Mrs. Pi-
 card & Co. Montréal pour la
 fourniture de certificats des élec-
 teurs pour bureau de magasins.

Propose Mr de la Cassie
 veut que les certificats soient
 confirmés & que Mr de la Cassie
 soit autorisé de faire
 les mêmes.

Lecture d'une lettre de Mrs E. Bon-
 bord, pour l'achat & l'achat
 électrique sur la rue Avenue,
 présentée au Comité de santé.

Lecture du rapport hebdomadaire
 du chef Marchand sur l'opération

quel ancien legs soit autorisé
à reprendre le bien de la
Communion.

Propose par M^r Oscar Duprene
d'unanimité de voter que
sur les deux séries de deben-
teurs mises par la ville
de Montréal pour cinq
cent mille piastres & deux cent
mille piastres respectivement
marquées séries A & B, datées du
15^e Mars 1909 les mots "subordon-
né à la ville de Montréal"
soient ajoutés d'uniformité
sur ces deux séries.

Propose d'unanimité
que les pièces justificatives
des comptes apparaissant
aux listes nos 28, 29, 30, 31 & 32 soumises
au conseil & au conseil municipal
par M^r Maire & le Président
du Comité de Finances soient
approuvés & payés.

à l'assemblée est ajournée

M^r Jean-Baptiste
M^r Alexandre Richard, Maire.

M^r Alexandre Richard
M^r M^r les Conseillers Oscar Duprene
Chs. Belanger
Robert Fraser &
P. R. J. Demuth

Lecture & approbation des minutes
des deux dernières assemblées.

Lecture de trois Certificats des élec-
teurs pour le rachat de magasins
de boisiers emmentés en faveur de
M^r M^r George Lagarias, Philippe Laroc
& J. H. Daragon.

Propose d'unanimité
que ces trois Certificats soient con-
firmés & que M^r de la ville & le Secrétaire
soient autorisés de les signer.

Lecture d'une requête de salubrité
Citoyens des rues St Cathérine, Adam
& M^r David Le Trottier, lampes élec-
triques & traverses de rue

Propose par M^r Belanger d'unani-
mité de voter que M^r Morgan soit
notifié d'avoir à faire faire des
travaux sur la rue St Cathérine entre nos 2
sur la route la largeur de pavage
qu'il a défaut de ce faire dans les 15
jours d'avis M^r de la ville soit
autorisé de faire ce travail aux
frais de dit M^r Morgan; que la
question de la traverses soit renvoyée
au Comité des chemins qui devra
y voir & que de la lampe électrique
qui soit renvoyée au Comité de
la ville.

Lecture d'une lettre de M^r Villeneuve
demandant de faire le ramonnage
des cheminées par une autre ou
non.

Propose d'unanimité que M^r Villeneuve
soit de nouveau nommé &
nommé de la ville par une
autre année aux mêmes con-

conditions -

Lecture d'une lettre de M. M. Laplanche
me & ci par M. J. Cartouze -
Clément 200⁰⁰ de dommages, sur
payé à l'ancien legs.

Lecture d'une lettre de M. S. Du
devis demandant une licence
d'hôtel au n° 566 rue Notre-Dame,
siphon aux arches.

Lecture du rapport suivant

Rapport du Conseil en Comité

Maisonnewe 11 Mai 1910

Au Conseil de Ville de Maisonnewe

Messieurs

Les Soussignés A. Michaud, Maire,

Sec. Supérieur,

Ch. Belanger,

Robt. Lussier + P. P. P. Bon...

membres présents du Conseil en Comité de cette
Ville, ont l'honneur de vous faire rapport qui a
leur assemblée de ce jour il a été résolu
ce qui suit, savoir:

D'autoriser le Secrétaire à assumer
dans "La Prévoyance" les employés travaillant
dans les canaux et égouts de la Ville
seulement, contre tous accidents pouvant
en résulter et d'en payer la prime.

D'autoriser M. le Président du
Comité des Chemins à faire faire des
traverses en ciment au coin de toutes les
rues où il trouvera la chose nécessaire.

D'accepter la proposition faite par
M. A. S. Meunier dans sa lettre du 12 Avril
1910 au sujet de la boutique que M. M.

Meunier + Léo ont exigé sur la rue P. 17
D'ordonner à M. Kap Massy,
comme échantillon, un char de bois avec les
différents prix pour des machines de 3x12x11,
environ 2000 pieds de planche à cradle et
des traverses en épinette sous les trottoirs.

De verser à M. S. J. S. Moir
un acompte de \$600.00 en déduction des
dépenses pour les amendements à la
charte. De nommer M. S. G. Caron, vérifica-
teur des arriérés de taxes, tant générales
que spéciales, dues à date à la Ville
de Maisonnewe. Le tout humblement soumis

M. A. Michaud
Maire.

Propose résolu unanimement
que ce rapport soit adopté
et, il est résolu en conséquence
Lecture du rapport hebdoma-
daire du Chef Nos chevaux
concernant l'aberrance de
dimanche, déposé aux archi-
ves.

Propose par M. Oscar Dufrenoy
secondé par M. Robert Frosserima
unanimement résolu qu'au lieu
de l'article 14 de la loi 9, Édouard
VII Chapitre 89 intitulée: Loi
amendement la charte de la Ville
de Maisonnewe, la dite Ville
soit autorisée par les présentes autorisation
à emprunter sans l'autorité
de la dite loi, une somme
de cinq cents mille piastres
(500,000 \$), laquelle somme

deux être exclusivement ap-
pliqués à l'exécution partielle
des travaux permanents men-
tionnés dans l'état ou la Cédule
A faisant partie de la dite loi;

Que cette somme soit repré-
sentée par des bons ou débiteurs
de la dite Ville de pas moins cent
dollars chacun ou l'équivalent
en francs, livres sterling ou pié-
tres payables au porteur & por-
tant la date du premier Mai
courant (1910) et produisant
intérêt au taux de quatre
et demi pour cent par an
(4 1/2%), lequel intérêt sera lui-
même représenté par des cou-
pons attachés auxdits bons
& payables au porteur;

Que ces dits bons soient &
seront remboursables dans qua-
rante ans de leur Emission
à leur valeur actuelle en or à
la Banque d'Ontario à Mont-
réal ou à tout autre endroit
qui sera indiqué dans le
Cours des dits bons et le dit
intérêt sur icelles sera payable
semi-annuellement les premiers
jours de Novembre & de Mai de
chaque année au même
endroit au le premier jour ju-
ridique suivant;

Qu'il soit par les présentes
Crée pour le rachat des dits

bons un fonds d'amortisse-
ment de un pour cent (1%)
dans la partie sur le total du
dit emprunt à être prélevé
annuellement suivant la loi;

Que le Conseil de Ville de Mon-
treal soit et est par les
présentes autorisé à prélever
annuellement sur toutes
les recettes générales de cette
Ville une somme suffisante
pour payer le susdit intérêt & le
fonds d'amortissement ci-dessus
mentionnés, savoir: vingt
sept mille cinq cents piécettes
(\$27,500.00).

La Ville de Montreal pour
sa part le présent emprunt
soit en une seule somme
ou en plusieurs sommes &
même à des époques différentes.

La Ville de Montreal obti-
ent une prime sur cet em-
prunt, cette prime pourra être
employée au paiement des in-
térêts et du dit fonds d'amortis-
sement et à cette fin formera
partie des fonds généraux de
la Corporation.

M. J. G. Le Secrétaire Tré-
sorier de la dite Ville de Mon-
treal sont autorisés
à faire imprimer ou lithogra-
pher les dites déclarations, à les
signer pour et au nom de la

Ville, a fait imprimer en lithographie leur signature sur les coupures attachés aux dits plans et y apposé le sceau de la Ville.
 Proposé par unanimité que les propriétaires des terrains sur lesquels nous de la rue de la Thémis entre la rue St-Jacques & la ferme Berneth soient notifiés d'avoir à faire faire le trottoir en face de leur propriété respective dans les délais voulus par les règlements de cette Ville & au delà passés, s'ils n'ont pas encore fait que Mr le Surintendant soit autorisé à les faire

ou en l'absence
 de l'un des
 en cas d'absence
 de l'un des
 de l'un des

faire aux frais de ces propriétaires.
 Proposé par unanimité que le salaire de Mr Jos. Desautels soit augmenté de cinq piastres par semaine, celui de Mr A. G. G. soit porté à la somme de 988⁰⁰ & celui de Mr J. G. G. soit porté à celle de 1092⁰⁰
 Que Mr J. Desautels soit autorisé d'acheter cinquante paires de Harder King lts

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, Maire
 Secrétaire

Assemblée régulière
 Présents Mr le Maire Alexandre Michaud
 & Messieurs les Conseillers Oscar Dupresne
 Chs. Delongue
 Robert Fraser
 P. R. J. Berneth &
 J. A. Debien

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée
 Lecture d'une pétition de plusieurs citoyens se rapportant à l'éclairage électrique dans les rues Ontario & Queen Avenue, renvoyée au Conseil en Comité.
 Lecture d'une lettre de Mr Marius Dupresne se rapportant à la homologation de plans pour la subdivision de lots.
 Proposé par unanimité que le Secrétaire Trisolet soit autorisé à signer pour & au nom de la Ville, le livre de permis officiel de la subdivision d'une partie du lot numéro quatorze de même que le plan de cette subdivision préparé par Mr Marius Dupresne, ingénieur Civil.

Lecture d'une lettre de Mr Marius Dupresne se rapportant à l'examen des plans de Mr J. Emile Vanier pour vérification de son travail, renvoyée au Conseil en Comité.
 Lecture d'une lettre de Mr J. Emile Vanier demandant d'acquiescer

Artaires terrains pour la construction de certains égouts, un voyage à pleurod.

Lecture d'une lettre de M^r J. Dussault demandant l'achat d'une valise pour son usage.

Proposé par M^r C. Bélange unanimement résolu que M^r Dussault soit autorisé d'acheter cette valise.

Proposé par M^r Oscar Dufour unanimement résolu que la Ville de Maisonneuve emprunte de la Banque d'Hydro-Québec sur billet promissaire à trois mois d'échéance et de la date du dit billet, une somme de cent mille piastres (\$100,000⁰⁰) laquelle devra être affectée à l'exécution des travaux mentionnés au chapitre 89 de l'Edouard VII et dont l'achat amenant la charte de la Ville de Maisonneuve et que M^r le Maire Secrétaire Trésorier soient par les présentes autorisés à signer ce billet pour le nom de la Ville.

Proposé résolu unanimement que le Secrétaire soit chargé de diriger le Ministère des Ponts au en en la gestion de construction d'embouchures de ports.

Lecture du rapport hebdomadaire du chef-marcheur sur l'observance du dimanche, raparté aux archives.

Lecture d'une lettre de Honoris Construction Ltd autorisant la Ville à terminer les travaux de nivellement que cette Compagnie a entrepris sur la Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Avenue, de la rue Ontario à la rue Ernest et les travaux de terrassement sur la rue Jeanne d'Arc de la rue Ontario à la rue Bayce & de lui en charge le coût.

Proposé par M^r C. Bélange unanimement résolu que M^r Dussault soit chargé d'exécuter ces travaux comme dit ci-dessus.

Proposé résolu unanimement que M^r Dussault & Honoris Construction Ltd & M^r Halls Reussent autorisés de répondre aux demandes de M^r J. Emile Vanier les maîtres des rues pour exécuter les terrassements & l'empierrement de ces rues.

Proposé par M^r Oscar Dufour unanimement résolu que'il serait de l'intérêt de la Ville de Maisonneuve de s'acquiescer des propriétaires des lots 78-14-264D & 14-273 ayant sur la rue Ontario s'ils accepteraient pour chaque lot le prix courant plus l'intérêt des taxes payées depuis la date de l'achat de ces terrains jusqu'à la date de la vente. A l'avenir

se suit achetés par la Ville de Montréal
 somme de dans le but de
 ment s'y esiger un hôtel
 de ville le long de la rue
 un assés de dit lots, de rest
 devant demeures vacantes
 s'ornementé d'arbres.

Propriété par M. Belanger s'ess-
 le unanimement qu'il suit
 affecté à la Dominion Oil Cloth
 Co limitée une limitation
 de location sur la propriété
 portant le No 5 du Village des
 pas d'Hotelaga à la commune
 No 3000.° pour une période de vingt
 ans à compter du jour du com-
 mencement de la construc-
 tion de la fabrique que la
 Compagnie s'essige à esiger
 sur la dite propriété. Il est
 compris cependant que la Com-
 pagnie n'aura pas le droit d'eri-
 ger aucun magasin, bâtisses ou
 constructions quelconques
 sur cette partie de la dite propriété
 te ayant front, à la rue Notre-Da-
 me sur une profondeur de
 cent pieds. Et si la Compagnie
 esige sur cette partie des construc-
 tions, alors les batenis esiges
 sur cette partie de terrain s'essige
 la profondeur de cent pieds ce-
 dant ment s'essige s'essige
 s'essige s'essige s'essige s'essige
 ans. un certificat notarié devra

être paré entre les parties. M. J. H.
 D'ailleurs de l'induit.

Lecture d'une lettre de M. J. H.
 D'ailleurs de l'induit de retard
 qu'on lui impute dans l'exécution
 des travaux, renvoyé au Comité
 en Comité.

Propare s'essige unanimement
 que les pièces justificatives de
 comptes s'essige s'essige s'essige
 No 33, 34 s'essige au Comité à
 la dernière s'essige s'essige s'essige
 de ces s'essige s'essige s'essige
 le s'essige s'essige s'essige s'essige
 Comité de finances s'essige s'essige
 s'essige s'essige.

Est l'assemblée s'essige s'essige.

Alexandre Richard, Maire.

M. J. H.
 D'ailleurs de l'induit.

Maison neuve, 8 Juin 1910
 Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex. Richard
 & M. les Conseillers Oscar Dupresne

Chs. Belanger
 Robert Fraser et
 P. R. J. Bennett

Lecture s'essige s'essige s'essige
 minutes de la dernière s'essige
 s'essige.

Lecture d'un Certificat des Ele-
 ctors par transfert de l'ancien
 d'Hotel de M. J. A. Meunier
 à M. J. H. Steeding.

Proposer par Mr Bilange, un
mouvement résolu que ce travail
fût soit accordé & que Mr le
Maire & le Secrétaire Trissier
soient autorisés de le si-
gner.

Lecture d'une pétition de la
Municipalité Protestant House
of Industry & Refuge, deman-
dant à la Ville de lui faire ac-
corder un égard à celui de la
procurance.

Proposer un mouvement
mouvement que le Secrétaire
Secrétaire répondit que l'objet
n'a pas d'objection à entrer
en négociations à ce sujet
mais qu'il serait préférable
de plus cette Institution
des adresses à la Cité de Mont-
real qui l'autorité compé-
tente en pareil cas.

Lecture d'une lettre des au-
diteurs demandant que
leur salaire soit porté au
même montant que celui
des évaluateurs par l'arrêté
qui est en date le 3^e d'octobre
dernier.

Proposer résolu un mouvement
de soit accordé.

Lecture d'une lettre de Mr J.
Dussault au sujet de la con-
struction d'un canal dirigé
dans la rue St-Jacques sur la terre

Morgan, envoyé au Comité
des Chemins.

Lecture d'une lettre de l'Union des
Municipalités Canadiennes
se prochain convention à To-
ronto, déposée aux archives.

Lecture d'une lettre de Mr le chef
Marchés aux, recommandant
l'achat de deux nouvelles lauzes.
Proposer par Mr Robert Fran-
cisme un mouvement résolu que le
Chef soit autorisé d'acheter ce qui
demande.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchés aux sur l'obser-
vance de dimanche, déposée aux
archives.

Lecture d'une lettre de Mr Marino
Dufresne, se services professionnels
présenté au Conseil ou Comité
Lecture d'une réponse de l'Hon-
orable Ministre des postes & des
travaux d'un bureau de
poste dans la Ville.

Proposer résolu un mouvement
que le Secrétaire soit chargé
de répondre que cette lettre
ne donne pas satisfaction
& que ce ne sont pas les
promesses faites.

Lecture d'une lettre de
Commissaire Central de
la Cité de Montreal se ou
vestue au gouvernement de
la rue Sherbrooke

Propose résolu unanimement
que le Secrétaire soit chargé
d'inscrire au Conseil de Ville de
Municipal & aux Comptes de
la ville & d'insister fortement
sur cette question.

Propose résolu unanimement
qu'il soit chargé de faire surprendre
immédiatement les cinq
cents mille piastres de dettes
sur les revenus de l'année
1910.

Que le Secrétaire donne in-
structions à la Banque d'Ho-
durego de payer les coupons
d'intérêt des 700 000⁰⁰ de dettes
sur les revenus de l'année 1910 & de
faire signer un cheque à cet
effet & d'accepter les coupons
d'intérêt annuels par la
Banque de Municipal.
Suite d'une lettre de William
J. Taylor & Co acceptant de
part de la Ville d'acheter
les lots Nos 14-264 D à 14-273
par un prix de vente sur lequel
de la Ville & certaines con-
ditions.

Propose résolu unanimement
qu'il soit chargé de faire surprendre
immédiatement les cinq
cents mille piastres de dettes
sur les revenus de l'année
1910. Que le Conseil après
avoir pris communication

de l'offre de vente de certains
lots de terre vacants situés
sur la rue Ontario, faite par
le Cie Watson & Co Ltd & Hugh
Watson personnellement dans une
lettre de ce jour, consent à acheter
de la dite Compagnie les lots de
terre Nos 14-264 D, 265, 266, 267, 268
269, 270 & 271 & du dit Hugh Wat-
son les lots Nos 14-272 & 273 du
Cadastré du Village de Hochelaga
au prix caoutchou (in-
térêt & taxes incluses) auquel les
présents vendeurs l'ont acquis
il y a quelques années à sa
valeur \$ 12 876.36 par tous les lots
ci-dessus sauf à vérifier.

Le Conseil accepte les autres
conditions de la dite offre
& M^r Watson est autorisé
à payer argent comptant cette
dette dite somme & à signer
pour & au nom de la Ville
tous actes de vente nécessaires
transmettant la propriété des
dits lots à la Ville aux condi-
tions ci-dessus & libes de toutes
charges & hypothèques.

Propose résolu unanimement que cette
assemblée soit suspendue. Après
quelques instants de suspension
l'assemblée reprend son cours
avec les mêmes membres pré-
sents.

Propose résolu unanimement

Sur la violation de la loi sur
 amendée concernant la li-
 gation de tous accords au
 Dominion Oil Cloth Co Ltd soit
 amendée seulement dans le
 sens suivant. Si la compa-
 gnie caustique sur les cent
 pieds, percés en front de la
 rue Notre Dame, des bureaux
 ou des entrepôts ou des bureaux
 d'entrepôts par elle-même
 ou bureaux d'entrepôts devant
 occuper dans l'espace la li-
 gation accordée par un que
 de bureaux d'entrepôts soient
 soutenus à vingt cinq pieds
 en arrière de la ligne de la

Compagnie rue Notre Dame.
 mentionné Propriétaire M R France dans
 dans sa lettre n'importe lequel que M Ma
 de la zone à M Dupres. Ingénieur
 Civil, soit chargé de faire à l'ave-
 nir tous les travaux d'ingé-
 nier requis par la Ville et tout
 ce qui concerne la pro-
 fusion d'ingénieurs excepté
 l'autre fois ceux entreposés par
 M J. E. Vanne par contrats des
 années 1890 & 1898 & des obligations
 qui en découlent & qui ont été ac-
 quiescées par le dit M Vanne.

Propriétaire et de la même
 ment que les pièces justifi-
 cations & les comptes, approuvés
 tant à la liste N° 3 & soumise

au Conseil ce soir & initialement
 par M de Meise & le Président
 de la Comité des Finances soient
 approuvés & payés.

Éthiopiens
 Propriétaire M R France
 Secrétaire M P.R. Bennett

M. Dupres soit chargé de
 faire faire un croquis au pro-
 jet de plan du nouvel hôtel
 de ville projeté par la Ville
 à la prochaine assemblée
 Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, Maire.
 Le Secrétaire
 M. Dupres

Mardi 12 juin 1910
 assemblée régulière
 Présents M. de Meise, Alex. Michaud
 & M. de la Commission O. Dupres
 Char. Bilodeau
 Robert Drapeau
 P.R. J. Bennett
 J.A. Debien

Lecture et approbation des minu-
 tes de la dernière assemblée
 Lecture d'une lettre du Club de
 Baseball D & R demandant l'usage
 du parc Vieux & de l'avis qui par
 le Club.

Propriétaire et de la même
 que la demande du Club soit
 accordée.

Lecture d'une requête des certains contribuables de la rue Charles-magne priant de demander de construire un égout dans cette rue.

Proposé par M. Bilangez & unanimement résolu que le Secrétaire prie le Conseil de commencer la construction de cet égout immédiatement dans cette partie de la rue Charles-magne s'étendant de la rue Ontario jusqu'à la ligne du chemin de fer Le Terminal. que les contribuables soient informés de ce fait.

Lecture d'une lettre de M. Joseph Charbonneau demandant de macadamiser une partie de la rue Orliens jusqu'à sa propriété.

Proposé par M. C. Bilangez & unanimement résolu que le Secrétaire répondit que la ville est à l'aise actuellement.

Lecture d'une lettre de la Banque Molson, Succursale Montréal, demandant l'encouragement de la ville pour ses affaires de banque sur quelle se propose de construire une magnifique

succursale au coin des rues Ontario & Lasalle, renvoyée au Conseil en Comité.

~~Proposé par~~ Lecture d'une avis d'action de la part de M. E. J. Jermier, fils, par son avocat M. Jodin, renvoyé à l'aviseur légal. Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Chef macherant, déposés aux archives.

Lecture d'une lettre des Sacés de la Travaillerie priant le Conseil d'avoir payé l'approvisionnement de leur hospice pour les bruits causant, déposés aux archives.

Lecture d'un rapport de l'Honorable M. Minette des Postes, de construction d'un bureau de poste.

Le Secrétaire est de l'avis que l'on prie de demander ce qu'il en est de dire que le site sera choisi à brève échéance.

Lecture d'une lettre des Commissaires catholiques & protestants de la rue Sherbrooke.

Lecture du rapport annuel des auditeurs de la ville.

Proposé par M. O. Jermier que ce rapport soit approuvé.

Proposé résolu que la C. de la ville soit notifiée d'avoir à compléter sans délai le terrain de l'ancien Jeanne d'Arc. —

a port de la rue Pie & jusqu'aux
limites ouest, et aussi depuis le boulevard
pour le terrainement, sur la rue
Charlemagne, de la rue Baye
à la rue Sherbrooke

Spaethan
Comité de
Regis Co
Carrots
pour au
nom de
Vau
A
M

que ce contrat purifie ceux
qui ont été faits avec la dite
Compagnie. En résolution de
Ce conseil, et que toutes les
Propriétés & résolu qu'à l'ave
nis sans les traités qui se
sont faits en la rue Notre
Dame St Catherine & ou
sais devant aussi au
moins dix pieds de largeur
occidentales, entre les
au moins cinq pieds de
largeur.

Propriétés de la paroisse
que les pièces justificatives
& les comptes approuvés
aux articles 36 & 37, par un
au conseil de la paroisse & remis
les par M. le curé de la
s'entend au comité de finan
ces soient approuvés & payés.

Et l'assemblée a résolu

André Michaud, Maire.
Receveur
Paris le 29 June 1910

Assemblée régulière
Présents M. M. le Maire Alexan
dre Michaud & Conseillers

Oscar Duprene, Chs. Bitanges, Ro-
bert Trélat, P. R. S. Remette, J. A.
Dubien.

Lecture et approbation des minutes
de la dernière assemblée.

Le premier item de l'ordre du
jour est annulé

Lecture d'une invitation de l'as-
sociation des chefs de police de Conou
tron à Vancouver, renvoyée au
Conseil en Comité

Lecture d'une pétition des Epi-
cuis & bouchers de cette ville
re expédition de leurs produits
élegants en plein air, renvoyée
au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre de M. M. Dupont
officielle, se plaignant que la troupe
Royal Waler & Cavalry n'a pas encore
fourni l'eau, à leur manufac-
ture

Propriétés par M. Oscar Dupre
re manuellement résolu
que l'aviseur légal soit autori-
sé de passer sur la dite Campa-
gne pour la construction à
fournir l'eau

Lecture d'une lettre de M. D.
Campbell, demandant l'ins-
tallation d'une borne d'alcool
au coin de la rue Orliens & Adam
accordé.

Propriétés résolu manuelle-
ment que le secrétaire soit
autorisé de renouveler les

assurances eñues sur les proprié-
tés de la Ville.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchand
sur l'obstacle du dimon-
che, déposé aux archives

Proposé par M. Bilanger sur
minimement pioles que deux des en-
fants de M. St. Fayette saint pla-
ce au Parc Laugel au frais de
la Ville, un leur grand état de pau-
vreté.

Whereas upon the original subdivision
plan of lot No 8 of the Official Plan &
Book of Reference of the Incorporated
Village of Hochelaga, subdivision No 329
of the said lot was laid out as forming
a portion of a street called Ontario Street
between subdivision Lots Nos. 6 & 16 of
the said official lot now forming res-
pectively Lasalle Avenue and Letourneau
Avenue, and

Whereas the said subdivision lot
No 329 was ceded to the Town of Maisonneuve
along with certain other streets or subdivi-
sions by Act of Cession from C. H. Letourneau
et al passed before O. Marin N.P. 10th
January 1890; and

Whereas by the homologated
plan of the Town homologated subsequently
to the said Deed of Cession the line
of Ontario Street is homologated so as
to include in the said street only the
North Western portion of the said subdivision
329 and Ontario Street has along since

been opened in accordance with the said
homologated plan and as a result the alignment
of the said street has been changed and the
remaining South Eastern portion of the said
subdivision 329 has long ceased to be useful
as a street; and

Whereas the said South Eastern
portion of said lot subdivision 329 being of
no use as a public street was ceded by
the Town of Maisonneuve of Mr C. H.
Letourneau by deed passed before M. L.
Coement, N.P. and 22nd June 1898 and

Whereas it is advisable to
declare that the alignment of the said
Ontario Street is changed and the said
street is altered in the manner aforesaid

Moved By Mr. C. H. Bilanger

Seconded by Mr. Robt Fraser and
unanimously resolved: That the alignment
of Ontario Street between Lasalle Avenue and Letourneau
Avenue is changed and the said street is altered
so as to conform to the homologated plan
of the Town, and in consequence all that
portion of said subdivision 329 of said official
lot No 8 lying to the South East of the
South Eastern homologated line of Ontario
Street is declared not to form part of Ontario
Street and is declared to be and is closed
as a street forever and the deed of Cession
of the same to C. H. Letourneau passed before
Coement, N.P. on 22nd June 1898 is ratified
and confirmed in so far as may be useful
or necessary it being understood that such
ratification or confirmation shall not be
construed as implying that any ratification

or confirmation of the said deed was or is necessary.

Propose & unanimement que cette assemblée soit suspendue pour quelque temps.

Après quelques instants de suspension l'assemblée reprend son cours.

Propose & résolu unanimement

1^o Que les igouts d'eau soient installés sur la propriété de la Bell Telephone sur la rue St-Jacques avant la réouverture de l'empiètement de cette rue;

2^o Que le surintendant de la ville soit autorisé à faire recueillir les plans & faire le biton nécessaires aux fondations du nouveau hôtel de ville & après les avoir mis aux ordres de l'architecte chargé de cette construction.

Prop. 3^o Que le surintendant soit chargé de faire les chaînes de trottoirs en ciment dans toutes les rues sur la direction du Comité des chemins Propriétaires Oscar Dupuis au Secours par M. C. Bilan & unanimement résolu que au dix de l'article 4 de la Loi George V de 1910 intitulée Loi

amendant la chartre de la Ville de Montréal sur la dite Ville soit versé par les présentes cette somme à emprunter sans intérêt de la dite ville une somme de cinquante mille piastres (50,000⁰⁰) pour acheter les terrains requis pour y construire un hôtel de ville en face l'édifice hôtel de ville & pour son aménagement.

Que cette somme soit représentée par des bons ou débentures de la dite ville de pas moins de cent dollars ou l'équivalent en francs laus sterling ou piastres payables au porteur & par tant la date des premiers mai des années (1910) & produisant intérêt au taux de quatre et demi pour cent par an (4 1/2%), le quel intérêt sera lui-même représenté par des coupons attachés aux dits bons & payables au porteur;

Que ces dits bons soient & soient remboursés dans une année au de leur émission à leur valeur actuelle ou à la Banque d'Échelle ou à tout autre endroit qui sera indiqué dans le corps des dits bons le dit intérêt sera payé par annuités le premier jour de novembre

de l'avis unanime des membres de l'Association des chefs de police de la ville de Montréal au mois d'août.

Le but de l'union de M. M. Compagnie & ses fils est de servir les intérêts de la ville de Montréal en fournissant les machines nécessaires à la fabrication de la laine à certaines conditions.

Proposé par M. Oscar Desjardins Secrétaire pour M. J. A. Dubois qui a fait résoudre au principe d'accorder les conclusions de la dite lettre. Apres avoir le conseil a été donné par M. M. Compagnie qui il avait fait proposer l'union de deux parties 1: Sur le terrain sur lequel se trouve cette manufacture serait situé par le lot N° 2 B borné au nord par le feu Royce, au sud par la rue Grand, à l'ouest par le lot N° 7 le propriétaire de ce terrain est M. J. A. Dubois. Quelque raison de ce changement de site est en fait que le personnel de la partie de la rue St-Denis de la Compagnie dans le bloc de terrain en arrière de leur manufacture, ne peut pas donner accès à la partie de la rue St-Denis, ainsi que de la rue St-Denis ayant déjà été formée, et la Compagnie a cherché à ce dernier bloc de terrain et aient par l'usage à faire dans la rue St-Denis, ce qui a été fait par un acte de la Compagnie. 2: que la Compagnie devrait indiquer le genre de construction qui sera élevée sur ce terrain et les que si elle est obligée de commencer les travaux de construction 3: que le terrain devrait être réservé à la dite Compagnie à l'endroit qu'elle trouvera le plus avantageux, un droit de passage à perpétuité par la Compagnie du terrain de la Compagnie aux chemins de fer traversant le territoire.

Ensemble approuvé

[Signature]
Alexandre Michaud, maire